
Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques

Troisième session

Nairobi, 17-21 septembre 2012

**Rapport de la Conférence internationale sur la gestion
des produits chimiques sur les travaux de sa troisième session**

I. Ouverture de la session

1. La troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a été ouverte le lundi 17 septembre 2012 à 10 h 30, à l'Office des Nations Unies à Nairobi par M. Eisaku Toda, Vice-Président de la Conférence, au nom du M. Tomaž Gantar, Ministre slovène de la santé et Président de la Conférence, qui n'a pu y assister.
2. Des allocutions liminaire ont été prononcées par M. Chirau Ali Mwakwere, Ministre kényen de l'environnement; M. Gantar; et M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).
3. Dans sa déclaration liminaire, M. Mwakwere a déclaré que le Gouvernement kényen considérait comme un privilège de pouvoir accueillir la troisième session de la Conférence car il attachait une grande importance à la gestion rationnelle des produits chimiques. Rappelant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), tenue à Rio de Janeiro, il a noté que dans le document qui en était issu, intitulé « L'avenir que nous voulons »,¹ on reconnaissait que la gestion rationnelle des produits chimiques était d'une importance cruciale pour le développement durable, la santé et l'environnement; il demandait que l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques soit renforcée pour devenir un dispositif solide, cohérent, efficace et efficient de nature à permettre d'atteindre cet objectif.
4. Bien que l'Afrique ne produise pas la quantité totale de produits chimiques qu'elle consomme, la majorité des pays africains avaient entrepris de développer leur secteur chimique et se trouvaient confrontés à des problèmes dans ce domaine, notamment en ce qui concernait le transport de ces produits et leur utilisation dans le secteur informel qui ne disposait ni des équipements ni de la technologie nécessaires. Les pays africains pâtissaient d'un manque de connaissances sur le contrôle des produits chimiques, auquel ils devaient être en mesure de remédier pour réduire les risques qui se posaient. Le Kenya s'était employé à mettre en œuvre l'Approche stratégique au cours des trois dernières années et mettait au point des outils pour réduire les risques et utiliser les produits chimiques de manière écologiquement rationnelle. Lançant un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à assurer les moyens financiers et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, il a relevé que les fonds consacrés aux mesures visant à réduire l'emploi des produits chimiques étaient bien utilisés des points de vue de la qualité de vie, de la santé et du développement durable.
5. M. Gantar, dont la déclaration a été faite au moyen d'un message vidéo préenregistré, a indiqué que l'examen des travaux menés à bien à ce jour montrait que l'on s'engageait dans la voie d'une plus grande sécurité des produits chimiques, mais que de nombreux problèmes demeuraient et que certains engagements particulièrement importants devaient encore être tenus au niveau mondial. Ces tâches

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

exigeantes ne pourraient être entreprises qu'au moyen d'une coopération intersectorielle ainsi qu'entre les différentes parties prenantes aux niveaux national, bilatéral et multilatéral. L'adoption du volet sanitaire de l'Approche stratégique supposerait la participation du secteur de la santé et la Conférence devait envisager de collaborer plus étroitement avec d'autres secteurs tels que le secteur de l'agriculture.

6. Il a exprimé l'espoir que la Conférence ferait siens les objectifs ambitieux examinés par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa réunion de Belgrade, en novembre 2011, qui s'était, entre autres, intéressée aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés, aux substances chimiques contenues dans les produits, aux déchets d'équipements électriques et électroniques, aux peintures au plomb et aux composés chimiques perfluorés, et qu'elle se pencherait également sur les nouveaux problèmes tels que les substances chimiques perturbant le système endocrinien, polluants pharmaceutiques persistant dans l'environnement et le transfert de la production et de l'utilisation des produits chimiques des pays fortement industrialisés aux pays en développement. Reconnaisant l'utilité du Programme de démarrage rapide, il demandait que l'on pérennise son financement, soulignant l'importance que revêtait l'appui politique aux niveaux international et national.

7. Dans sa déclaration, M. Steiner a rappelé que l'année 2012 marquait le quarantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et celui de la création du PNUE, deux événements marquants qui avaient joué un rôle important dans la reconnaissance des liens entre la santé et le bien-être et la viabilité de l'environnement, ainsi que des conséquences souvent non intentionnelles des activités humaines et du développement. 2012 était également une date notable pour une autre raison : elle marquait le vingt-cinquième anniversaire du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent de la couche d'ozone que d'aucuns considéraient comme l'accord multilatéral sur l'environnement juridiquement contraignant le plus réussi, seul instrument à participation universelle dont le succès reposait sur les connaissances scientifiques solides qui sous-tendaient ses activités, sur l'étroite coopération entre pays développés et pays en développement, la participation de l'industrie, le transfert de technologie et un financement consistant; c'étaient là autant d'éléments ayant abouti à de nombreux bienfaits environnementaux et sociaux ainsi qu'à l'avènement d'une économie verte. En tant qu'instrument librement consenti, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques nous rappelait qu'il était possible d'emprunter plusieurs voies pour catalyser l'action internationale et parvenir à s'entendre sur diverses questions, fixer des priorités et concevoir des cadres d'intervention.

8. M. Steiner a fait observer que la session en cours avait lieu peu de temps après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui avait vu les chefs d'État et de gouvernement ainsi que des représentants de haut niveau exprimer, dans le Document final de la Conférence intitulé « L'avenir que nous voulons », leur ferme soutien à l'Approche stratégique et demander que sa mise en œuvre soit effective. Il invitait instamment les représentants à dresser le bilan, au cours de la présente session, des réalisations accomplies à ce jour et à se demander si les huit années restantes permettraient à la planète de s'engager dans la voie de la réalisation de l'objectif fixé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, visant à bien gérer les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, ainsi que les déchets dangereux, afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que leurs effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum. Il importait au plus haut point de définir le programme prioritaire pour les huit prochaines années et de faire en sorte, étant donné que l'état des connaissances sur les produits chimiques laissait à désirer, que le principe de précaution soit appliqué parallèlement à la mise en place de systèmes efficaces de surveillance, de recherche et de gestion pour réduire les risques présentés par les produits chimiques et accroître les avantages qu'ils offraient. Il a ensuite appelé l'attention sur les conclusions du rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques, d'où il ressortait clairement que les progrès accomplis concernant les objectifs à atteindre dans le domaine de la gestion écologique des produits chimiques au cours des dernières décennies avaient été insuffisants.

9. Au cours des cinq dernières années, le Programme de démarrage rapide avait témoigné du succès de l'Approche stratégique en tant que processus multisectoriel et multipartite. Le moment était venu d'intensifier et d'accélérer l'action engagée en y associant les divers secteurs et économies de façon à montrer que l'Approche stratégique était plus qu'un accord fondé sur des aspirations ambitieuses. Au cours de la session, les débats porteraient principalement sur les modalités de financement de la mise en œuvre de l'Approche stratégique au cours des prochaines années et notamment sur trois questions de la plus haute importance, à savoir l'avenir du Programme de démarrage rapide; la conduite à tenir pour favoriser une plus grande adhésion à la mise en œuvre de l'Approche stratégique conformément à la résolution II/3 relative aux ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre; et un projet de proposition du Directeur exécutif pour une

approche intégrée de la gestion rationnelle des produits chimiques, qui était issu des consultations sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets lancées en mai 2009. Pour conclure, il a remercié le Gouvernement kényen d'avoir accueilli la réunion et les participants de l'intérêt qu'ils portaient à l'Approche stratégique, soulignant notamment la présence de représentants de l'industrie et des grands groupes de la société civile qui étaient des parties prenantes de premier plan dans cette entreprise.

II. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

10. Après une introduction de M. Toda, le représentant du secrétariat et le Juriste hors classe du PNUÉ ont rappelé que, conformément à l'article 14 du règlement intérieur adopté par la Conférence à sa deuxième session, le Président et les quatre Vice-Présidents élus par la Conférence à cette session constitueraient le Bureau de la session en cours. Ils ont également précisé qu'en raison de l'impossibilité pour M. Gantar d'assister à la session, celui-ci avait, conformément au paragraphe 18 du règlement intérieur, désigné le Vice-Président issu du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États au poste de président. Ils ont en outre signalé qu'étant donné que M. Victor Escobar Paredes (Espagne), Vice-Président issu du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États avait démissionné et que sa remplaçante, Mme Ana Garcia (Espagne), désignée conformément à l'article 19 du règlement intérieur avait également démissionné et qu'aucun autre candidat de leur pays n'avait été en mesure d'exercer cette fonction durant la période restant à courir de leur mandat, le poste de Vice-Président issu de ce groupe était devenu vacant. Ils ont souligné que, conformément à l'article 14 du règlement intérieur, chacune des cinq régions de l'Organisation des Nations Unies devait être représentée par un membre du Bureau et que, en conséquence, ce poste vacant devait être pourvu par l'élection, par la Conférence, d'un Vice-Président issu du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour la durée du mandat restant à courir.

11. À la suite de cette introduction, le Coordonnateur régional du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a, au nom de ce groupe, nommé Mme Johanna Lissinger Peitz (Suède) au poste de Vice-Présidente pour ce groupe. Après avoir reçu cette nomination, la Conférence a élu par acclamation Mme Lissinger Peitz en qualité de Vice-Présidente représentant le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Conformément à la désignation de M. Gantar, il a été convenu, en application de l'article 18, que Mme Peitz assumerait les fonctions de présidente de la session.

12. Mme Lissinger Peitz, qui avait assumé jusque-là la fonction de Présidente par intérim, a ensuite annoncé les changements ci-après apportés à la composition du Bureau élu par la Conférence à sa deuxième session, qui étaient intervenus en application de l'article 19 du règlement intérieur : M. Carlos Portales (Chili) avait été remplacé par M. Osvaldo Alvarez Pérez (Chili), qui avait été remplacé par M. Francisco-Javier Espinoza (Chili); M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal) avait été remplacé par Mme Diop Fagamous Sy (Sénégal). Le Bureau appelé à siéger durant la session en cours était donc constitué comme suit :

Présidente par intérim : Mme Johanna Lissinger Peitz (Suède)
 Vice-Présidents : M. Francisco-Javier Espinoza (Chili)
 M. Eisaku Toda (Japon)
 Mme Diop Fagamous Sy (Sénégal)

M. Toda a également accepté de faire office de Rapporteur.

13. En l'absence de M. Gantar, qui restait au poste de président, Mme Marta Ciraj (Slovénie) a été désignée par ce dernier pour le représenter aux réunions du Bureau qui auraient lieu pendant la session, conformément à l'article 14 du règlement intérieur.

14. S'adressant aux représentants des organisations non gouvernementales et du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC) invités à participer aux réunions du Bureau,² le représentant du secrétariat a annoncé que M. Yahya Msangi représenterait la Confédération syndicale internationale (CSI) au lieu de Mme Annabella Rosemberg et que l'IOMC serait représenté par son Président, M. Mark Davis, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

² Voir SAICM/ICCM.2/15, par. 14 et annexe I, décision II/1, annexe, article 15, par. 2.

15. Une fois le Bureau de la session mis en place, la Conférence a élu par acclamation, conformément à l'article 14 de son règlement intérieur, les membres ci-après du Bureau dont la durée du mandat irait de la clôture de la session en cours à la clôture de la session suivante de la Conférence :

- Président : M. Ali Daud Mohamed (Kenya)
Vice-Présidents : M. Nassereddin Heidari (République islamique d'Iran)
M. Sergey Trepelkov (Fédération de Russie)
M. Marcus Richards (Saint-Vincent-et-les Grenadines)
Mme Gabi Eigenmann (Suisse)

16. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur, la Conférence a élu par acclamation les représentants des organisations non gouvernementales et du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques de l'IOMC pour participer aux discussions durant les réunions du Bureau :

- M. Emmanuel Maria Calonzo (Réseau international pour l'élimination des polluants organiques persistants)
M. Marc Davis (Président actuel de l'IOMC)
M. Yahya Khamis Msangi (Confédération syndicale internationale – Organisation régionale pour l'Afrique)
M. Peter Orris (Fédération mondiale des associations de santé publique)
M. Greg Skelton (Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques)

B. Adoption de l'ordre du jour

17. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après établi à partir de l'ordre du jour provisoire paru sous la cote SAICM/ICCM.3/1 :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - d) Organisation des travaux.
3. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques :
 - a) Évaluation de la mise en œuvre, orientations sur la mise en œuvre et examen et actualisation de l'Approche stratégique;
 - b) Respect et cohérence des instruments et programmes internationaux;
 - c) Renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques;
 - d) Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre;
 - e) Nouvelles questions de politique générale;
 - f) Échange d'informations et coopération scientifique et technique.
5. Stratégie pour le secteur de la santé.
6. Coopération avec les organisations intergouvernementales.
7. Activités du secrétariat et adoption du budget.
8. Dates et lieu de la quatrième session de la Conférence.
9. Questions diverses

10. Adoption du rapport.

11. Clôture de la session.

C. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

18. Conformément à l'article 11 du règlement intérieur, le Bureau siégeant durant la session en cours a fait office de Commission de vérification des pouvoirs pour examiner les pouvoirs des représentants gouvernementaux enregistrés pour la session. Les résultats de l'examen des pouvoirs par le Bureau sont présentés dans la section III plus loin.

D. Organisation des travaux

19. Lors de ses travaux à la réunion en cours, la Conférence était saisie de documents de travail et d'information concernant les divers points inscrits à son ordre du jour. La liste de ces documents figure dans le document SAICM/ICCM.3/INF/41.

20. La Conférence a convenu de se réunir chaque jour en plénière de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, sous réserve des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires, et de créer les groupes de contact et de rédaction qu'elle jugerait utiles. Elle a également décidé, comme proposé dans le document SAICM/ECCM.3/1/Add.1, d'organiser lors de la session un dialogue de haut niveau qui se tiendrait le jeudi 20 septembre, de 10 heures à 13 heures, suivi de débats supplémentaires dans l'après-midi du même jour, sur le thème du renforcement de la gestion nationale des produits chimiques, en tenant compte des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et d'autres initiatives importantes. Ce dialogue aurait pour but de donner des orientations générales et des avis sur les domaines à privilégier, y compris des éléments précis des initiatives tendant à la réalisation de l'objectif de 2020 qui pourrait faire l'objet d'une résolution de la Conférence.

21. La session s'est déroulée sans papier, les documents mis à disposition l'étant sous forme électronique exclusivement, sauf lorsque l'on a demandé qu'il en soit autrement.

E. Participation

22. Les pays suivants étaient représentés : Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Belize, Bhoutan, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guyana, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, l'ex-République yougoslave de Macédoine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maurice, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Uruguay et Zambie.

23. Les représentants des États ci-après ont participé en qualité d'observateurs : Afrique du Sud, Albanie, Arabie saoudite, Arménie, Bahamas, Chili, Congo, Cuba, Érythrée, Gabon, Grèce, Guinée, Honduras, Îles Salomon, Iraq, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Libéria, Libye, Maroc, Mauritanie, Népal, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

24. L'État de Palestine était représenté en tant qu'observateur.

25. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées : Banque Ouest Africaine de développement, Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, Union européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds pour l'environnement mondial, Organisation internationale du Travail, Liges des États arabes, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud, Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Groupe de la Banque mondiale et Organisation mondiale de la Santé.

26. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées : Agenda for Environment and Responsible Development, American Chemical Society, American Petroleum Institute, Armenian Women for Health and Healthy Environment, Associação de Proteção ao Meio Ambiente de Cianorte, Association de l'éducation environnementale pour les futures générations, Baltic Environmental Forum, Basel Convention Coordinating Centre for the African Region, Basel Convention Coordinating Centre for Asia and the Pacific, Braskem S.A., Brunel University, Centre for International Environmental Law, Centre for Public Health and Environmental Development, Centre of Environmental Solutions, Centre for Community Development, Centre for Environmental Justice, Centre for Occupational and Environment Health Research, Centro de Análisis y Acción sobre Tóxicos y sus Alternativas, CHAN, Chulaborn Research Institute, Climate and Environmental Conservation Kenya, CRDF Global, CropLife International, Eco-Accord, Ecological Restorations, EcoLomics International, Environment and Social Development Organization, Eris Kenya, Green Belt Movement, Greenpeace East Asia, Greenpeace International, Ground Work – Friends of the Earth South Africa, Groupe d'action pour la promotion de la flore et la faune, Health Care Without Harm, ILima Organization, Independent Ecological Expertise, Institute of Developing Economies, JETRO, International Council of Chemicals Associations, International Council on Mining and Metals, International POPs Elimination Network, International Society of Doctors for the Environment, International Trade Union Confederation - Africa, Island Sustainability Alliance, Kenya Private Sector Alliance, Kooperations Stelle Hamburg IFE, Kwale Youth Initiative Group, Mabingwa Players Theatre, National Committee of Responsible Care Indonesia, Nick Edwards Consulting Ltd., PAN-Africa, Pesticide Action Network, Pesticide Action Nexus Association, Probiobiodiversity Conservations in Uganda, Research and Education Centre for Development, Safety and Health Technology Centre, Society of Environmental Toxicology and Chemistry, Stiftung Wissenschaft und Politik, Stockholm Environment Institute, Stockholm University, Supreme Board of Drugs and Medical Appliances – Yemen, Sustainlabour, Techo Social, Thanal, The Environment Action Network, Toxic Watch Network, Toxics Link, Toy Industries of Europe, United States Council for International Business, University of Nairobi, University of Pretoria, Women in Europe for a Common Future, Women Environment Self Group, Worksafe, World Federation of Public Health Associations, Yemen Standardization, Meteorology and Quality Control Organization.

III. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

27. Le Juriste hors classe du PNUE a signalé que conformément à l'article 11 du règlement intérieur, le Bureau avait examiné les pouvoirs soumis par les représentants gouvernementaux pour la session en cours. Les représentants de 177 pays avaient été inscrits pour la session et étaient présents. Conformément à l'article 10 du règlement intérieur, 83 de ces représentants avaient soumis des pouvoirs délivrés soit par le Chef de l'État ou de gouvernement soit par le Ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, par l'autorité compétente de cette organisation. Huit représentants avaient soumis des pouvoirs qui avaient été délivrés par des autorités autres que celles stipulées dans l'article 10 du règlement intérieur et étaient par conséquent considérés comme des observateurs dans le cadre de la session en cours. Vingt-six représentants n'avaient pas soumis de pouvoirs et étaient par conséquent également considérés comme des observateurs.

28. La Conférence a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

IV. Mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

29. Présentant le point 4 de l'ordre du jour, la Présidente a rappelé que le Groupe de travail à composition non limitée s'était réuni en novembre 2011 pour préparer la session en cours. Il avait examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique et examiné, entre autres, les propositions visant à ajouter deux nouveaux domaines d'activité au Plan d'action mondial, les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, un projet de stratégie pour le secteur de la santé, les progrès accomplis dans le domaine des nouvelles questions de politique générale adoptées par la Conférence à sa deuxième session, ainsi que deux propositions tendant à l'adoption de nouvelles questions de politique générale. Le Groupe de travail avait élaboré des projets de décision sur ces questions pour examen par la Conférence à sa session en cours (SAICM/ICCM.INF/2, annexe I).

30. Elle a également noté que le point 4 de l'ordre du jour avait été divisé en six sous-points (examinés ci-dessous aux sections A à F) correspondant aux fonctions de la Conférence énoncées au paragraphe 24 de la Stratégie politique globale.

A. Évaluation de la mise en œuvre, orientations sur la mise en œuvre et examen et actualisation de l'Approche stratégique

1. Nouvelles activités ajoutées au Plan d'action mondial

31. La Conférence a décidé que la question de l'ajout d'activités au Plan d'action mondial serait examinée en même temps que les nouvelles questions de politique générale au titre du point 4 e).

2. Évaluation et progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique

a) Rapports des Correspondants régionaux

32. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a dit que la mise en œuvre de l'Approche stratégique devrait être évaluée à l'aune des progrès accomplis au niveau régional pour réaliser l'objectif du Plan de mise en œuvre de Johannesburg de 2020, et elle a invité les Correspondants régionaux à faire rapport sur les résultats des réunions régionales et d'autres activités régionales qui se tiendraient pendant la période intersessions. Le représentant du secrétariat a ensuite présenté le document pertinent (SAICM/ICCM.3/INF/36).

33. Le Vice-Président pour la région Asie-Pacifique a, au nom du Correspondant régional, indiqué que cette région était la plus vaste et la plus peuplée et qu'en 2050 ce serait elle qui contribuerait pour 50 % au PIB mondial. C'était donc une région revêtant une très grande importance s'agissant de la gestion des produits chimiques et de leur consommation. En outre, la région englobait un certain nombre de pays industrialisés, de pays à économie en transition et d'économies émergentes ainsi que des petits États insulaires en développement. Du fait de cette diversité régionale, il était extrêmement difficile de concevoir des plans régionaux ou des activités répondant aux besoins de tous les pays; toutefois, deux réunions régionales ont donné l'occasion d'échanger des informations et d'élaborer une position régionale commune en ce qui concernait la gestion rationnelle des produits chimiques. De ce fait, la mise en œuvre de l'Approche progressait à bon rythme dans la région avec l'aide du Programme de démarrage rapide.

34. Le Correspondant régional pour l'Europe centrale et orientale a fait observer qu'en raison du fait que huit pays de la région seulement étaient membres de l'Union européenne, les besoins des pays différaient de sorte qu'ils n'étaient pas forcément confrontés aux mêmes problèmes. Néanmoins, les moyens dont disposaient les pays pour gérer sans danger les produits chimiques s'étaient considérablement développés depuis la dernière session, même s'il restait encore beaucoup à faire. La volonté des pays de mettre en place le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques constituait un important acquis, même si l'élaboration d'une législation à caractère général demeurait difficile. L'objectif le plus important toutefois était l'harmonisation des législations visant à protéger l'environnement et à faciliter les échanges internationaux; les progrès à cet égard n'auraient pas été possibles sans un financement externe, notamment au titre du Programme de démarrage rapide.

35. La Correspondante régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a exprimé sa gratitude au Bureau régional pour l'Amérique latine de l'Organisation mondiale de la Santé (Organisation panaméricaine de la santé) qui avait aidé à mettre en évidence les problèmes de santé dans la région et les difficultés soulevées par la gestion des produits chimiques. Elle a ajouté que la région avait bénéficié de l'assistance de plusieurs parties prenantes et souhaitait concevoir d'autres stratégies pour attirer de nouvelles parties prenantes aux fins d'une mise en œuvre efficace de l'Approche stratégique. De grands progrès avaient également été faits s'agissant de la sensibilisation aux questions relevant de l'Approche stratégique, et des donateurs potentiels susceptibles de financer les activités connexes avaient été pressentis.

36. Le Correspondant régional pour l'Afrique a relevé que d'importants progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique depuis la dernière session. Sa région avait entrepris des efforts tendant à assurer l'innocuité des substances chimiques présentes dans des produits de consommation ou libérées dans l'environnement. La région cherchait à obtenir des données sur les effets des nanomatériaux sur la santé et l'environnement, à éliminer les composés chimiques perfluorés à chaîne longue et à réduire l'exposition des enfants au plomb. Elle voulait également favoriser l'accès aux informations sur les produits chimiques au moyen d'outils conçus à cet effet et parvenir à la promulgation de législations sur la communication des données concernant la santé et les produits chimiques industriels dans le but de faciliter la réglementation des produits chimiques dangereux pour la santé humaine ou l'environnement. La région envisageait également de réprimer le commerce illicite des produits chimiques au niveau international et de renforcer les moyens des douaniers grâce à divers programmes tels que l'initiative « Douanes vertes » menée par le PNUE.

37. Le représentant de l'Union européenne a signalé que l'Union poursuivait la révision de ses législations sur la gestion des produits chimiques, notamment pour assurer la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Il a ajouté que durant la phase de mise en œuvre de ses législations, plus de 5 000 substances chimiques avaient été enregistrées et que les informations sur ces substances étaient mises à la disposition du public. L'Union avait donc considérablement progressé dans la réalisation de l'objectif de 2020 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

38. La Conférence a pris note des informations présentées.

b) Rapports et indicateurs

39. La représentante du secrétariat a présenté les documents portant sur la question, rappelant qu'à sa deuxième session, la Conférence avait adopté des modalités relatives à l'établissement des rapports sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Au total, 20 indicateurs correspondant aux domaines d'activité de la Stratégie politique globale avaient été établis, sur lesquels les parties prenantes avaient été invitées à faire rapport.

40. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont souligné l'importance que revêtait l'établissement des rapports pour bien évaluer les travaux entrepris au titre de l'Approche stratégique et mesurer les progrès accomplis en vue d'atteindre ses objectifs et d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques, qui était le but fixé pour 2020. Rapporter les résultats obtenus contribuerait aussi à la planification efficace des activités futures.

41. Un certain nombre de représentants ont exposé les activités que leur pays ou leur organisation avaient entreprises pour être en mesure de faire rapport sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, sur la base des 20 indicateurs adoptés par la Conférence à sa deuxième session. Le représentant de l'IOMC a indiqué que son organisation s'apprêtait à mettre à disposition une « boîte à outils » pour aider à la prise de décisions visant la gestion rationnelle des produits chimiques. Il a précisé qu'il convenait d'axer les efforts sur le développement des capacités et les mesures sur le terrain et il a vivement invité les intéressés à suivre l'exemple de l'IOMC pour être en mesure de prendre des initiatives efficaces grâce à la collaboration entre divers partenaires aux compétences complémentaires.

42. Plusieurs représentants ont accueilli favorablement le rapport sur les estimations de référence couvrant la période 2006-2008 (voir SAICM/ICCM.3/INF/5) ainsi que le rapport sur les progrès de la mise en œuvre de l'Approche stratégique en 2009-2010 (voir SAICM/ICCM.3/INF/6) établi par le secrétariat en tant qu'importante contribution à l'évaluation de ces progrès. Un représentant a indiqué que le rapport d'activité permettait d'identifier les domaines où des progrès supplémentaires s'avéraient nécessaires comme par exemple dans le domaine du renforcement des capacités et de la coopération technique. Il a ajouté que l'évaluation et la communication des progrès devaient devenir des activités permanentes et que, par conséquent, il conviendrait de s'accorder sur des dispositions à prendre en vue de l'élaboration d'un deuxième rapport d'activité, dispositions qui seraient revues à la quatrième session de la Conférence. Il a insisté sur le fait que, s'agissant de la méthode d'établissement des rapports, il conviendrait d'avoir à l'esprit trois points importants : les dispositions à cet égard devraient être efficaces et réalistes et l'établissement des rapports ne devrait pas devenir un fardeau pour les parties prenantes; le secrétariat devrait, autant que faire se peut, coordonner les activités des entités chargées de l'établissement des rapports et de la collecte des données telles que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam, qui étaient des instruments utiles, et collaborer avec elles; et l'établissement des rapports devrait contribuer à l'évaluation d'ensemble de l'Approche stratégique.

43. Un représentant a estimé que la méthode à suivre pour l'établissement des rapports pourrait être affinée afin que l'on puisse relever les lacunes dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique; ce volet viendrait s'ajouter à celui de la présentation de rapports sur les activités couronnées de succès. Un autre représentant était d'avis qu'une feuille de route serait utile pour cibler les efforts vers la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Un autre encore a indiqué que les procédures d'établissement des rapports devraient être plus souples et d'une application plus aisée et tenir compte de la diversité des contextes nationaux.

44. S'agissant de la période sur laquelle devaient porter les rapports, les intervenants étaient favorables à la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée selon laquelle la collecte des données et leur communication devraient s'inscrire dans un cycle triennal.

45. S'agissant des indicateurs, un représentant était d'avis que les 20 indicateurs déjà recensés suffisaient. Un autre a dit que la méthode de communication des données pourrait être améliorée par le secrétariat à l'issue de la première série de rapports afin d'orienter les efforts pour qu'ils répondent le mieux aux besoins. Un représentant a demandé si les mêmes indicateurs seraient utilisés durant toute la période au cours de laquelle seraient établis des rapports jusqu'en 2020, étant donné que certains indicateurs tels que ceux concernant les activités de facilitation seraient devenus moins pertinents avec le temps, tandis que la nécessité de nouveaux indicateurs pourrait se faire jour en raison de l'évolution de la situation en matière de produits chimiques au niveau mondial. Le représentant du secrétariat a répondu que l'on entendait garder les 20 indicateurs pour l'ensemble de la période afin de pouvoir faire des comparaisons dans le temps. Toutefois, ces indicateurs étaient conçus pour pouvoir évoluer et la méthode prévoyait une certaine souplesse dans l'établissement des rapports, grâce à laquelle de nouveaux éléments pourraient être pris en compte au besoin. En outre, les parties prenantes étaient encouragées à fournir en temps voulu des données supplémentaires et complémentaires à mesure qu'elles devenaient disponibles, de façon à pouvoir les incorporer à la documentation de la Conférence.

46. Plusieurs représentants ont remercié le secrétariat d'avoir organisé une séance d'information technique consacrée à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et d'avoir donné la possibilité de recenser les principaux points à cet égard.

47. À l'issue du débat, les participants ont convenu que le secrétariat établirait un deuxième rapport d'activité pour la période 2011-2013, qui serait examiné par la Conférence à sa quatrième session. Ils ont également convenu que les parties prenantes qui n'avaient pas encore fourni d'informations pour la période 2009-2010 devraient être encouragées à le faire afin qu'on puisse disposer de données supplémentaires permettant des comparaisons plus précises dont feraient état les prochains rapports. Ils ont encouragé l'exploitation au maximum des résultats obtenus et des informations rassemblées à l'aide de l'outil susmentionné, en vue de consultations et d'un suivi à l'échelle régionale.

B. Respect et cohérence des instruments et programmes internationaux

48. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a souligné l'importance que revêtait la cohérence et le respect des instruments et programmes internationaux. Le représentant du secrétariat a ensuite présenté la documentation pertinente, appelant l'attention sur les fonds qui avaient été affectés à dix projets visant à favoriser l'application des accords multilatéraux sur l'environnement intéressant les produits chimiques dans des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

49. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants se sont félicités du succès enregistré par l'Approche stratégique s'agissant de la mise en œuvre des premières activités d'habilitation dans toutes les régions. Sa capacité à favoriser l'application des accords multilatéraux sur l'environnement intéressant les produits chimiques, par l'entremise du Programme de démarrage rapide, ajoutait encore au succès.

50. Plusieurs représentants se sont déclarés favorables aux décisions prises en 2011 concernant les synergies, pour améliorer la coopération et la coordination entre les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, synergies qui contribueraient au progrès vers la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Ils ont indiqué que l'Approche stratégique devait être considéré comme un cadre international dans lequel inscrire l'application des décisions se rapportant aux synergies, mais qu'il convenait de l'intégrer davantage aux mécanismes régionaux d'exécution par l'entremise des Centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, auxquels il conviendrait de donner mandat d'exécuter des activités relevant de l'Approche stratégique.

51. Quelques représentants, soulignant que l'Approche stratégique jouait un rôle extrêmement important dans la gestion des déchets de produits chimiques, ont proposé que le secrétariat établisse un rapport sur les activités relevant de l'Approche stratégique entreprises pour développer la coopération et la coordination dans le domaine des produits chimiques et des déchets, qui serait soumis à la Conférence pour qu'elle l'examine à sa quatrième session.

52. Divers représentants de la société civile ont souligné l'importance que revêtait la coopération entre parties prenantes dans la gestion des produits chimiques. Ils ont insisté sur le fait que les politiques en matière d'hygiène et de sécurité du travail devaient être au centre des politiques de prévention. Les accords multilatéraux sur l'environnement donnaient la possibilité de gérer les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, et les synergies étaient un moyen efficace de réduire le plus possible les effets nocifs de ces produits sur la santé humaine et l'environnement. La société civile avait un rôle essentiel à jouer dans l'échange d'informations et la sensibilisation.

53. Un représentant estimait que le trafic international de produits chimiques et de déchets ne retenait pas suffisamment l'attention et que le manque d'informations en la matière entravait les

efforts tendant à contrôler ce commerce et, partant, la réalisation de l'objectif fixé pour 2020. Il ressortait des recherches que les liens dans la chaîne des valeurs entre les producteurs, les consommateurs et ceux qui participaient à la gestion des déchets étaient importants car ils réduisaient le commerce illicite et favorisaient une gestion rationnelle des déchets, notamment l'élimination écologiquement rationnelle des substances dangereuses.

C. Renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques

54. Présentant le dialogue de haut niveau, la Présidente a indiqué qu'il avait pour but d'offrir une plateforme pour l'interaction de toutes les parties prenantes en vue de renforcer l'Approche stratégique et la mettre en œuvre plus efficacement afin d'atteindre l'objectif de 2020. Le dialogue comprendrait des exposés par des intervenants représentant différents groupes de parties prenantes; des débats sur les points soulevés par ces intervenants; et des interventions des participants sur des questions pertinentes. Le dialogue devrait permettre de fournir une orientation et des conseils généraux aux parties prenantes de l'Approche stratégique sur les domaines d'intervention, notamment certains éléments concrets qui contribueront à la réalisation de l'objectif de 2020. L'examen de ces conseils serait à la fois prospectif et rétrospectif, en tenant compte des réussites et des enseignements tirés ainsi que de l'importance de la dimension régionale et de la nature multipartite de l'Approche stratégique.

55. Les intervenants étaient les suivants : Mme Maria Neira, Directrice du Département Santé publique et environnement de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS); M. Lazar Chirica, Vice-Ministre moldova de l'environnement; M. Calvin Dooley, Président et Directeur général, American Chemistry Council (Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques); M. Joe DiGangi, Conseiller scientifique et technique principal, Réseau international pour l'élimination des POP; M. Rémi Allah-Kouadio, Ministre ivoirien de l'environnement et du développement durable; Mme Sophia Danenberg, spécialiste en politique internationale et stratégie environnementale, Council for International Business des États-Unis; M. Tiarite George Kwong, Ministre kiribatien de l'environnement, des sols et du développement agricole; et M. Per Nylykke, Directeur international, Ministère danois de l'environnement, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que de la Croatie.

56. Mme Neira a déclaré que selon les estimations de l'OMS, plus de 25 % de la charge mondiale de morbidité étaient liés à des facteurs de risque environnementaux, qui, s'ils étaient palliés, entraîneraient une réduction significative de la morbidité mondiale. Le problème était très large et concernait la pollution atmosphérique, intérieure et extérieure, en plus des facteurs de risques liés aux produits chimiques et autres substances. Le rôle du secteur de la santé était dès lors essentiel dans la gestion des produits chimiques, les preuves scientifiques devant sous-tendre l'élaboration de mesures de prévention efficace. Comment investir au mieux les ressources limitées demeurerait une question difficile et parmi les domaines possibles d'action figuraient : l'information du public; la sensibilisation et la mobilisation en vue d'une action; la prévention et la gestion des urgences chimiques; la mise au point de solutions de remplacements sûres, en particulier pour les populations vulnérables; et l'élaboration de politiques et leur suivi. Parmi les domaines dans lesquels une action pourrait entraîner des avantages considérables figuraient la mise en place de centres antipoison, dont l'absence était particulièrement marquée dans les pays en développement; la sensibilisation et l'action pour éliminer les pesticides dangereux; des actions efficaces concernant les produits chimiques représentant un danger pour la santé publique, comme le plomb ou l'amiante; le renforcement des arrangements locaux pour la gestion de la santé publique, la prévention, la préparation, l'alerte précoce et les réponses rapides; et la prise en compte des questions de santé liées aux produits chimiques dans les plans de développement nationaux. Une stratégie solide du secteur de la santé était à la base de toutes ces activités et interventions.

57. M. Chirica a fait savoir que son pays soutenait les efforts de la communauté internationale pour réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement et aider l'Approche stratégique à atteindre l'objectif de 2020. La Moldavie avait établi un profil national concernant la gestion des produits chimiques, qui sous-tendait la politique nationale en matière de produits chimiques, ainsi qu'un programme gouvernemental destiné à la gestion durable des produits chimiques. Des mesures avaient été prises pour réduire l'impact des produits chimiques, comme le retrait de pesticides obsolètes et des biphényles polychlorés. Des financements de donateurs et un soutien technique avaient largement contribué à ces entreprises. Le pays élaborait en ce moment un cadre institutionnel et juridique pour appuyer la mise en œuvre progressive des approches politiques de l'Union européenne, notamment la constitution de partenariats pour attirer plus facilement les investissements nécessaires. Les règles et réglementations concernant la gestion de produits chimiques étaient en cours d'élaboration, par exemple dans les domaines d'un étiquetage et emballage appropriés, et on accordait une grande importance au principe de la responsabilité élargie du producteur, pour les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie. Pour conclure, il a déclaré

que les mécanismes internationaux devraient être renforcés pour permettre aux pays en développement ou pays à économie en transition de réaliser leurs objectifs de développement de manière durable, notamment par la gestion rationnelle des produits chimiques.

58. M. Dooley a indiqué que toutes les grandes entreprises et multinationales et tous les fabricants, notamment dans le secteur chimique, étaient résolus à atteindre l'objectif de 2020, car ils comprenaient que les produits chimiques fabriqués et utilisés de manière responsable représentaient de grands avantages pour les citoyens du monde. Les produits chimiques avaient permis d'améliorer la santé humaine, le bien-être et la nutrition, grâce à l'utilisation adéquate de désinfectants, de médicaments, d'engrais, de pesticides et d'autres formulations, et les innovations dans l'industrie chimique avaient contribué au développement durable, à l'efficacité productive et à de meilleures conditions de vie et de travail. Il a insisté sur l'Initiative intitulée Responsible Care et la Stratégie mondiale relative aux produits chimiques, qui étaient deux programmes du Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques destinés à appuyer la responsabilité du producteur ainsi que la sécurité et l'hygiène du milieu. Le Conseil mettait l'accent au niveau de l'industrie, en aidant les producteurs dans les pays en développement et les pays à économie en transition à adopter les meilleures pratiques et des stratégies de réduction des risques, et il avait organisé plus de 50 ateliers de renforcement des capacités au cours des trois dernières années pour appuyer ce programme. Des accords et des mémorandums d'accords avaient été conclus avec un certain nombre de partenaires, dont le PNUE, pour contribuer à la gestion adéquate des produits chimiques. L'industrie reconnaissait que davantage devait être fait et collaborait étroitement avec l'Approche stratégique à tous les niveaux pour promouvoir une gestion rationnelle des produits chimiques.

59. M. DiGangi a estimé que l'Approche stratégique n'était pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de 2020 et que la production et l'utilisation de produits chimiques augmentaient plus rapidement que la capacité à les gérer. Il a attiré l'attention sur le document SAICM/ICCM.3/INF/29, qui proposait huit mesures pour les huit années nous séparant de 2020, et qui donnaient des orientations pour relever les défis de la gestion des produits chimiques. Il a mis en évidence trois domaines d'intervention, dans lesquels des mesures dans le cadre de l'Approche stratégique pourraient s'avérer particulièrement efficaces dans la lutte contre les effets néfastes des produits chimiques : premièrement, une interdiction des pesticides dangereux devrait être progressivement mise en œuvre, étant donné la vulnérabilité de nombreuses communautés agricoles dans les pays en développement aux empoisonnements par ces substances; deuxièmement, l'hygiène et la sécurité du travail devraient faire l'objet d'une attention beaucoup plus grande, étant donné que de nombreux travailleurs, en particulier les jeunes femmes, sont exposés à des agents cancérigènes et toxiques pour la reproduction sur leurs lieux de travail, dans les chaînes d'assemblage des biens électriques et électroniques; et troisièmement, l'Approche stratégique devait planifier son avenir de façon plus efficace pour assurer la réalisation de l'objectif de 2020.

60. M. Allah-Kouadio a présenté les efforts déployés par son gouvernement pour gérer les produits chimiques de façon rationnelle et a félicité le Programme de démarrage rapide et les donateurs pour leur aide dans la mise en place de systèmes de soutien et la mise à jour du profil national de son pays concernant les produits chimiques. Il a souligné la pertinence d'une gestion rationnelle des produits chimiques pour le développement durable, conformément au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La Côte d'Ivoire, comme d'autres pays africains, était exposée aux risques en raison d'une mauvaise gouvernance en matière de produits chimiques, et les initiatives qui réduisaient l'exposition de populations vulnérables étaient de ce fait particulièrement précieuses. En 2006, à la suite des déversements illégaux et accidentels de produits chimiques, de nombreux efforts avaient été faits pour contrôler le mouvement transfrontière des déchets, aux niveaux national, régional et international, et le pays a soutenu activement la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination et la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique. Avec l'aide du PNUE, un audit a été réalisé sur les conséquences des événements de 2006 afin d'évaluer leur incidence permanente sur la santé humaine et l'environnement et assurer la mise en place de mesures appropriées pour veiller à ce qu'aucun incident similaire ne se reproduise.

61. Mme Danenberg a axé son exposé sur la partie du cycle de vie située en aval. Si certains utilisateurs des communautés situées en aval étaient bien informés, nombreux étaient ceux qui n'étaient pas sensibilisés et dont le degré d'engagement en faveur de l'Approche stratégique était faible. La communauté des utilisateurs situés en aval était importante et diversifiée, rassemblant un large éventail de secteurs et d'entreprises de toutes dimensions; de ce fait il était très difficile de concevoir une approche harmonisée de la gestion des produits chimiques pour ces communautés, même si certains groupes tels que le Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques s'impliquaient dans une très large mesure dans les efforts de sensibilisation. Dans son secteur,

le International Aerospace Environmental Group cherchait à favoriser le respect des législations et règlements parmi ses membres pour protéger la santé humaine et l'environnement. En résumé, la participation des utilisateurs en aval à la gestion rationnelle des produits chimiques se développait mais il restait encore beaucoup à faire et d'importants efforts étaient encore nécessaires en matière de sensibilisation, notamment dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Pour contribuer à cette évolution, la participation et la coopération de toutes les parties prenantes était essentielle.

62. M. Kwong a souligné les problèmes auxquels était confronté le Kiribati en tant que petit État insulaire en développement, lesquels étaient caractérisés par des difficultés particulières en matière de gestion rationnelle des produits chimiques. Comme de juste, s'agissant de ce type d'États, le Kiribati ne produisait pas de produits chimiques mais les importait, d'où il s'ensuivait que des problèmes se posaient au moment de leur élimination en fin de vie. Le pays était reconnaissant au Programme de démarrage rapide qui, en 2009, lui avait donné l'élan nécessaire pour traiter cette question, ce qui avait permis de procéder à l'évaluation de l'infrastructure nationale de gestion des produits chimiques ainsi qu'à l'identification des priorités. En conséquence, la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques était maintenant solidement ancrée dans les plans et politiques nationaux de développement et cette forme d'intégration était bien engagée. Il y avait une plus grande prise de conscience des problèmes soulevés par les produits chimiques et l'information sur la question était davantage disponible, et les systèmes juridiques et institutionnels avaient été renforcés. Les problèmes étaient devenus des atouts et de toute évidence une coopération beaucoup plus grande avait été instituée entre parties prenantes. Toutefois, un appui financier et une assistance technique étaient encore nécessaires et le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide devait donc être développé jusqu'à ce qu'un mécanisme de plus longue durée soit mis en place.

63. M. Nylykke a fait observer que le débat en cours offrait une importante occasion de recenser les principales mesures requises pour atteindre l'objectif fixé pour 2020. Les produits chimiques jouaient un rôle important dans la vie quotidienne des individus mais il importait de veiller à ce que des mesures soient prises pour que ceux-ci puissent en bénéficier tandis que l'on en gère les risques. Avec l'objectif de 2020 en perspective, il était essentiel de maintenir l'appui et l'engagement politiques pour favoriser une gestion rationnelle des produits chimiques au niveau mondial; l'Approche stratégique était, parmi les initiatives mondiales, un moyen essentiel et unique de relever le défi, et l'approche multisectorielle et multipartite qui y était prônée, était fondamentale pour créer les synergies indispensables pour atteindre l'objectif. Outre la volonté et l'appui politiques, l'assistance financière et technique revêtait une importance capitale et devait se traduire sur le terrain par des activités d'appui que l'Approche stratégique se devait de soutenir au premier chef. L'implication de l'industrie en tant que principale source de connaissances, de compétences techniques et de ressources financières était de la plus haute importance; l'industrie devait faire preuve d'une plus grande responsabilité s'agissant de la sécurité des produits qu'elle fabriquait et de la gestion des risques qu'ils présentaient durant leur cycle de vie. Il était décevant de constater par exemple que l'industrie continuait à produire des peintures contenant du plomb alors qu'existaient des solutions de remplacement viables. Enfin, il importait au plus haut point de continuer à constituer une base commune de données probantes et, à cet égard, les travaux entrepris au titre du rapport sur les perspectives mondiales en matière de produits chimiques étaient dignes d'intérêt.

64. À la suite des exposés, les présentateurs ont répondu aux questions soulevées.

65. Répondant à une question sur les mesures visant à favoriser la réduction des risques, M. Allah-Kouadio a indiqué que l'incident survenu en 2006 avait été fort douloureux pour la Côte d'Ivoire, il fallait à cet égard souligner les dysfonctionnements dont avait pâti l'application et le respect des règles et règlements. Pour éviter des incidents similaires à l'avenir, il importait de disposer d'un cadre institutionnel solide et de s'assurer que les responsables de sa mise en œuvre soient bien informés et dotés de moyens suffisants. Il convenait de sanctionner sévèrement les pratiques illicites, tant aux niveaux national qu'international. S'agissant de l'audit précédemment mentionné, il conviendrait de veiller à ce qu'il ait des conséquences positives de façon que des mesures préventives soient mises en place au niveau international et que le cadre institutionnel national soit renforcé grâce au recrutement de personnels formés soucieux de protéger la population du pays.

66. Répondant à une question sur les problèmes soulevés par le transfert de la production de produits chimiques vers les pays en développement, et de la responsabilité concomitante, M. Dooley a indiqué que du point de vue de l'industrie, l'objectif était de faciliter l'adoption des meilleures pratiques esquissées dans l'initiative intitulée Responsible Care afin de réduire le plus possible les impacts sur l'environnement et les risques pour la santé dans le milieu de travail. Il importait au plus haut point de renforcer les capacités et d'adopter les meilleures pratiques dans l'industrie de façon à

créer un environnement politique dans le cadre duquel il serait plus facile de mettre en place des structures de réglementation complémentaires.

67. Répondant à la question de savoir comment l'OMS parvenait à s'acquitter de son mandat dans le domaine de l'environnement alors qu'un montant relativement peu élevé de son budget y était consacré, Mme Neira a relevé que le gros des efforts de l'Organisation visait à exercer une influence sur les secteurs de la santé et d'autres secteurs et à aider et favoriser les activités intersectorielles. Ainsi, s'agissant de la Côte d'Ivoire, le traitement du problème relevait principalement de la responsabilité du secteur de la santé bien que celui-ci n'ait pu seul le résoudre. Le rôle de l'OMS consistait à fournir des éléments de preuve et des avis pour encourager la mobilisation de tous les secteurs intervenant dans la protection de la santé humaine. À l'aide de ses moyens essentiels, des éléments de preuves scientifiques disponibles et de son influence politique, l'OMS pouvait démontrer l'intérêt du point de vue sanitaire et financier d'une série d'interventions, y compris la gestion rationnelle des produits chimiques, et ainsi utiliser ses ressources financières limitées pour maximiser les avantages de ses interventions pour la santé humaine et l'environnement.

68. Répondant à une question sur la nécessité d'intervenir d'urgence et sur l'ampleur des mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de 2020, M. DiGangi a souligné que la situation était grave et que le rythme des améliorations était lent. Ainsi, les dangers présentés par le plomb contenu dans les peintures étaient connus depuis un certain temps, mais les débats sur la question avaient abouti à fort peu de résultats. Il conviendrait que la coopération internationale dans le domaine de la sécurité des produits chimiques se poursuive au-delà de 2020 et que les organisations non gouvernementales y jouent un rôle essentiel non seulement en œuvrant au sein des communautés mais aussi en participant à la prise de décision et à la planification ainsi qu'en collaborant avec les gouvernements et d'autres intervenants pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

69. Répondant à une question sur la gestion des produits chimiques au niveau régional, M. Chirica a observé qu'invariablement dans les diverses réponses des présentateurs le problème de l'identification et de la conception d'un mécanisme efficace de gestion des produits chimiques occupait le premier plan. La Moldova avait bénéficié dans une large mesure de la coopération régionale car ses propres ressources étaient insuffisantes pour traiter des problèmes tels que l'élimination des pesticides indésirables; à cet égard, l'assistance financière et technique avait été irremplaçable.

70. Poursuivant sur le thème du traitement des produits chimiques agricoles, M. Kwong a indiqué que le Kiribati, qui était un pays très petit de niveau peu élevé, avait adopté une politique agricole tournant le dos aux pesticides et engrais dont l'élimination était difficile et qui présentaient un danger pour les ressources en eau souterraine car ils étaient présent dans le compost. L'approche ayant consisté à rassembler de nombreuses parties prenantes aux compétences diversifiées s'était révélée un atout inestimable dans cette transition.

71. Interrogée sur la façon dont les utilisateurs situés en aval pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique, Mme Danenberg a répondu que la composition des communautés en aval était fort variée et complexe et que de nombreuses entreprises pouvaient être considérées comme des consommateurs ainsi que comme des producteurs. Il importait en particulier, du point de vue de l'Approche stratégique, que les produits chimiques soient utilisés sans danger durant leur cycle de vie et que de nombreuses entreprises petites et moyennes fabriquant des éléments utilisés par des unités de montage de plus grande taille pour fabriquer les produits finals adhèrent à l'Approche. L'information était essentielle si l'on voulait que toutes les catégories d'utilisateurs situés en aval soient associées à l'Approche stratégique.

72. Pour conclure, la Présidente, qui présidait le dialogue, a demandé à chacun des présentateurs d'adresser un message essentiel aux fins de l'objectif de 2020. Mme Neira a insisté sur le rôle de la prévention des pathologies, constatant que 97 % des dépenses du secteur de la santé dans le monde étaient consacrés aux soins et aux traitements des patients déjà atteints. Elle estimait qu'il ne fallait pas considérer les produits chimiques séparément de l'environnement mais plutôt dans le cadre des écosystèmes, ce qui rendait nécessaire une gestion reposant sur les synergies établies avec les autres secteurs en matière de coopération. M. Dooley était d'avis qu'il fallait s'enorgueillir des progrès accomplis à ce jour et que les succès à venir dépendraient d'un type de coopération qui mettrait à profit les compétences essentielles de tous les partenaires. M. DiGangi a souligné la nécessité d'interdire progressivement les pesticides dangereux qui étaient la principale source d'exposition aux produits chimiques dans les pays en développement. M. Allah-Kouadio a appelé l'attention sur l'importance que revêtaient la coopération, l'engagement et l'échange des connaissances privilégiant les besoins des pays en développement. Mme Danenberg considérait que l'engagement des communautés en aval devrait être encouragé par toutes les parties prenantes même s'il fallait encore reconnaître les points de vue et besoins propres aux différents secteurs. M. Kwong était favorable à

l'idée selon laquelle toutes les parties prenantes devraient être mises à contribution pour que naisse une volonté commune de prendre soin de l'environnement et insistait sur l'importance de l'assistance financière et technique. M. Nylykke a déclaré qu'il importait de mettre à profit les réussites, de remédier aux lacunes en matière de gestion des produits chimiques, de glaner ce qui pouvait l'être et d'accorder la priorité au recentrage.

73. La Présidente a alors résumé brièvement les principaux thèmes ayant été examinés au cours du débat et a remercié les présentateurs pour leur contribution.

74. La Présidente a ensuite donné la parole aux représentants pour qu'ils formulent des observations; au cours du débat qui a suivi, nombre d'entre eux se sont déclarés favorables aux efforts déployés dans le cadre de l'Approche stratégique pour parvenir à la réalisation de l'objectif de 2020 et assurer l'application des divers instruments internationaux concernant les produits chimiques, dont les Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm qui avaient pour objectif de réduire le plus possible les incidences néfastes des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement. Les pays ne cessaient d'actualiser leurs politiques nationales de façon à demeurer en accord avec ces instruments et à mettre en œuvre leurs plans de développement ayant incorporé les principes du développement économique et social durable et la protection de l'environnement. L'on insistait en particulier sur l'importance des synergies et de l'approche favorisant la participation de nombreuses parties prenantes à la gestion des produits chimiques car il s'agissait là d'un problème de portée mondiale qui ne pouvait être traité que grâce à une coopération multisectorielle à tous les niveaux. Il importait aussi de concevoir des moyens juridiques, institutionnels, technologiques et économiques au niveau national pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre des instruments internationaux concernant les produits chimiques. Une approche globale intégrée était indispensable pour conjuguer les initiatives en matière de recherches, d'échange d'informations et de sensibilisation ainsi que les politiques de prévention efficaces et la législation sur les produits chimiques, comme cela avait été le cas pour les initiatives régionales et sous-régionales telles que les ateliers de formation destinés aux diverses parties prenantes s'occupant d'importation, de commerce et de surveillance des produits chimiques. L'accès à la structure rassemblant de nombreuses parties prenantes au titre de l'Approche stratégique revêtait une importance cruciale.

75. De nombreux représentants se sont déclarés favorables à la prolongation du Programme de démarrage rapide et de son Fonds d'affectation spéciale jusqu'à ce qu'un mécanisme de financement de longue durée puisse être mis en place pour aider les pays en développement et les pays à économie en transition à atteindre l'objectif de 2020. On encourageait les efforts visant à intégrer les activités concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, les produits électriques et électroniques et les produits chimiques au Plan d'action mondial; on soutenait également l'initiative « Douanes vertes » ainsi que les mesures tendant à l'élimination du plomb et l'adoption d'une résolution sur le mercure.

76. Des représentants ont recensé des questions qui, selon eux, avaient été omises lors des débats de la Conférence, comme par exemple l'élimination illicite et la contrebande de déchets et pesticides dangereux qu'il convenait de traiter à l'aide des mesures de prévention efficaces inscrites dans les instruments juridiques internationaux et au cœur des activités tendant au renforcement des activités au niveau national, notamment dans les pays en développement. Autre question omise, l'élimination des pesticides hautement dangereux que l'on utilisait en quantités de plus en plus grandes en agriculture. Des activités tendant à l'élimination de ces pesticides devraient être inscrites dans les plans nationaux de mise en œuvre de l'Approche stratégique qu'accompagnerait une liste de ces pesticides utilisés au niveau mondial ainsi qu'une stratégie de remplacement de ces produits, favorisant l'emploi de solutions de remplacement non chimiques ou l'utilisation de produits chimiques moins dangereux. Parmi les autres questions auxquelles il convenait de prêter une plus grande attention figuraient la question des plastiques, notamment des bouteilles en plastique, qui contenaient des produits chimiques dangereux pour la santé humaine et dont il était difficile de se défaire d'une manière qui ne présente aucun danger pour l'environnement; la réglementation des produits chimiques utilisés dans l'exploitation minière des fonds marins et qui polluaient les eaux et contaminaient les organismes marins, dont les poissons consommés par les humains; le développement d'infrastructures de collecte et d'élimination au niveau régional des déchets d'équipements électriques et électroniques, en particulier dans les petits États insulaires en développement; et la nécessité d'amener les entreprises à sauvegarder le patrimoine naturel et de veiller à ce que les sociétés chimiques assument leurs responsabilités s'agissant de protéger non seulement l'environnement mais aussi les travailleurs des pays en développement qui devraient bénéficier des mêmes normes dans les secteurs de la santé et de la sécurité que les travailleurs des pays développés. Il restait encore beaucoup à faire au cours des huit années précédant la date limite de 2020 et au-delà, dans la mesure où des efforts seraient encore nécessaires pour favoriser une gestion rationnelle des produits chimiques tant que ces produits demeureraient en usage.

77. À la suite du débat et pour clore le dialogue de haut niveau, la Présidente a indiqué qu'elle collaborerait avec le groupe des amis du Président pour établir un résumé qui rendrait l'essence du riche échange de vues et d'idées qui avait eu lieu. Pour tirer parti du dialogue, la Conférence a décidé de demander au secrétariat d'établir un document d'orientation générale fondé sur les vues exprimées qui indiquerait ce qu'il serait nécessaire de faire pour atteindre l'objectif de 2020, document qui serait examiné durant la période précédant la quatrième session de la Conférence lors de consultations régionales ainsi qu'à la prochaine réunion du Groupe de travail à composition non limitée, si sa tenue était confirmée.

78. Le dernier jour de la session, la Présidente a brièvement exposé les grandes lignes du résumé qu'elle avait établies avec le concours du Groupe des amis du Président (voir annexe III).

D. Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique

79. Présentant ce sous-point de l'ordre du jour, la Présidente a signalé qu'il comportait trois volets : le Programme de démarrage rapide; les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique; et les conclusions du processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets. Ces trois volets ont été présentés par M. Nassereddin Heidari, coprésident du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide; M. Greg Filyk, coprésident du groupe de contact sur le financement lors de la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée et Mme Claudia ten Have, du secrétariat du PNUE.

1. Programme de démarrage rapide

80. M. Heidari a brièvement présenté les conclusions et les recommandations du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide sur l'examen à mi-parcours du Programme (SAICM/ICCM.3/8). Il a déclaré que les conclusions de l'examen se fondaient sur un certain nombre de contributions importantes, y compris des données provenant de 30 projets achevés. L'examen avait été mené de manière participative, avec l'implication de représentants des gouvernements, des donateurs et des bénéficiaires, d'organisations de la société civile, de l'industrie, des organismes d'exécution, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant qu'administrateur du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide, et du secrétariat. En avril 2012, le Programme de démarrage rapide avait réussi à susciter des propositions de projets qui avaient conduit à l'approbation de 145 projets venant de plus de 100 pays ou organisations non gouvernementales, ce qui démontrait son succès.

81. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont dit que le Programme de démarrage rapide, par le biais de son Fonds d'affectation spéciale, avait été un outil extrêmement utile pour soutenir les activités habilitantes de la première phase de mise en œuvre de l'Approche stratégique, et ils ont salué les efforts déployés par les pays bénéficiaires et les coordonnateurs de projets pour partager l'information concernant l'exécution des activités. De nombreuses parties prenantes ont reconnu que le Programme de démarrage rapide était accessible, souple et pratique. Il avait réussi à susciter de nouvelles initiatives et avait considérablement fait progresser les activités de renforcement des capacités et la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Selon certains représentants, la capacité du Programme de démarrage rapide à appuyer efficacement l'application régionale des accords multilatéraux sur l'environnement concernant les produits chimiques, confirmaient également son succès.

82. De l'avis général, la date butoir pour le déboursement des fonds alloués aux projets du Programme de démarrage rapide, actuellement fixée à novembre 2013, devait être repoussée jusqu'à ce que tous les projets de son portefeuille déjà approuvés soient achevés, conformément à la recommandation du Conseil exécutif. De nombreux représentants ont souligné la nécessité de renforcer les structures existantes et les institutions responsables du financement dans le cadre du Programme afin d'assurer une mise en œuvre soutenue et efficiente des activités de l'Approche stratégique jusqu'à ce que des structures de financement à long terme soient mises en place. Certains représentants ont toutefois fait remarquer que le Programme de démarrage rapide avait été spécialement conçu pour soutenir des activités habilitantes à court terme et qu'il pourrait se révéler difficile de réorienter sa structure de gouvernance et ses capacités de financement de manière à permettre des financements à long terme.

83. Un représentant était d'avis que les activités prioritaires du Programme de démarrage rapide restructuré devaient inclure notamment : l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les programmes de développement nationaux et bilatéraux, la participation de l'industrie à la gestion des produits chimiques tout au long du cycle de vie des produits, l'élaboration et l'utilisation d'instruments économiques, et l'internalisation des coûts de la gestion rationnelle des produits chimiques.

2. Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique

84. M. Filyk a fait savoir que le groupe de contact sur les finances et l'assistance technique du Groupe de travail à composition non limitée avait examiné deux sujets étroitement liés : les options de financement à long terme pour des activités concernant la mise en œuvre de l'Approche stratégique à partir de la fin du Programme de démarrage rapide en 2013 jusqu'en 2020; et la relation avec le processus consultatif sur les options de financement pour les produits chimiques et les déchets, ainsi que les éléments de ce processus. Les principales questions abordées concernaient l'intégration de la gestion des produits chimiques aux plans et politiques nationaux de développement; la contribution de l'industrie au financement à long terme de la gestion rationnelle des produits chimiques et à la mise en œuvre de l'Approche stratégique; les options pour un financement externe, à partir de sources telles que le Fonds pour l'environnement mondial ou de sources volontaires; et un mécanisme de financement stable qui prendrait le relais du Programme de démarrage rapide après 2013, dont les caractéristiques seraient similaires en termes de structure de gouvernance, critères d'éligibilité et portée, y compris les plans de mise en œuvre.

85. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont souligné qu'il fallait mobiliser des sources de financement sûres et durables pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique afin d'atteindre l'objectif de 2020. Il a été rappelé que les sources de financement existantes s'étaient révélées insuffisantes pour une mise en œuvre complète et on s'est félicité de la contribution du Fonds pour l'environnement mondial, dans le cadre de sa stratégie pour la gestion rationnelle des produits chimiques pour la cinquième période de reconstitution, qui avait fourni des montants substantiels de financement pour des projets pilotes dans une série de domaines tels que les déchets électriques et électroniques, les peintures au plomb et les substances chimiques incorporées dans des produits. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait observer que s'il incomrait à chaque pays de promouvoir la gestion rationnelle des produits chimiques, tous les pays n'avaient pas les mêmes capacités pour s'acquitter de cette responsabilité. L'assistance financière et technique était dès lors cruciale, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, et la Conférence devait s'efforcer de veiller à la mise en œuvre des processus pertinents mentionnés dans les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

86. Un représentant, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, a exhorté la Conférence à adopter une résolution capable de mettre en place, rapidement et efficacement, les dispositions financières futures et de les rendre opérationnelles. Il a présenté un document de séance contenant un projet de résolution qui appelait, entre autres, au soutien d'activités destinées à faciliter l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les programmes de développement nationaux et bilatéraux; la participation significative de l'industrie à la gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie; et l'élargissement des sources de financement.

87. S'agissant de l'intégration de la gestion des produits chimiques dans les plans et politiques nationaux de développement, plusieurs représentants ont souligné son importance pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique, l'un d'eux ajoutant que sa prise en compte dans les budgets nationaux et les programmes d'aide devrait également être envisagée. C'était là un véritable défi, et les pays en développement et les pays à économie en transition auraient besoin d'être guidés dans leurs efforts pour définir les priorités nationales. Plusieurs représentants ont également convenu que la participation de l'industrie était essentielle à une utilisation effective des ressources existantes et à une augmentation des ressources disponibles, non seulement en termes de financement mais également de savoir et de compétences.

88. Un représentant, prenant la parole au nom de l'IOMC, a insisté sur le fait que les mesures nationales visant à renforcer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets nécessitaient la collaboration de toutes les parties prenantes, notamment dans les secteurs de la santé, du travail, de l'environnement, de l'agriculture et de l'industrie; que les interventions et les collaborations multisectorielles devraient être prises en compte lors de la sélection des projets en vue d'un appui; et que les dispositions financières pour l'Approche stratégique devraient être également accessibles à toutes les parties prenantes concernées. En outre, les activités de mise en œuvre devaient tenir compte du contexte national et des structures existantes, et le financement devait être souple et durable.

3. Processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets

89. Mme ten Have a retracé l'historique du processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets, ayant débouché sur un projet de proposition du Directeur exécutif du PNUE pour une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (SAICM/ICCM.3/12). Cette approche se composait de trois volets complémentaires : l'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les

plans nationaux de développement, la participation de l'industrie et le financement externe. Le financement externe comprenait, lui, deux éléments : une proposition tendant à créer des unités nationales des produits chimiques et des déchets dans tous les pays bénéficiaires et une proposition tendant à créer, au sein du Fonds pour l'environnement mondial, un domaine d'intervention conjoint pour les produits chimiques et les déchets. Avec le concours de différentes sources, notamment de la présente session, le projet de proposition serait finalisé et soumis au Conseil d'administration du PNUE à sa vingt-septième session, en 2013.

4. Débat

90. Au cours du débat qui a suivi, quelques représentants ont réservé bon accueil au projet de proposition du Directeur exécutif et certains ont donné leur accord pour les éléments proposés, qui, selon eux, constituaient potentiellement une démarche propice à la réalisation de l'objectif 2020 pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Plusieurs représentants ont cependant estimé qu'il fallait affiner et clarifier davantage la proposition avant qu'elle ne puisse être mise en œuvre. Un représentant a souligné qu'il fallait tenir compte de la différence entre les besoins et les ressources nécessaires pour s'acquitter d'obligations juridiquement contraignantes, d'une part, et d'obligations non juridiquement contraignantes, d'autre part. Un certain nombre de représentants ont exhorté la Conférence à contribuer fortement et en temps utile au processus de manière à faire avancer la proposition et envoyer un message fort au Conseil d'administration du PNUE, lui faisant savoir que des mesures devaient être prises d'urgence pour mettre en place un mécanisme de financement solide pour les produits chimiques et les déchets. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est félicité de la reconnaissance dont bénéficiait l'Approche stratégique dans la proposition, dont les éléments étaient pleinement compatibles avec la dimension multipartite de l'Approche stratégique.

91. Les deux premiers volets de la proposition (intégration et participation de l'industrie) ont reçu un soutien en tant que moyen de mobiliser des ressources; certains représentants y ont toutefois été opposés. Selon un représentant, une bonne intégration de la gestion des produits chimiques et des déchets pouvait aider les pays à mieux gérer les produits chimiques et les déchets en renforçant leurs capacités, favoriser les investissements et encourager la participation d'un éventail plus large de parties prenantes. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait valoir que la mobilisation des ressources nationales constituait une partie essentielle de l'intégration. Plusieurs représentants ont souligné l'importance d'une approche basée sur le cycle de vie pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques.

92. De l'avis d'un représentant, les mesures que pourrait prendre l'industrie, selon la proposition avancée, y compris l'industrie chimique, l'inciteraient à s'impliquer davantage, notamment à faire des contributions en nature, renforcer les capacités, créer des partenariats public-privé, rendre la chaîne de production plus verte, évaluer les risques posés par les produits chimiques et fournir des informations aux parties prenantes. L'industrie chimique disposait d'un énorme savoir en matière de gestion des risques, acquis au cours de nombreuses années, et pourrait considérablement contribuer à la gestion des produits chimiques et des déchets, par le biais des mécanismes décrits dans le projet de proposition. Un autre représentant a fait observer que, comme indiqué dans le rapport sur les perspectives et tendances mondiales en matière de produits chimiques (*Global Chemicals Outlook*), les effets néfastes des produits chimiques sur la santé et l'environnement augmentaient tandis qu'une infime partie des coûts était prise en charge par les fabricants de produits chimiques. La proposition du Directeur exécutif n'était donc pas suffisamment ferme en ce qui concernait la nécessité pour l'industrie de payer une part équitable de ces coûts.

93. S'agissant du volet du financement externe, son importance pour atteindre de l'objectif de 2020 pour la gestion rationnelle des produits chimiques était certes reconnue, et les propositions y afférentes bénéficiaient de l'appui général, mais les opinions divergeaient sur la question de savoir si la structure proposée, notamment la création, au sein du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), d'un domaine d'intervention conjoint pour les produits chimiques et les déchets, entraînerait une mobilisation suffisante de ressources pour atteindre cet objectif. Un représentant a mis en doute la faisabilité de créer un nouveau domaine d'intervention pour les produits chimiques et les déchets au sein du FEM, étant donné qu'un domaine d'intervention pour les produits chimiques y existait déjà, comprenant des financements pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

94. Selon un représentant, au sein du volet proposé du financement externe, les fonds devaient être spécifiquement alloués à des mesures appuyant les efforts déployés pour atteindre l'objectif de 2020. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, s'est dit déçu que l'option d'un nouveau fonds d'affectation spéciale, analogue au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, ne figurait pas dans le projet de proposition, étant donné que cette option avait rencontré un large soutien pendant les consultations. Un représentant a jugé qu'il était important de mettre en

place un système pour la reconstitution du fonds et de veiller à ce que cette reconstitution ne compromette pas la reconstitution d'autres fonds existants.

95. Concernant toujours le volet du financement externe de la proposition, certains représentants étaient convaincus que la disposition qui prévoyait la création d'unités nationales sur les produits chimiques et les déchets contribuerait largement à la mobilisation de financements au profit des pays en développement et des pays à économie en transition. Un représentant a suggéré que si de telles unités devaient être mises en place, il conviendrait de tenir compte du contexte national et de la participation d'un grand nombre d'institutions sectorielles. Un autre représentant jugeait la proposition intéressante, mais nécessitant une analyse complémentaire de ses coûts et avantages potentiels.

96. Comme précisé dans la section X du présent rapport, sur l'adoption du rapport de la session en cours, les déclarations concernant les questions financières lues par les représentants s'exprimant au nom de l'Union Européenne et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui se rapportaient au projet de proposition du Directeur exécutif, sont brièvement présentées séparément dans les deux paragraphes suivants.

97. Le représentant s'exprimant au nom de l'Union européenne et ses États membres a déclaré que l'Union et ses États membres accueilleraient dans l'ensemble avec satisfaction la proposition du Directeur exécutif et entendaient soumettre des observations supplémentaires à ce sujet, en prenant en compte les débats tenus à la session en cours et lors de la réunion la plus récente sur le processus consultatif, qui avait eu lieu à Mexico les 5 et 6 septembre 2012. L'Union et ses États membres appuyaient vigoureusement l'inclusion par le Directeur exécutif de l'intégration, dont un volet essentiel était la mobilisation de ressources intérieures par les pays, et la participation de l'industrie en tant qu'éléments indispensables sous-tendant le financement requis pour une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Ces éléments, conjugués au financement externe, devraient être intégrés de façon parallèle, complémentaire et synergique. Ils souscrivaient également à l'idée selon laquelle l'Approche stratégique devrait pleinement bénéficier de l'approche intégrée, déclarant que les trois volets de l'Approche étaient tous pertinents pour le financement à long terme de l'Approche et cadraient avec son caractère multipartite. L'Union et ses États membres se rangeaient aussi à l'avis selon lequel le mécanisme de financement pour le volet externe devrait être assuré au sein de structures existantes et être abrité par le FEM. Toutefois, comme le montraient les débats qui s'étaient déroulés à Mexico, certains aspects du volet de financement externe devaient être clarifiés et mis au point. Il estimait que la Conférence devrait apporter une contribution aux travaux du PNUE pour que le projet de proposition puisse être finalisé et adopté par le Conseil d'administration du PNUE à sa vingt-septième session. Cette contribution devrait inclure l'approbation de l'intégration, la participation de l'industrie et le financement externe en tant que composantes d'une approche intégrée et l'appui en faveur d'un cadre synergique pour les conventions intéressant les produits chimiques et l'Approche stratégique.

98. Le représentant s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a fait observer que le projet de proposition du Directeur exécutif contenait des éléments positifs, notamment l'inclusion d'unités sur les produits chimiques et les déchets et le renforcement de la participation de l'industrie en tant qu'élément complémentaire pour assurer le financement à long terme, déclarant à propos de cette dernière que l'industrie mondiale des produits chimiques devrait être davantage encouragée à mener des activités dans toutes les régions en partenariat avec les gouvernements et la société civile. La proposition ne reflétait pas toutefois toutes les options possibles pour le financement à long terme de la gestion des produits chimiques et des déchets qui avaient été définies jusqu'à présent. Elle ne faisait en particulier pas référence à un fonds indépendant doté d'arrangements en matière de gestion similaires à ceux du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, que sa région avait maintes fois recommandé. Elle négligeait également la dimension régionale et le rôle clé que les réseaux régionaux mis en place au titre des Conventions de Bâle et de Stockholm pourraient jouer dans la mise œuvre des activités relevant de l'Approche stratégique aux niveaux sous-régional et régional. Certes les pays de sa région estimaient que l'Approche stratégique devrait notamment bénéficier d'une approche intégrée en matière de financement, mais il considérait que la session actuelle n'était pas le cadre indiqué pour statuer sur la question. Les parties prenantes devraient plutôt examiner le projet de décision et soumettre leurs vues, qui seraient transmises, assorties des idées et recommandations formulées durant la session actuelle, au Directeur exécutif, qui devrait les prendre en compte en finalisant la proposition en vue de la soumettre au Conseil d'administration à sa vingt-septième session en février 2013.

5. Création d'un groupe de contact et adoption d'une résolution sur les questions financières

99. À l'issue du débat, la Conférence a convenu de créer un groupe de contact, coprésidé par Mme Elsa Miranda (Indonésie) et M. Daniel Ziegerer (Suisse), pour examiner plus avant la question

des ressources financières et techniques pour la mise en œuvre. Au cours de ses travaux, le groupe de contact examinerait les documents pertinents, en particulier les documents SAICM/ICCM.3/8, SAICM/ICCM.3/11 et SAICM/ICCM.3/12, le projet de résolution soumis par le représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ainsi que les déclarations des participants pendant le débat sur cette question. Le mandat du groupe de contact serait de discuter de l'avenir éventuel du Programme de démarrage rapide et de son rôle dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique; le groupe devait également examiner le projet de proposition du Directeur exécutif et sa pertinence pour les considérations financières abordées au paragraphe 19 de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, dans le but d'apporter son concours à l'élaboration plus poussée du projet de proposition et d'éclairer les débats du Conseil d'administration sur le sujet.

100. Comme précisé également dans la section X du présent rapport, durant l'adoption du rapport, le coprésident du groupe de contact a rendu compte des travaux menés par le groupe. Les questions abordées par le groupe pouvaient être divisées en trois catégories : celles sur lesquelles il y avait une très grande convergence de vues; les positions émises par les participants qui n'avaient pas fait l'objet d'un consensus; et les éléments de la proposition du Directeur exécutif qui devaient, de l'avis d'un ou de plusieurs participants, être élaborés plus avant ou revus. Il a ensuite passé en revue les questions figurant dans chaque groupe.

101. Dans le premier groupe, il y a eu une très large convergence de vues sur les questions soulevées, à savoir :

- a) Qu'il était nécessaire d'assurer le financement à long terme de l'Approche stratégique qui soit durable, prévisible, approprié et accessible;
- b) Que les ressources générales pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique devaient augmenter;
- c) Qu'il importait de prendre en considération l'appel lancé dans le Document final de Rio+20 en faveur de la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 en matière de gestion des produits chimiques;
- d) Que l'Approche stratégique devrait être renforcée dans le cadre d'un système robuste, cohérent, efficace et efficient pour une gestion rationnelle des produits chimiques;
- e) Qu'il importait d'inclure l'Approche stratégique dans toute solution au problème du financement à long terme de la gestion des produits chimiques;
- f) Que le projet actuel de proposition du Directeur exécutif nécessitait d'être élaboré plus avant et revu et devrait faire l'objet d'une large consultation et être enrichi par les parties prenantes;
- g) Qu'il importait, dans le cadre d'une approche intégrée à long terme en matière de financement, de se pencher sur la question de l'affectation des ressources entre les obligations juridiquement contraignantes et les engagements librement consentis pour garantir un financement suffisant à ces derniers.

102. Les positions émises par les participants qui n'avaient pas fait l'objet d'un consensus étaient notamment les suivantes, à savoir :

- a) Qu'une approche intégrée à long terme en matière de financement constituait un moyen d'élargir la base d'un donateur;
- b) Que le financement dans le cadre du Programme de démarrage rapide pouvait servir à mobiliser des financements supplémentaires;
- c) Qu'une approche intégrée telle que celle prônée dans la proposition du Directeur exécutif pouvait nécessiter un organe de contrôle ou un point d'ancrage, un rôle que la Conférence pourrait peut-être jouer;
- d) Que certains volets de la proposition du Directeur exécutif pourraient être perçus comme assortis de conditions, et ainsi relier l'accès au financement extérieur à l'intégration;
- e) Que les termes « financement extérieur » devaient être compris comme désignant le volet spécifique du financement externe;
- f) Que le financement au titre du Programme de démarrage rapide présentait plus d'avantages que le financement du FEM : ce dernier, contrairement au financement au titre du Programme de démarrage rapide, nécessitait un cofinancement et était davantage fondé sur les décisions du Conseil du FEM et les priorités des donateurs que sur les priorités des bénéficiaires ou les orientations fournies par les Conférences des Parties aux accords dans ce cadre;

g) Que les unités nationales mises en place aux fins de l'Approche stratégique étaient utiles en tant que mécanismes de mise en œuvre mais devrait être complétées par des mécanismes régionaux.

103. Les éléments de la proposition du Directeur exécutif qui nécessitaient d'être élaborés plus avant ou revus incluaient :

a) La section sur l'intégration, qui devait être élaborée plus avant pour inclure des descriptions plus spécifiques des activités supposées; mieux refléter les rôles et responsabilités aux niveaux national et régional et dans les pays développés par rapport aux pays en développement; et élargir la portée de l'intégration afin d'inclure les processus budgétaires nationaux;

b) La section sur la participation de l'industrie, qui, selon d'aucuns, devrait décrire cette participation plus en détail;

c) La section sur la structure de gouvernance.

104. La Conférence a convenu que le rapport oral du coprésident décrivait de manière exacte les débats qui avaient eu lieu au sein du groupe de contact. On trouvera dans l'annexe IV au présent rapport un rapport écrit sur les travaux du groupe de contact établi par les coprésidents du groupe; ce rapport est présenté tel que soumis par les coprésidents sans avoir été officiellement édité.

105. À l'issue des délibérations du groupe de contact, la Conférence a adopté la résolution III/1 sur les ressources financières et techniques pour la mise en œuvre (voir annexe I).

E. Nouvelles questions de politique générale

1. Nouvelles questions de politique générale examinées en détail à la deuxième session de la Conférence

106. Le représentant du secrétariat a présenté les documents relatifs à ce sous-point de l'ordre du jour, en rappelant que les nouvelles questions de politique générale à l'examen étaient les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans les produits, les substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés. Des progrès sur chacune de ces questions avaient été rapportés par l'organisation en charge au Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion, permettant à ce dernier d'élaborer un projet de résolution global sur les nouvelles questions de politique générale pour examen et adoption éventuelle par la Conférence à la session en cours. En outre, la question de la gestion des composés chimiques perfluorés et la transition vers des solutions de remplacement plus sûres seraient examinées durant la session.

a) Peintures au plomb

107. S'agissant des peintures au plomb, plusieurs représentants ont souligné le danger qu'elles continuaient de poser pour la santé humaine et l'environnement. Les représentants se sont félicités du lancement de l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb sous l'égide du PNUE et de l'OMS; son programme d'activités était considéré comme un outil important pour traiter de la question. Un représentant a proposé que l'Alliance mondiale fasse rapport à la Conférence à sa quatrième session sur les progrès accomplis dans l'exécution de son programme d'activités. Plusieurs représentants ont appuyé la proposition tendant à organiser une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb, laquelle serait initialement axée sur l'élimination des peintures au plomb, dans le cadre d'efforts visant à sensibiliser au niveau national sur les dangers du plomb.

108. Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont proposé d'apporter des modifications au projet de résolution globale, qui avait été préparé par le Groupe de travail à composition non limitée, dans le but de rendre le texte plus complet et d'en faciliter l'utilisation à des fins de sensibilisation auprès des décideurs. D'autres représentants ne voyaient pas l'utilité de rouvrir une discussion sur un texte qui avait fait l'objet d'un accord au sein du Groupe de travail à composition non limitée. Un représentant a fait valoir qu'au moment de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée, l'Alliance mondiale n'avait pas encore tenu sa deuxième réunion et n'avait pas encore élaboré son plan d'activités; revoir le projet de résolution permettrait dès lors à la Conférence d'y intégrer les éléments reflétant ces nouveaux développements.

109. La Conférence a convenu de créer un groupe de contact, présidé par Mme Cheryl Beillard (Canada) et M. Marcus Richards (Saint Vincent et les Grenadines), afin d'examiner la question plus avant et d'élaborer un projet de résolution finale sur la base du projet de résolution présenté par le Groupe de travail à composition non limitée et des autres suggestions formulées pendant la session.

b) Substances chimiques incorporées dans les produits

110. La Présidente a rappelé que le texte du projet de résolution globale relative aux substances chimiques incorporées dans les produits, préparé par le Groupe de travail à composition non limitée, figurait toujours entre crochets, indiquant par-là que le Groupe de travail n'était pas parvenu à un consensus à son sujet. La Conférence devait donc s'efforcer de parvenir à ce consensus le plus rapidement possible.

111. Au cours du débat qui a suivi, un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a constaté l'existence de lacunes importantes en matière d'informations sur les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, alors même que ces informations étaient essentielles pour permettre à toutes les parties prenantes de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique. Il a encouragé la poursuite du projet sur les substances chimiques incorporées dans les produits, comme proposé dans le projet de résolution, estimant que les progrès sur cette question profiteraient à toutes les autres nouvelles questions de politique générale et contribueraient à la fabrication de produits plus sûrs et plus écologiques, ainsi qu'à la prévention des déchets. Le projet de résolution nécessitait cependant des améliorations qui n'avaient pu être apportées, faute de temps, à la réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Le représentant soumettait, en conséquence, un document de séance contenant une version révisée beaucoup plus courte de la partie concernée du projet de résolution globale, qui selon lui tenait compte des opinions exprimées par plus de 80 parties prenantes lors d'un atelier international tenu à Genève en mars 2011.

112. Plusieurs représentants ont souligné l'importance du projet sur les substances chimiques incorporées dans les produits, applaudissant la version révisée du projet de résolution et l'accueillant favorablement comme base pour poursuivre les débats sur la question. Un représentant estimait que cette nouvelle version était plus précise que le texte original, ajoutant que les substances chimiques devaient être suivies tout au long de la chaîne d'approvisionnement et qu'il convenait de rechercher des synergies, notamment avec le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

113. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a dit qu'une coopération entre toutes les parties prenantes était nécessaire pour que les consommateurs, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition, bénéficient d'une information claire et crédible pour les aider à déterminer l'innocuité des produits disponibles. Ils devaient pouvoir décider en connaissance de cause plutôt que sur la seule base du prix des produits, et les gouvernements et l'industrie ne devaient pas être autorisés à retenir des informations pertinentes au motif de confidentialité. Une autre question qu'il conviendrait d'examiner était celle du dumping.

114. Le représentant d'une autre organisation non gouvernementale a proposé la création d'un système d'échange d'informations soutenu par des cadres juridiques internationaux et nationaux; l'élaboration d'un catalogue exhaustif des substances chimiques incorporées dans les produits, assorti d'un système coordonné de collecte des informations et des noms standardisés; et le lancement d'un plus grand nombre de programmes capables de réduire les risques posés par les substances chimiques incorporées dans les produits.

115. La Conférence a convenu que le groupe de contact créé pour examiner les peintures au plomb se chargerait également de la version révisée du projet de résolution sur les substances chimiques incorporées dans des produits.

c) Substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques

116. S'agissant de la nouvelle question des substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques, inscrite au nombre des nouvelles questions de politique générale, plusieurs représentants, dont l'un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont appuyé le projet de résolution soumis par le Groupe de travail à composition non limitée. Cette question, vu sa gravité, revêtait une importance critique, tant pour la santé que pour l'environnement. L'accent mis sur les recommandations pour une action en amont, au stade intermédiaire et en aval, émanant de l'atelier international tenu à Vienne en 2011 comme suite au paragraphe 1 de la résolution II/4 D, était un progrès, et la coopération entre parties prenantes telles que l'industrie, les gouvernements, la société civile et les organisations intergouvernementales allait être cruciale pour s'attaquer à la question et assurer l'application effective de l'approche du cycle de vie. Par ailleurs, il importait d'assurer le développement des capacités pour promouvoir une gestion rationnelle des déchets et empêcher que les mouvements transfrontières des équipements considérés ne créent des problèmes dans les pays en développement. Un représentant a déclaré qu'il incombait aux fabricants de faire les efforts nécessaires pour éviter de tels problèmes, ajoutant qu'ils devraient être impliqués dans les discussions

sur la possibilité de mettre en place des arrangements de reprise. Un autre a souligné qu'il importait d'établir des normes appropriées en la matière.

117. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a préconisé que les recommandations issues de l'atelier tenu à Vienne forment la base des activités sur la question qui se dérouleraient pendant la période intersessions. Les messages qu'elles véhiculeraient pourraient servir de guide à ces activités et devraient figurer dans une annexe au projet de résolution; un gouvernement ou un organisme des Nations Unies, ou les deux, devraient être invités à assumer le rôle de mécanisme institutionnel chargé de coordonner et faciliter les travaux.

118. La Conférence a décidé que le groupe de contact sur les peintures au plomb et les substances chimiques présentes dans les produits examinerait également le projet de résolution sur les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques, dans un effort pour se mettre d'accord sur le texte définitif.

119. S'agissant de la proposition du Groupe africain tendant à ajouter au Plan d'action mondial un nouveau domaine de travail et de nouvelles activités sur les substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (voir le document SAICM/ICCM.3/3), un représentant, s'exprimant au nom des pays africains, a engagé la Conférence à approuver cette proposition. Il s'agissait d'une question complexe, intersectorielle, qui illustrait bien les synergies possibles entre les accords multilatéraux sur l'environnement qui concernaient les déchets et ceux qui concernaient les produits chimiques, sans pour autant qu'ils mènent, dans le cadre de leurs mandats respectifs, des activités faisant double emploi. D'ailleurs, cette proposition avait été appuyée dans toutes les observations, sauf deux, reçues par le Secrétariat comme suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail à composition non limitée dans sa décision OEWG.1/1.

120. Un représentant a fait remarquer qu'il y avait effectivement assez de latitude pour ajouter la question dans le Plan d'action mondial, en tant que nouveau domaine de travail. Les travaux menés dans le cadre de l'Approche stratégique devaient être coordonnés avec les partenaires concernés; une telle démarche pouvait servir à compléter l'action menée par d'autres organisations intergouvernementales compétentes telles que la Convention de Bâle. Un autre représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a souligné le lien critique entre cette question et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, suggérant que l'ajout de cette question dans le Plan d'action mondial pourrait déboucher sur de plus grandes opportunités en matière de recyclage. Dans le même temps, il était indispensable de tenir compte des travaux en cours dans d'autres instances, notamment les Conventions de Bâle et de Stockholm, afin d'éviter tout chevauchement des efforts. Sa délégation avait des suggestions à faire sur la manière de rationaliser certaines activités, qu'elle était prête à examiner au sein d'un groupe de contact.

121. Un représentant a fait observer que certaines des activités proposées faisaient double emploi avec les travaux en cours dans d'autres instances. Un autre a dit qu'il craignait que l'ajout de nouveaux domaines de travail au Plan d'action mondial n'affecte l'efficacité future des activités menées dans les domaines existants, tels que l'appui aux pays en développement en matière de développement des capacités et de partage des données sur les risques. Sa délégation préférerait se concentrer sur les moyens d'améliorer le Plan d'action avant de chercher à en élargir la portée.

122. Un représentant était d'avis que le tableau figurant dans l'annexe III au document paru sous la cote SAICM/ICCM.3/3, consacré aux domaines de travail portant sur la réduction des risques, ne reflétait pas la suggestion faite par son pays tendant à y inclure des activités visant à harmoniser les politiques et recommandations pour réglementer le commerce des équipements électriques et électroniques et se procurer des informations auprès des entreprises de recyclage sur la manière dont elles traitaient ce type de déchets.

123. La Conférence a décidé de renvoyer cette proposition, pour examen, au groupe de contact établi ci-dessus pour examiner d'autres nouvelles questions de politique générale.

d) Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

124. Le Président a donné la parole aux représentants pour qu'ils s'expriment sur la question des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, ainsi que sur l'ajout proposé au Plan d'action mondial.

125. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont appelé l'attention sur le manque d'informations concernant les bienfaits et les risques des nanomatériaux manufacturés et les problèmes moraux et sociaux qu'ils soulevaient. C'est pourquoi ils soutenaient le partage de l'information technique, institutionnelle et juridique, le transfert de technologie et le développement des capacités, spécialement dans le domaine de la protection de la santé et de l'environnement, de manière à élaborer

des réglementations nationales et internationales régissant l'utilisation et l'élimination de ces produits, fondées sur le principe de précaution. Un représentant a souligné l'importance des nanotechnologies pour le développement durable et la compétitivité, puisqu'elles étaient exploitées dans diverses industries telles que les textiles, les plastiques et les peintures.

126. Quelques représentants ont remercié le Gouvernement suisse et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche d'avoir lancé trois projets pilotes sur les nanotechnologies en Afrique, en Asie, et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ils ont souligné l'importance du rôle joué par l'Approche stratégique dans la recherche et la diffusion d'informations sur les nanomatériaux, ajoutant qu'ils la considéraient comme la principale plateforme de débat pour des recommandations de politique efficaces.

127. Plusieurs représentants ont souligné l'importance de la collaboration mondiale dans les domaines de la sécurité des nanotechnologies, la gestion des risques et la sensibilisation du public, y compris des ateliers sur les nanotechnologies et la gestion des risques connexes, leur normalisation et leur réglementation, et l'élaboration de directives sur la sécurité des nanotechnologies à l'intention des ouvriers dans les usines, du personnel de laboratoire et du consommateur, conformément aux meilleures pratiques internationales.

128. Un certain nombre de représentants se sont dits favorables à l'établissement d'un registre qui permettrait de rassembler des données sur la fabrication et l'importation de nanomatériaux, qui pourrait être consulté par le public. Ils ont aussi dit que les nanomatériaux devraient être couverts par le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

129. Plusieurs représentants se sont dits favorables à l'inclusion d'un nouveau domaine de travail et de nouvelles activités sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés dans le Plan d'action mondial, mais suggéré que l'on simplifie et clarifie les 23 activités proposées.

130. A l'issue du débat, la Conférence a décidé que le groupe de contact sur les nouvelles questions de politique générale s'efforcera de mettre au point la version définitive du projet de résolution à ce sujet (décision OEWG-1/3 D) et d'envisager la possibilité d'ajouter les activités correspondantes au Plan d'action mondial.

e) Gestion des composés chimiques perfluorés

131. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a rappelé que deux questions étaient à l'étude : le projet de résolution relatif à la gestion des composés perfluorés et la transition vers des produits plus sûrs, préparé par le Groupe de travail à composition non limitée (décision OEWG.1/3 E); le rapport d'activité sur la gestion des PFC et la transition vers des produits plus sûrs (SAICM/ICCM.3/18) et le projet de programme de travail du Groupe mondial sur les composés perfluorés pour la période 2012–2015 figurant dans l'annexe I au rapport d'activité.

132. Au cours du débat qui a suivi, les représentants se sont largement exprimés en faveur de la gestion des composés perfluorés dans le cadre de l'Approche stratégique et de la création du Groupe mondial sur les composés perfluorés. Un certain nombre de représentants ont dit qu'ils appuyaient le projet de programme de travail du Groupe, ainsi que le rapport d'activité sur la gestion des PFC et la transition vers des produits plus sûrs pour la période 2009-2012 soumis au Groupe de travail à composition non limitée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le PNUE.

133. Plusieurs représentants se sont inquiétés du fait que les pays en développement pâtissaient d'une mauvaise gestion des composés perfluorés, de l'indigence des recherches dans ce domaine, de l'insuffisance des connaissances sur les effets de ces substances sur l'environnement, et du manque de ressources financières et techniques. L'un d'eux a suggéré que le Groupe mondial sur les composés perfluorés mette l'accent sur la sensibilisation et le développement des capacités dans ses futurs travaux, en particulier en appui aux pays en développement, dont beaucoup ne possédaient pas les capacités nécessaires pour exercer une surveillance de l'environnement.

134. Un représentant a signalé que, tout comme de nombreux pays africains, son pays ne produisait ni ne conditionnait des PFC, mais qu'il importait des produits contenant de ces substances; par ignorance du contenu de ces produits, ceux-ci étaient souvent traités comme n'importe quel autre produit. Il fallait donc impérativement diffuser davantage d'informations sur les composés perfluorés. Il s'est dit satisfait du projet de résolution et des travaux accomplis à ce jour, mais il estimait cependant que les activités envisagées par le Groupe mondial sur les composés perfluorés étaient insuffisantes et il a proposé que soient ajoutés au programme de travail, sous l'activité 5 (informations sur les utilisations des composés perfluorés), deux ateliers régionaux pour l'Afrique et au moins deux projets pilotes en Afrique sur le cycle de vie des produits contenant des composés perfluorés.

135. Un représentant a dit qu'il était nécessaire de hiérarchiser quelques-unes des activités proposées dans le programme de travail du Groupe; selon lui, la plus importante était l'activité 4 (préparation et réalisation d'une enquête sur les composés perfluorés); l'activité 5 (amélioration de l'information sur les utilisations des composés perfluorés); et l'activité 2 (élaboration de documents de synthèse). Un certain nombre de représentants ont dit qu'ils étaient favorables à la participation de pays non membres de l'OCDE dans les activités du Groupe mondial et dans l'enquête sur les composés perfluorés pour faciliter une participation plus large des pays en développement et des pays à économie en transition.

136. Un autre représentant a dit que la liste des composés perfluorés figurant dans le projet de programme de travail du Groupe mondial était trop restrictive et qu'il existait beaucoup d'autres composés perfluorés posant des dangers pour la santé et l'environnement. Le Groupe mondial devait élargir son mandat et ne pas s'occuper seulement des substances que les industries avaient déjà entrepris d'éliminer. Il a également proposé que les entreprises qui seraient retenues dans l'enquête sur les composés perfluorés soient clairement identifiées pour donner plus de crédibilité au Groupe.

137. Un certain nombre de représentants ont proposé que l'annexe au projet de résolution énonçant le mandat du Groupe mondial sur les composés perfluorés soit supprimée puisque le Groupe n'était pas un organe subsidiaire de la Conférence et que la responsabilité de son mandat incombait au Groupe lui-même. D'autres ont ajouté qu'il fallait modifier quelque peu le libellé du projet de résolution pour qu'il tienne compte des liens juridiques entre la Conférence et le Groupe mondial et pour préciser que ce dernier n'était pas un organe subsidiaire de la Conférence.

138. À l'issue du débat, la Conférence a convenu d'ôter le mandat du projet de résolution préparé par le Groupe de travail à composition non limitée et demandé au secrétariat d'y apporter les révisions nécessaires. Après examen du projet révisé de résolution concernant la participation au Groupe mondial sur les composés perfluorés par des États non membres de l'OCDE, un représentant a présenté une nouvelle version révisée du projet de résolution pour traiter de cette question.

139. À l'issue de l'examen du projet de résolution tel que nouvellement révisé, la Conférence a adopté la résolution III/3 sur la gestion des composés perfluorés et la transition vers des produits plus sûrs (voir annexe I).

2. Demandes d'inscription de nouvelles questions de politique générale

140. La représentante du secrétariat a présenté la documentation pertinente, y compris un résumé des deux demandes d'inscription de nouvelles questions de politique générale, l'une sur les perturbateurs endocriniens et l'autre sur les polluants pharmaceutiques persistant dans l'environnement. Elle a rappelé qu'à sa première session, le Groupe de travail à composition non limitée avait décidé que ces polluants ne remplissaient pas les critères nécessaires pour pouvoir être considérés comme une nouvelle question de politique générale, mais qu'ils méritaient d'être examinés plus avant par la Conférence, et elle avait demandé à l'auteur de cette proposition de la développer plus avant après sa troisième session. Le Groupe de travail avait transmis à la Conférence, pour examen et décision, un projet de résolution sur les perturbateurs endocriniens, dont certaines parties étaient placées entre crochets pour signifier l'absence de consensus.

a) Perturbateurs endocriniens

141. Il a été demandé à la Conférence de déterminer si les perturbateurs endocriniens remplissaient les critères permettant de les considérer comme une nouvelle question de politique générale de l'Approche stratégique et, dans l'affirmative, de prendre une décision sur les actions de collaboration proposées. Les représentants qui ont pris la parole au cours du débat qui a suivi ont, pour la plupart, réservé bon accueil à la proposition tendant à inclure les perturbateurs endocriniens parmi les nouvelles questions de politique générale. Plusieurs représentants ont appelé l'attention sur les effets nuisibles, connus ou présumés, sur la santé et l'environnement d'une exposition à ces substances. La latence des effets de ces substances chimiques a été citée par un représentant comme un défi majeur. Les représentants ont été nombreux à souligner qu'il fallait protéger les groupes les plus vulnérables de la société, en particulier les femmes et les enfants. Un représentant a fait observer que la protection de ces groupes était mentionnée à maintes reprises dans les textes fondamentaux de l'Approche stratégique, y compris dans la Stratégie politique globale. Un certain nombre de représentants ont appelé l'attention sur les effets délétères de ces substances chimiques sur les enfants à naître, les nouveaux nés et les enfants en bas âge qui, selon l'un d'entre eux, constituaient un mal qui pouvait être évité et qui était infligé à l'une des ressources les plus précieuses de l'humanité. D'autres représentants ont appelé l'attention sur la vulnérabilité particulière des travailleurs.

142. Un certain nombre de représentants ont signalé l'augmentation rapide de la production et des exportations de substances chimiques ayant les propriétés de perturbateurs endocriniens. Plusieurs ont souligné l'importance des activités sur ces substances chimiques pour les pays en développement et les pays à économie en transition. L'un d'eux a mis l'accent sur la vulnérabilité particulière des petits Etats insulaires en développement.

143. Plusieurs représentants ont dit qu'il était nécessaire d'appliquer, à l'égard des perturbateurs endocriniens, l'une ou plusieurs des démarches appropriées, à savoir l'approche préventive, le principe de précaution, le droit de savoir ou le principe d'innocuité. De l'avis d'un représentant, toute action mondiale devait reposer sur le principe de la responsabilité du producteur et le principe de substitution pour que les substances nocives soient progressivement remplacées par des substances plus sûres. Les représentants ont souligné l'importance d'un certain nombre d'activités, notamment le renforcement des capacités, la sensibilisation, l'échange d'informations et la mise en réseau, le comblement des lacunes au niveau du savoir entre parties prenantes, la diffusion et le développement des connaissances, l'établissement d'une liste ouverte des perturbateurs endocriniens pour que des mesures prioritaires puissent être prises sur la base d'une liste faisant autorité, l'introduction d'obligations en matière d'étiquetage et l'incitation à une volonté politique plus grande pour s'attaquer à la question. Plusieurs représentants ont relevé qu'il fallait disposer d'indicateurs pour mesurer l'impact de la perturbation endocrinienne et en établir l'ampleur. Plusieurs représentants ont été d'avis qu'il importait de réduire l'exposition aux substances connues pour être des perturbateurs endocriniens. L'un a préconisé la réalisation d'études de cas sur l'utilisation de telles substances, y compris les pesticides, en accordant une attention particulière aux effets *in utero*. Un autre a demandé que soit prévu, dans les mesures de coopération proposées dans le document sur la désignation des perturbateurs endocriniens (voir SAICM/ICCM.3/INF/23), l'établissement d'un rapport sur les substances chimiques qui ciblerait les travailleurs dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Un représentant a recommandé une approche à deux niveaux, qui consisterait, d'une part, à améliorer l'évaluation des nouvelles substances et des substances moins bien connues qui se trouvent être des perturbateurs endocriniens et, d'autre part, la protection au moyen de mesures de prévention et de substitution.

144. Un représentant a signalé que les travaux visant à déterminer les effets des perturbateurs endocriniens sur la santé et l'environnement se poursuivaient au sein d'autres instances, parmi lesquelles l'OCDE, l'Union européenne et la Société de toxicologie et de chimie environnementale. L'OCDE avait publié plus de 20 documents d'orientation sur la question. Soulignant l'importance de l'Approche stratégique en tant que forum pour l'échange d'informations, il a dit qu'il fallait veiller à éviter un chevauchement des efforts qui n'ajouterait rien aux travaux en cours. L'Approche stratégique devait déjà poursuivre les travaux entamés et ne disposait que de ressources limitées, ce pourquoi il n'était guère favorable, par exemple, à la mise en place d'un réseau international de scientifiques, de spécialistes de la gestion des risques et d'autres entités concernées par la question des perturbateurs endocriniens.

145. Un autre représentant, tout en reconnaissant qu'il était important de s'attaquer à la question des perturbateurs endocriniens, a suggéré que l'OMS achève tout d'abord ses travaux sur la question avant que la Conférence n'entreprenne des activités supplémentaires. En revanche, un certain nombre de représentants ont affirmé qu'une approche globale était nécessaire pour faire face à cette question et que l'Approche stratégique, qui était dans son essence inclusive et participative, était le forum le plus compétent pour élaborer une telle approche. Un représentant a rappelé que l'Approche stratégique était le cadre mondial approprié pour traiter des produits chimiques et qu'elle disposait des moyens nécessaires pour évaluer ces produits dans tous les secteurs et s'attaquer globalement aux problèmes de santé et d'environnement qu'ils posaient. Il était crucial d'exploiter pleinement le potentiel de l'Approche stratégique à cet égard. Un autre représentant a ajouté que les travaux menés dans le cadre de l'Approche stratégique complétaient les travaux sur les produits chimiques menés dans d'autres instances.

146. Deux représentants se sont dits hostiles à l'inclusion des perturbateurs endocriniens parmi les nouvelles questions de politique générale. L'un d'eux a fait observer que les connaissances sur la mesure des perturbations endocriniennes n'étaient pas suffisamment développées et que, à court terme, les travaux devaient porter sur les mécanismes de la perturbation endocrinienne et la méthode à utiliser pour en tester les effets potentiels. Il était prématuré de lancer, dans le cadre de l'Approche stratégique, des efforts visant à refléter le résultat des activités en cours et à échanger des expériences avec les mécanismes de réglementation sur les perturbateurs endocriniens. Il a appelé l'attention sur les défis scientifiques et techniques posés par l'expérimentation, le dépistage et l'établissement de réglementations sur ces substances chimiques, d'où il ressortait que les travaux devaient porter sur la diffusion de l'information et la sensibilisation à l'échelle locale et à l'échelon mondial.

147. Un représentant a dit qu'il serait erroné de penser qu'on manquait de preuves scientifiques sur les effets nocifs des substances ayant les propriétés de perturbateurs endocriniens. Les preuves justifiant une action d'urgence étaient amplement suffisantes, y compris le coût des soins de santé nécessaires pour traiter les maladies dans lesquelles ces substances étaient impliquées.

148. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a présenté un document de séance contenant un projet de résolution tendant à adopter les perturbateurs endocriniens parmi les nouvelles questions de politique générale de l'Approche stratégique et définissant les moyens de s'attaquer à la question.

149. Répondant à l'allusion, faite par un certain nombre de représentants, au rapport récemment achevé par l'OMS au sujet des perturbateurs endocriniens et à leur demande que ce rapport soit rapidement publié, le représentant de l'OMS, se félicitant de la poursuite de la coopération internationale dans le domaine des produits chimiques, a précisé que le rapport établi conjointement par le PNUE et l'OMS sur l'état des connaissances scientifiques concernant les perturbateurs endocriniens suivait la procédure habituelle précédant l'autorisation de publication qui, vu l'importance du rapport et son caractère exhaustif, prendrait quelque temps.

150. A l'issue du débat, la Conférence a convenu que le groupe de contact sur les nouvelles questions de politique générale examinerait la question plus avant, y compris le projet de résolution mentionné ci-dessus et l'ajout éventuel des activités correspondantes dans le Plan d'action mondial.

b) Polluants pharmaceutiques persistant dans l'environnement

151. Un représentant a indiqué que la proposition tendant à inclure les polluants pharmaceutiques persistant dans l'environnement parmi les nouvelles questions de politique générale gagnerait à être développée, s'agissant en particulier de l'existence de données scientifiques probantes et de la disponibilité variable de données à l'échelle nationale. Des ressources étaient nécessaires, ainsi que des méthodes éprouvées pour la collecte des données, afin que l'on puisse procéder à une évaluation fiable de la question, en particulier dans les pays en développement.

152. L'un des partisans de la proposition a fait observer que d'importants travaux avaient déjà été entrepris à son sujet à l'issue de la première session du Groupe de travail à composition non limitée et qu'elle serait développée encore en vue d'être soumise au Groupe de travail à sa deuxième session.

3. Résultats des travaux du groupe de contact sur les nouvelles questions de politique générale

153. À l'issue des travaux du groupe de contact sur les nouvelles questions de politique générale, le coprésident du groupe a fait savoir que le groupe avait convenu d'un projet de texte de résolution sur les nouvelles questions de politique générale. Le groupe avait également convenu d'approuver l'ajout au Plan d'action mondial de nouvelles activités concernant les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés ainsi que les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques.

154. Se fondant sur l'accord auquel était parvenu le groupe de contact concernant les nouvelles activités, la Conférence a approuvé l'ajout au Plan d'action mondial, dans deux nouveaux appendices au tableau B du Plan, du tableau présentant les activités relatives aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés et du tableau des activités relatives aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques (voir annexe II). La Conférence a également convenu que les nouveaux tableaux des activités seraient précédés dans l'appendice d'un texte introductif reprenant le libellé précédemment convenu au paragraphe 3 de l'exposé de synthèse du Plan d'action mondial, légèrement modifié selon que de besoin. Ce texte introductif se lirait comme suit :

« Les tableaux d'activité figurant aux appendices ci-dessous énumèrent les domaines d'activité, ainsi que les activités possibles qui y sont associées et les acteurs désignés, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects relatifs à la mise œuvre, dans cinq sections distinctes correspondant aux cinq catégories d'objectif mentionnées au paragraphe 2 de l'exposé de synthèse du Plan d'action mondial. Bien que dans le tableau A du Plan d'action mondial chaque domaine d'activité ne figure que dans une seule catégorie principale, certains d'entre eux peuvent apparaître sous plusieurs objectifs dans les tableaux détaillés ci-dessous. Les colonnes concernant les acteurs suggérés, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects relatifs à la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant la troisième session de la Conférence. Les parties prenantes pourraient toutefois les juger utiles dans la mise en œuvre des activités pertinentes. Un

tableau contenant les acronymes et abréviations utilisés dans les tableaux est également joint à l'appendice .»

155. La Conférence a en outre convenu que les tableaux des activités comporteraient une note de bas de page reprenant le libellé précédemment convenu, tiré du paragraphe 2 de l'exposé de synthèse du Plan d'action mondial et légèrement modifié selon que de besoin. Cette note de bas de page se lirait comme suit :

« Les colonnes figurant dans le tableau susmentionné concernant les acteurs suggérés, les cibles et délais, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant la troisième session de la Conférence. »

4. Résolution globale

156. À l'issue des débats en plénière et des délibérations du groupe de contact sur les nouvelles questions de politique générale, la Conférence a convenu de traiter, dans une seule résolution globale, les questions des peintures au plomb, des substances chimiques incorporées dans les produits, des substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques, des nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et de l'inclusion des perturbateurs endocriniens parmi les questions de politique générale. En conséquence, elle a adopté la résolution III/2, sur les nouvelles questions de politique générale, telle que modifiée oralement (voir annexe I).

F. Échange d'informations et coopération scientifique et technique

157. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur la documentation correspondant au point à l'examen et a donné un aperçu de la fonction du centre d'échange d'informations de l'Approche stratégique

158. Tous les représentants ayant pris la parole ont indiqué que l'échange d'informations et la coopération dans les domaines scientifique et technique étaient importants pour la gestion rationnelle des produits chimiques; nombre d'entre eux ont souligné l'intérêt de la fonction du centre d'échange d'informations de l'Approche stratégique. Un certain nombre d'entre eux, y compris des représentants des centres régionaux, ont insisté sur la nécessité de poursuivre les activités intéressant l'échange d'information et la coopération technique et économique.

159. Un représentant a exprimé sa satisfaction au secrétariat pour les efforts qu'il avait déployés pour favoriser l'échange d'informations et les meilleures pratiques par l'entremise de la fonction de centre d'échange de l'Approche stratégique. Il a encouragé les parties prenantes à tirer le meilleur parti possible de cette fonction pour développer leurs moyens de gestion rationnelle des produits chimiques. Un autre représentant a fait observer que la fonction du centre d'échange devrait être mise à profit pour obtenir des informations auprès d'institutions s'occupant de la gestion des produits chimiques, de recherches et de production d'information et pour aider les pays, notamment les pays en développement et les pays à économie en transition, à mettre à profit ces informations pour réduire l'exposition des êtres humains aux produits chimiques et la pollution de l'environnement.

160. Une représentante, pour qui l'accès à l'information était essentielle pour préserver la santé des personnes et l'environnement, estimait que l'on devait pouvoir avoir aisément accès aux informations d'une grande variété de parties prenantes, dont les gouvernements, l'industrie, les organisations non gouvernementales et les populations vulnérables, notamment à des données sur les produits chimiques entrant dans la composition des produits aisément compréhensibles. Une plus grande transparence était nécessaire pour avoir aisément accès aux données. La représentante a souligné l'importance que revêtaient des indicateurs plus concrets pour préciser les risques présentés par les produits chimiques auxquels les personnes étaient exposées. Un échange d'informations satisfaisant entre les industries et les établissements de recherche devrait contribuer au développement économique.

161. Un représentant a insisté sur la nécessité de mettre à disposition, en temps utile, des informations exactes dans les langues des communautés. Il invitait instamment les gouvernements à communiquer avec leurs citoyens, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, et les populations autochtones, conformément au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Il mettait en relief l'importance que revêtait le renforcement des capacités, l'appui technique et la diffusion d'informations exactes et claires sur les activités et progrès favorisés par les traités nationaux pour éliminer les impacts des produits chimiques sur la santé des personnes et l'environnement.

162. Exprimant sa satisfaction au sujet de la fonction du centre d'échange de l'Approche stratégique, un représentant a souligné qu'il importait d'exploiter les synergies avec des mécanismes similaires à ceux d'autres entités dont les accords multilatéraux sur l'environnement et en particulier le réseau international d'élimination des POP (IPEN). Un autre représentant a indiqué que les organisations non gouvernementales devraient être considérées comme d'importantes sources d'informations.

163. Au nombre des autres questions soulevées par divers représentants figuraient la question de la nécessité d'éviter les efforts faisant double emploi en matière de fourniture d'informations; le manque d'information sur les méthodes, les analyses et le contrôle de la qualité des produits en fin de vie; le grave problème que posait aux pays en développement le trafic illicite des produits chimiques et leur manque de moyens d'analyse pour suivre les produits chimiques dans l'environnement; la nécessité de développer les moyens nécessaires pour rationaliser les procédures de réglementation ainsi que la nécessité d'un appui technique et financier pour appliquer les mesures de réglementation; notamment le Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

164. Le représentant du PNUE a appelé l'attention sur les travaux entrepris par le Programme pour évaluer les risques présentés par un certain nombre de métaux lourds, en particulier le plomb et le cadmium, notamment dans le cadre de partenariats tels que le Partenariat pour des carburants et des véhicules propres, l'Alliance mondiale pour l'élimination du plomb des peintures et le Partenariat mondial pour la gestion des déchets. Il a rappelé qu'à sa vingt-sixième session, le Conseil d'administration avait invité la Conférence, à sa troisième session, à tenir compte des informations figurant dans ses études scientifiques sur le plomb et le cadmium et d'envisager les moyens qui permettraient de réduire les risques présentés par le plomb et le cadmium aux niveaux local, national, régional et international. On avait espéré qu'une autre réunion du Groupe de travail sur le plomb et le cadmium aurait été organisée avant la troisième session de la Conférence, mais le PNUE, ne disposant des ressources à cet effet, n'avait pas été en mesure de convoquer une telle réunion. Il a indiqué que le PNUE continuerait à rechercher des fonds pour favoriser l'échange d'informations et les activités entreprises en coopération avec les mécanismes en place.

165. La Conférence a pris note des informations communiquées.

V. Stratégie pour le secteur de la santé

166. Présentant ce point, le représentant du secrétariat a rappelé que la stratégie proposée pour renforcer l'engagement du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique avait été mise au point par le secrétariat en vue de son examen par la Conférence à sa présente session, en consultation avec l'OMS, à l'invitation de la Conférence figurant dans la résolution II/8. Le projet de stratégie (SAICM/ICCM/3/20) avait été amendé pour tenir compte d'un certain nombre de précisions mineures que le Groupe de travail à composition non limitée avait reçues. Il avait entre autres été tenu compte des résultats de la consultation organisée à Ljubljana, des contributions reçues par l'entremise du site Internet de l'Approche stratégique et des résultats des réunions régionales qui avaient eu lieu depuis la deuxième session de la Conférence.

167. Au cours du débat qui a suivi, tous ceux qui ont pris la parole se sont déclarés en faveur de la stratégie et d'une plus grande participation du secteur de la santé à l'Approche stratégique, à l'unanimité. La stratégie était accueillie avec satisfaction comme un élément essentiel pour la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et de nombreux représentants se sont déclarés favorables aux six objectifs précis de la stratégie ainsi qu'à ses mesures prioritaires. Il importait d'instituer la gestion rationnelle des produits chimiques pour protéger la santé des personnes et le secteur de la santé avait un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Un représentant, qui s'exprimait au nom d'un groupe de pays, a fait observer que la participation du secteur de la santé était essentielle pour réduire l'utilisation des produits chimiques et qu'il convenait de renforcer les moyens du secteur pour qu'il puisse gérer les produits chimiques. Un autre représentant lançait une mise en garde car la mise en œuvre de la stratégie nécessiterait un engagement bien plus déterminé de la part des gouvernements; il proposait de rédiger une résolution qui inviterait l'OMS à renforcer sa coopération avec l'Approche stratégique. D'autres représentants ont souligné l'importance de la participation du secteur privé à la mise en œuvre de la stratégie et en tant que mécanisme de coopération avec d'autres organisations. De l'avis d'un représentant, la difficulté consistait à traiter la question à divers niveaux, depuis l'intervention des décideurs publics jusqu'à celle des médecins et du personnel médical des villes et des villages. Des relations plus solides entre les organismes s'occupant d'environnement et de santé étaient nécessaires, de préférence à des interventions en rangs dispersés. Un représentant a estimé que les questions de santé devaient davantage retenir l'attention que la gestion des produits chimiques et qu'elles pourraient par conséquent jouer un rôle important dans la sensibilisation et le changement des comportements.

168. Nombre de représentants étaient d'avis que la participation de l'OMS était essentielle pour la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé et ont demandé que cette organisation joue un plus grand rôle tandis que plusieurs d'entre eux se déclaraient préoccupés par le fait que la contribution du personnel de l'OMS en faveur du secteur semblait être menacée. L'Organisation était bien placée pour favoriser et orienter la stratégie pour le secteur de la santé et plusieurs représentants demandaient instamment que des ressources suffisantes soient obtenues pour assurer sa participation et son plein appui. Un représentant demandait que des correspondants de l'Approche stratégique soient implantés dans les Bureaux régionaux de l'OMS et dotés de ressources financières et techniques suffisantes étant donné que l'OMS collaborait étroitement avec les ministères nationaux de la santé. Des représentants étaient favorables à la demande contenue dans le projet de stratégie que le secrétariat, en collaboration avec l'OMS, fasse rapport sur la mise en œuvre de la stratégie au cours des futures sessions de la Conférence, à commencer par la quatrième session.

169. Plusieurs représentants ont appelé l'attention sur la question du financement. Un représentant a rappelé que le Groupe de travail à composition non limitée avait souligné la nécessité de disposer d'un solide appui financier et il a insisté pour qu'une solution à long terme soit trouvée pour la stratégie concernant le secteur de la santé; d'aucuns demandaient également qu'un plus grand appui soit fourni à l'OMS. Un représentant a indiqué que son pays avait élaboré des plans d'action nationaux qu'il n'était pas mesure de financer en raison de contraintes budgétaires. Un autre représentant se déclarait préoccupé par l'absence de disposition budgétaire concernant les programmes des régions.

170. Un représentant a proposé trois mesures précises destinées à renforcer la participation du secteur de la santé à l'Approche stratégique : en premier lieu, il convenait d'affecter des correspondants nationaux de l'Approche stratégique au secteur de la santé, en consultation avec l'OMS, pour coordonner les activités de l'Approche concernant la santé au niveau national, cette mesure ayant pour objet de parvenir à un engagement plus grand et régulier du secteur de la santé en faveur de l'Approche stratégique, y compris au moyen de l'élaboration de plans d'action et d'activités portant sur les nouvelles questions de politique générale, et d'instituer un partenariat efficace pour la réalisation des objectifs fixés pour 2020; en second lieu, il conviendrait de créer une approche pratique à finalité concrète pour la communication, la coordination et l'organisation des activités des secteurs de la santé, de l'environnement et d'autres secteurs connexes afin de parvenir à la mise en œuvre de l'Approche stratégique aux niveaux national, régional et mondial, notamment dans les pays en développement et les pays à économie en transition, au moyen par exemple d'une meilleure intégration des recherches portant sur les aspects sanitaires et environnementaux des produits chimiques et sur l'exposition à ces produits, afin de faciliter une prise de décision en connaissance de cause; en troisième lieu, il s'agirait d'encourager l'OMS à mettre en place un réseau de correspondants de l'Approche stratégique affectés au secteur de la santé pour faciliter la communication et la coordination entre eux et toucher un plus grand public; à cet égard, l'OMS devrait aussi jouer un rôle de conseiller pour aider les organismes s'intéressant à la santé dans les pays en développement à présenter des demandes d'assistance technique et financière auprès du Programme de démarrage rapide et d'autres sources disponibles. Ces propositions ont été très favorablement accueillies par les autres représentants.

171. Un représentant, tout en appuyant la stratégie pour le secteur de la santé, a fait valoir que dans la mesure où il existait des différences au niveau de la composition des systèmes sanitaires entre les pays, la stratégie devrait éviter d'énoncer trop de prescriptions s'agissant des responsabilités s'y rapportant. Les activités de mise en œuvre de la stratégie devraient être organisées par les autorités compétentes au niveau national, ce que devraient traduire les principes directeurs et le texte de la stratégie. Selon d'autres représentants, il en allait de même pour les indicateurs de progrès. Un représentant a demandé des précisions sur la Stratégie politique globale et une assurance que la stratégie pour le secteur de la santé concourrait à sa mise en œuvre, ajoutant que le libellé de la stratégie devrait clairement refléter cette position.

172. Un représentant a recommandé d'inscrire la sécurité des produits chimiques au programme des écoles de médecine et de structures hospitalières. Il demandait en outre instamment que tous les établissements humains soient autant que possible exempts de produits chimiques toxiques et que les produits chimiques soient considérés comme une nouvelle question dans tous les débats de santé publique.

173. À l'issue de son débat, la Conférence a prié le secrétariat de préparer un projet de résolution sur la question qui prendrait en compte les vues exprimées par les participants. La Conférence a ensuite adopté la résolution III/4, sur la stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, telle que modifiée oralement (voir annexe I). La stratégie pour le secteur de la santé telle qu'adoptée figure dans l'annexe V au présent rapport.

VI. Coopération avec les organisations intergouvernementales

174. Le représentant du secrétariat a présenté la documentation correspondante et donné un aperçu des mandats concernant la coopération entre l'Approche stratégique et les organisations intergouvernementales, en particulier la résolution I/1 de la Conférence sur les dispositions relatives à la mise en œuvre et la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques. Des représentants d'organisations intergouvernementales ont ensuite fait des exposés sur les activités menées par leurs organisations respectives s'agissant de l'Approche stratégique.

175. Le représentant de l'IOMC a fait savoir que les organes directeurs des neuf organisations qui participaient au programme avaient, tous, souscrit à l'Approche stratégique et s'étaient engagés à en appuyer la mise en œuvre effective. L'IOMC faisait partie du Comité de mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide et appuyait l'exécution de nombreux projets de démarrage rapide. Comme le montrait le résumé présenté dans le document SAICM/ICCM.3/INF/9, les contributions apportées par ces organisations participantes à la mise en œuvre de l'Approche stratégique étaient aussi diverses que les organisations elles-mêmes et l'IOMC en avait établi une carte qui montrait également le développement de la capacité de gestion dans le domaine des produits chimiques. La mise en œuvre du Programme d'action mondial et du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique faisait fond sur les activités de base que ces organisations appuyaient déjà. L'IOMC était conscient que le temps pressait pour la réalisation des objectifs à l'horizon 2020 et qu'il convenait de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et les actions sur le terrain chez ceux que l'exposition aux produits chimiques touchait directement. Pour finir, il a attiré l'attention sur le lancement de la trousse d'outil de l'IOMC pour la prise de décisions en matière de gestion des produits chimiques.

176. Le représentant du Dialogue chimique du Comité du commerce et de l'industrie de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique a expliqué que cette association était un forum qui encourageait la coopération régionale entre ses 21 membres. Comme décrit dans le document SAICM/ICCM.3/INF/32, le Cadre stratégique du Dialogue chimique visait trois grands objectifs : élargir et appuyer la coopération et la reconnaissance mutuelle entre les responsables de la réglementation des produits chimiques dans la région Asie-Pacifique; améliorer la compréhension du rôle de l'industrie chimique comme secteur de solutions innovantes; et favoriser l'intendance, l'utilisation sans risque et la durabilité des produits chimiques. Trois grandes manifestations avaient eu lieu en 2012 pour promouvoir les activités du Dialogue chimique. Les travaux de ce dernier contribuaient de façon considérable à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et les projets et initiatives menés dans le cadre de son plan d'action cadraient étroitement avec les cinq objectifs centraux de l'Approche stratégique. En conclusion, il a déclaré que le Dialogue chimique continuerait à développer de nouvelles initiatives pour faire face aux défis actuels et naissants se présentant aux pays de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique.

177. Le représentant du Réseau d'action sur les pesticides a vivement engagé l'Approche stratégique à accorder à l'agriculture une plus grande place dans ses activités. Il était estimé que les produits chimiques agricoles affectaient annuellement la santé de 41 millions de personnes, en particulier chez les membres vulnérables de la population, dont les cultivateurs exploitants et les femmes et les enfants des régions rurales. L'accès de ces groupes aux soins de santé était limité et il arrivait souvent que les professionnels de la santé ne décèlent pas les symptômes d'une intoxication chimique. De plus, de nombreuses fiches officielles d'information sur les effets des produits chimiques agricoles étaient dépassées. L'Approche stratégique ne pouvait donner toute sa mesure que si elle se focalisait davantage sur l'agriculture et il convenait de mettre sur pied un programme multipartite axé sur la question des pesticides et la promotion de solutions de remplacement, sur lesquelles on disposait d'un considérable ensemble de connaissances.

178. Le représentant du PNUE a parlé de la contribution du Centre international d'écotechnologie du PNUE à la mise en œuvre de l'Approche stratégique, présentée dans le document SAICM/ICCM.3/INF/34. Les substances nocives et déchets dangereux faisaient partie des six domaines thématiques prioritaires du PNUE, qui s'attaquait à ce problème par le biais de donateurs, d'alliances stratégiques, de partenariats multipartites et d'autres organismes du système des Nations Unies. Ses travaux couvraient l'ensemble des objectifs de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique.

179. À la suite des exposés, un représentant a encouragé toutes les organisations concernées à informer la Conférence de leurs travaux sur les produits chimiques. En outre, compte tenu des éventuelles possibilités en matière d'éducation mises en relief dans le rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'Année internationale de la chimie qui a eu lieu en 2011, la Conférence pourrait envisager, lors de sa quatrième session,

d'avoir une journée consacrée à l'échange d'informations en matière de technologie avec, le cas échéant, une table ronde rassemblant des parties intéressées.

180. La Conférence a pris note des informations présentées.

VII. Activités du secrétariat et adoption du budget

181. Présentant ce point, le représentant du secrétariat a fait observer que le budget indicatif pour la période 2013-2015 (SAICM/ICCM.3/21/Rev.1) prévoyait une augmentation de 4 % pour tenir compte de l'inflation mais que l'accroissement réel serait plus important pour pouvoir couvrir les coûts des réunions et recruter un P-4, suite à la décision de l'OMS de mettre fin à sa contribution aux effectifs du secrétariat. Une révision supplémentaire pourrait être nécessaire si la Conférence décidait de confirmer la création du Groupe de travail à composition non limitée et de demander au secrétariat de convoquer une deuxième réunion. Le secrétariat a également indiqué que le tableau des contributions figurant dans le document SAICM/ICCM.3/21/Rev.1 ne tenait pas compte des récentes annonces de contributions se montant à 1,5 million, 13 000 et 33 647 dollars faites respectivement par la Suède, la Suisse et le Danemark, ni de la somme de 68 000 dollars reçue de la Norvège. Le total des contributions pour la période 2010-2012 était de 29 à 46 % inférieur aux sommes annoncées. La Conférence pourrait donc souhaiter se pencher sur la question de savoir s'il convenait de réviser les activités prévues par le secrétariat pour 2013-2015; il lui faudrait inclure le salaire d'un P-3 si elle décidait de prolonger le Programme de démarrage rapide.

182. Au cours des débats qui ont suivi, un représentant s'exprimant au nom d'un groupe de pays s'est déclaré préoccupé par le fait que le budget indicatif pour la période 2013-2015 prévoyait une augmentation de 36 % des contributions qui, selon lui, était excessive. Étant donné que le secrétariat n'avait reçu que 50 % des contributions annoncées, il convenait de baser le budget indicatif sur un scénario de croissance nulle et de discuter des options de réduction du budget au sein d'un petit groupe. Un autre représentant a fait observer qu'il fallait éviter qu'une telle réduction ne nuise aux préparatifs en vue d'une deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, au cas où la Conférence déciderait d'en confirmer la création; certes, celui-ci laissait peut-être encore à désirer mais on ne devait pas juger de sa valeur sur la seule base de sa première réunion.

183. Un certain nombre de représentants ont demandé des informations plus détaillées sur la manière dont les fonds obtenus au cours des deux dernières années ont été dépensés pour voir comment le secrétariat a ajusté ses priorités pour tenir compte du déficit par rapport aux revenus escomptés. Selon l'un d'entre eux, compte tenu de l'important manque à gagner, il pourrait être plus réaliste de trouver d'autres moyens d'obtenir des fonds et d'élargir la base des donateurs. Le représentant du secrétariat lui a répondu qu'un tableau détaillé des dépenses des trois dernières années serait présenté à la Conférence et qu'entre-temps, il importait de prendre note du travail appréciable accompli par le secrétariat pour s'acquitter de son principal mandat au titre de la Stratégie politique globale et des mandats additionnels qui lui avaient été conférés aux sessions précédentes de la Conférence, comme indiqué dans la section III du document SAICM/ICCM.3/21/Rev.1.

184. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays et soutenu par un autre représentant, a dit que le secrétariat devrait joindre à la décision sur le budget un tableau indiquant la contribution de chaque pays calculée sur la base d'un barème indicatif, plutôt que les contributions annoncées, afin de permettre aux délégations de montrer à leurs ministres des finances respectifs qu'on se partageait le fardeau. Une représentante a toutefois fait savoir que son pays n'était pas en faveur de cette option.

185. Plusieurs représentants, dont un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont fait part de leur préoccupation au sujet de l'insuffisance de l'effectif du secrétariat, étant donné que cinq des huit postes nominalement prévus dans le budget actuel n'étaient pas encore pourvus. Il a été noté que le secrétariat était sur le point de recruter un responsable du Programme de démarrage rapide dont les fonctions avaient jusqu'ici été assumées par des consultants. Le recours à des consultants pourrait avoir des incidences sur la qualité du travail effectué dans les projets en raison de l'absence de continuité et puisque la Conférence se penchait actuellement sur la question de savoir s'il fallait prolonger le Programme, il importait, dans l'affirmative, de savoir que du personnel serait en place pour assurer sa mise en œuvre. Par ailleurs, une procédure de recrutement avait été lancée pour pourvoir le centre d'échange d'informations en personnel mais le contrat offert ne courait que sur un an. Étant donné que le centre était un élément essentiel de la structure de l'Approche stratégique, le poste en question devrait être pourvu à plus long terme. Il a également été noté que la Conférence envisageait, entre autres, d'avancer sur quatre nouvelles questions de politique générale, d'en ajouter une autre et d'inclure de nouvelles activités dans le Programme d'action mondial mais ne savait pas au juste comment le personnel nécessaire pour ces initiatives serait fourni.

186. De nombreux représentants se sont déclarés gravement préoccupés par la décision de l'OMS de mettre fin à sa contribution aux effectifs du secrétariat en raison de contraintes financières. Cette organisation avait joué un rôle majeur dans la mise en place et le fonctionnement du secrétariat ainsi que dans l'élaboration et la poursuite de la stratégie pour le secteur de la santé. Un représentant a fait observer que cette décision allait à l'encontre de celle de la Conférence des Nations unies sur le développement durable visant à renforcer l'Approche stratégique. Le représentant d'une organisation non gouvernementale a noté que cela laisserait le PNUE assumer seul la responsabilité de mobiliser des alliances et de diriger les efforts dans des domaines tels que l'élimination des peintures au plomb et la lutte contre l'intoxication au plomb, qui étaient des questions de santé publique relevant de l'OMS. Un représentant a ajouté que le savoir-faire de l'OMS en matière de compilation et de dissémination d'informations sur l'exposition aux produits chimiques en tant que facteur de maladies non transmissibles était crucial pour les activités de promotion de la gestion rationnelles des produits chimiques. Il a demandé si ce retrait de l'OMS était permanent ou temporaire.

187. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a suggéré de demander au Directeur exécutif du PNUE de s'entretenir de cette question avec le Directeur général de l'OMS. S'il ne parvenait à la persuader de revenir sur cette décision, le secrétariat devrait abandonner l'idée de recruter un P-4, qui serait financé au moyen de contributions en espèces, pour remplacer le membre du personnel détaché par l'OMS et devrait déléguer les travaux sur le secteur de la santé aux actuels membres du personnel. Selon un autre représentant, la Conférence était celle qui devrait demander à l'OMS de revenir sur sa position. Un autre, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a invité les parties concernées à aider à mobiliser des contributions volontaires pour encourager l'OMS à rester. Un représentant, s'exprimant au nom d'un groupe de pays, a fait savoir qu'il avait préparé un document de séance sur la question.

188. La représentante de l'OMS a confirmé qu'en raison de contraintes financières, son organisation n'était plus en mesure de détacher un membre de son personnel auprès du secrétariat administré par le PNUE. Elle a toutefois assuré à la Conférence que l'OMS ne se retirait pas de l'Approche stratégique, qu'elle continuerait à faciliter la mise en œuvre de cette dernière par le secteur de la santé, en particulier à travers ses bureaux régionaux et nationaux, et qu'elle se réjouissait à la perspective de la mise en œuvre de la stratégie pour le secteur de la santé, si celle-ci était adoptée.

189. La Conférence a convenu de créer un petit groupe coprésidé par M. Jozef Buys (Belgique) et Mme Gillian Guthrie (Jamaïque) pour examiner le budget 2013-2015 et la question de savoir s'il convenait de confirmer la création du Groupe de travail à composition non limitée. Le groupe se pencherait également sur la décision de l'OMS de mettre fin à sa contribution aux effectifs, y compris le document de séance y relatif.

190. Après les travaux du petit groupe, la Conférence a adopté la résolution III/5 sur le budget indicatif et le tableau des effectifs pour la période 2013-2015 (voir annexe I).

VIII. Dates et lieu de la quatrième session de la Conférence

191. La représentante du secrétariat, présentant la documentation pertinente, a fait observer que le paragraphe 26 de la Stratégie politique globale prévoyait que la quatrième session de la Conférence se tiendrait en 2015, à moins que la Conférence n'en décide autrement. Elle a également indiqué que la Stratégie politique globale et la résolution I/1 de la Conférence prévoyaient que selon qu'il conviendrait, les sessions de la Conférence devraient se tenir à intervalles très rapprochées des réunions des organes directeurs des organisations intergouvernementales compétentes afin d'accroître les synergies et l'efficacité et de favoriser le caractère multisectoriel de l'Approche stratégique.

192. Un représentant a déclaré que jusqu'à présent, la Conférence n'avait pas envisagé ou défini un processus ou des critères permettant d'étayer sa prise de décision sur les lieux et dates de ses sessions. Il proposait que la Conférence charge dorénavant le Bureau de prendre ces décisions et que les membres du Bureau s'efforcent de tenir leurs régions informées. Il proposait en outre que dans un souci de transparence et d'efficacité, le secrétariat devrait rassembler toutes les offres d'accueillir les sessions de la Conférence et que le bureau devrait prendre en considération quatre critères principaux qui s'appliqueraient pour décider des lieux et des dates : la plus large participation possible des parties prenantes de tous les secteurs concernés et, autant que faire se peut, la possibilité de planifier des sessions de la Conférence à intervalles rapprochées d'autres réunions pertinentes; la possibilité de fournir un appui au secrétariat dans la préparation et la conduite des sessions de la Conférence; les coûts (qui, en appliquant un taux de change approprié, devraient être raisonnables et ne devraient idéalement pas excéder le coût des réunions précédentes ou un objectif réaliste de mobilisation des ressources); et la mesure dans laquelle les pays se proposant pour accueillir les sessions sont disposés

à contribuer à leur prise en charge; et l'existence d'installations de conférences appropriées et un environnement sûr et sans danger.

193. La Conférence a convenu que le Bureau, en consultation avec le secrétariat, déciderait au nom de la Conférence de la date et du lieu de la quatrième session, en prenant en compte les critères mentionnés par le représentant dans le paragraphe précédent.

IX. Questions diverses

A. Pesticides hautement dangereux

194. Un représentant a présenté un document de séance contenant un projet de résolution demandant que des mesures plus vastes soient prises sur les pesticides hautement dangereux, y compris une plus grande implication des organismes des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la FAO, et l'Organisation mondiale de la Santé.

195. Au cours du débat qui a suivi, on s'est accordé à reconnaître qu'il s'agissait d'une question importante, étant donné que les pesticides hautement dangereux faisaient peser une menace grave sur l'environnement et la santé de la faune et la flore sauvages, du bétail et des êtres humains. De nombreux représentants ont été favorables à l'adoption d'un projet de résolution. Plusieurs représentants, dont un s'exprimait au nom d'un groupe de pays, ont toutefois dit qu'ils avaient besoin de temps pour se pencher sur la question et sur le projet de résolution. Plusieurs représentants de ce groupe ont également suggéré d'entreprendre des travaux sur la question en prévision de la quatrième session de la Conférence. Plusieurs représentants ont indiqué que l'importance que revêtait cette question devrait être mise en exergue dans le présent rapport, et l'un d'entre eux a été d'avis que le Bureau examine comment mener des travaux sur la question au cours de la période intersessions. Le représentant de la FAO a fait savoir que son Organisation menait des vastes travaux sur les pesticides hautement dangereux et s'y pencherait dans la prochaine révision du Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides. Il a également indiqué que la FAO était disposée, sous réserve de fonds disponibles à cet effet, d'aider les pays dans les efforts qu'ils déployaient pour réduire les risques et les dangers posés par ces substances, invitait les pays donateurs à faciliter ces efforts et encourageait vivement tous les pays à ne pas attendre la quatrième session de la Conférence pour agir.

B. Élection des membres du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide

196. Conformément à la résolution I/4 de la Conférence, le Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide comprend des représentants de deux gouvernements participants de chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies. Après la désignation par les groupes de leurs correspondants régionaux, la Conférence a élu les représentants ci-après des gouvernements participants pour siéger au Conseil exécutif :

Afrique

M. Kouame Georges Kouadio (Côte d'Ivoire)

M. Adel Shafei Othman (Égypte)

Asie et Pacifique

Mme Jing Ye (Chine)

M. Rasio Ridho Sani (Indonésie)

Europe centrale et orientale

Mme Lindita Tafaj (Albanie)

Mme Tatiana Tuguï (République de Moldova)

Amérique latine et Caraïbes

M. Lionel Michael (Antigua-et-Barbuda)

M. Francisco Espinosa (Chili)

Europe occidentale et autres États

M. Gordon Jain (Allemagne)

Mme Ana Corado (États-Unis d'Amérique)

C. Désignation de points focaux régionaux

197. La Conférence a été informée que les groupes régionaux avaient désigné comme suit leurs nouveaux correspondants régionaux, dont les mandats débuteraient dès l'achèvement de la session actuelle :

Afrique

M. Jamidu Katima (République-Unie de Tanzanie)

Asie et Pacifique

M. Luay Sadio Almkhtar (Iraq)

Europe centrale et orientale

Mme Valentina Mart (Serbie)

Amérique latine et Caraïbes

Mme Vilma Morales Quillama (Pérou)

Europe occidentale et autres États

Mme Elizabeth Williams (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

X. Adoption du rapport

198. La Conférence a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport figurant dans les documents SAICM/ICCM.3/L.1 et Add.1, tel que modifié oralement comme décrit dans les paragraphes suivants.

199. Durant l'examen du rapport, il y a eu de profondes divergences au sujet de l'exactitude des paragraphes 60 à 63 du document SAICM/ICCM.3/L.1, qui apparaissaient dans la section traitant des ressources financières et techniques pour la mise en oeuvre et décrivaient le débat qui avait eu lieu entre les participants sur le projet de proposition du Directeur exécutif pour une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (SAICM/ICCM.3/12). Plusieurs représentants, dont l'un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont déclaré que les paragraphes étaient exacts. Plusieurs autres, dont l'un s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont toutefois dit qu'ils n'étaient pas partiels et exagéraient l'ampleur de l'appui exprimé par les représentants en faveur de la proposition du Directeur exécutif.

200. Pour aplanir les divergences, la Conférence a décidé :

a) Que dans le rapport final de la session, les paragraphes 60 et 61 du document SAICM/ICCM.3/L.1 seraient révisés pour se lire comme ils apparaissent dans les paragraphes 90 et 91 du présent rapport;

b) Que le coprésident du groupe de contact sur les questions financières rendrait compte oralement des discussions tenues au sein de ce groupe et que son rapport serait résumé dans la section IV. D du rapport final de la session;

c) Qu'un rapport écrit sur les travaux du groupe de contact sur les questions financières serait préparé par les coprésidents de ce groupe et annexé au rapport final de la session;

d) Qu'en plus des changements apportés aux paragraphes 60 et 61 du document SAICM/ICCM.3/L.1 susmentionné, les déclarations lues par les représentants s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne seraient « consignées de manière exacte » dans le rapport final de la session, dans la section sur les ressources financières et techniques pour la mise en oeuvre.

201. Conformément à la décision de la Conférence :

a) Les paragraphes 60 et 61 du document SAICM/ICCM.3/L.1 ont été révisés pour se lire comme ils apparaissent dans les paragraphes 90 et 91 du présent rapport;

b) Un résumé du rapport oral du coprésident du groupe de contact sur les questions financières figure aux paragraphes 100 à 105 du présent rapport;

c) Le rapport écrit des coprésidents du groupe de contact sur les questions financières figure à l'annexe IV du présent rapport;

d) Les résumés des déclarations lues par les représentants de l'Union européenne et du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes concernant la proposition du Directeur exécutif figurent, dans l'ordre où elles ont été faites, dans les paragraphes 97 et 98 du présent rapport.

XI. Clôture de la session

202. Durant la clôture de la session, M. Kasten a fait une déclaration au nom du Directeur exécutif adjoint du PNUE, dans laquelle il a remercié les participants pour leur ardeur au travail et les a félicités pour l'heureux aboutissement de la session. À l'issue de cette déclaration et après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a déclaré la session close à 22 h 05, le vendredi 21 septembre 2012.

Annexe I

Résolutions

III/I : Ressources financières et techniques pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique

La Conférence,

Réaffirmant l'objectif de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques de parvenir, d'ici à 2020, à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, ainsi que des déchets dangereux, par des moyens permettant de réduire au minimum les effets néfastes graves sur la santé humaine et l'environnement, tel qu'énoncé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et réaffirmé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,

Rappelant que le Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'Avenir que nous voulons »,¹ lance un appel en faveur de la mise en œuvre effective et du renforcement de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans le cadre d'un système solide, cohérent, efficace et efficient destiné à assurer la gestion rationnelle de ces produits, tout au long de leur cycle de vie, notamment en vue de relever les défis nouveaux,

Rappelant le paragraphe 5 de sa résolution II/3, par lequel la Conférence convenait de la nécessité d'un financement durable, prévisible, suffisant et accessible pour les activités d'appui à la gestion rationnelle des produits chimiques et à la réalisation des objectifs énoncés dans l'Approche stratégique, compte tenu des priorités identifiées par les pays en développement et les pays à économie en transition,

Rappelant également sa résolution I/4, par laquelle elle instituait le Programme de démarrage rapide, et la résolution II/3 qui fixait la date limite pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale à la fin de sa troisième session,

Reconnaissant les réussites enregistrées à ce jour par le Programme de démarrage rapide, y compris son Fonds d'affectation spéciale, dans le soutien apporté aux pays en développement et aux pays à économie en transition en vue de faciliter la réalisation de l'objectif de 2020 du Sommet mondial pour le développement durable,

Tenant compte du fait que les demandes de financement par le Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide restent élevées et étant donné que certaines parties prenantes de l'Approche stratégique sollicitent un appui pour la première fois et que certains projets approuvés n'ont pas encore été financés au titre du Fonds d'affectation spéciale,

Tenant compte de l'examen à mi-parcours du Programme de démarrage rapide et des conclusions et recommandations du Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide,

Se félicitant de ce que la proposition concernant une approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets actuellement élaborée par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement couvre l'Approche stratégique,

Remerciant tous les donateurs, les responsables de la mise en œuvre et tous les autres partenaires ayant contribué au succès du Programme de démarrage rapide et de son fonds d'affectation spéciale,

1. *Décide* de prolonger la période pour les contributions au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide jusqu'à sa quatrième session;
2. *Décide également* que les fonds engagés pour des projets avant la fermeture du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide pourront être décaissés jusqu'à ce que tous les projets approuvés figurant dans le portefeuille soient terminés;
3. *Décide en outre* que le Programme de démarrage rapide continuera à soutenir les activités pour permettre un renforcement initial des capacités et une mise en œuvre conforme aux objectifs énoncés dans la section IV de la Stratégie politique globale et ses priorités stratégiques sauf

¹ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

si le Conseil exécutif fournit d'autres orientations opérationnelles sur les priorités stratégiques du Programme;

4. *Reconnaît* que le financement à long terme de l'Approche stratégique devrait se baser sur le concept d'une approche intégrée qui, comme indiqué dans le document final du processus consultatif sur les options de financement possibles pour les produits chimiques et les déchets, inclut l'intégration dans les politiques nationales, la participation de l'industrie et les financements externes, qui tous nécessitent d'être davantage précisés pouvoir devenir opérationnels;

5. *Demande* que l'Approche stratégique fasse partie de toute approche intégrée pour le financement à long terme du groupe des substances chimiques et des déchets;

6. *Invite* le Directeur exécutif, lors de la finalisation de sa proposition d'approche intégrée pour le financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans ses délibérations sur ladite proposition, à prendre en considération la nécessité de renforcer la mise en œuvre des considérations financières figurant au paragraphe 19 de la Stratégie politique globale dans le contexte de l'actuel groupe des substances chimiques et des déchets, en tenant compte du débat fructueux mentionné dans le rapport de la Conférence sur les travaux de sa troisième session;

7. *Engage* toutes les parties prenantes de l'Approche stratégique à communiquer au Directeur exécutif leurs vues concernant cette proposition avant le 10 octobre 2012;

8. *Invite* le Fonds pour l'environnement mondial, sans préjudice du processus en cours concernant le projet de proposition du Directeur exécutif sur l'approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, à examiner à sa sixième reconstitution les priorités et activités identifiées par l'Approche stratégique pour la réalisation de ses objectifs.

III/2 : Nouvelles questions de politique générale

A

Introduction

La Conférence,

Consciente de la nécessité de prendre en compte les actuels besoins sociaux en perpétuelle évolution liés à la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et de l'importance de disposer de procédures permettant d'accorder l'attention voulue aux questions qui ne sont peut-être pas généralement reconnues ou suffisamment abordées,

Résolue à faire en sorte que soient mises en place des procédures ouvertes et transparentes pour l'examen des nouvelles questions de politique générale dans le cadre d'un véritable dialogue avec toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique,

Constatant avec satisfaction les actions de coopération menées par les organisations compétentes participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques dans le domaine des nouvelles questions de politique générale que sont les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans des produits, les déchets dangereux tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques et les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés,

Rappelant qu'elle a demandé au secrétariat de lui faire rapport à sa troisième session sur les progrès accomplis dans les travaux concernant les nouvelles questions de politique générale,

1. *Prend note avec satisfaction* des rapports sur les progrès accomplis dans les travaux sur les nouvelles questions de politique générale que sont les peintures au plomb, les substances chimiques incorporées dans des produits, les déchets dangereux tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques et les nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés;²

2. *Prie* le secrétariat de faire rapport à la Conférence, à sa quatrième session, sur les nouveaux progrès accomplis dans les travaux concernant les nouvelles questions de politique générale.

B

Peintures à base de plomb

Notant que le plomb est un métal toxique dont l'usage largement répandu a causé d'énormes problèmes de pollution de l'environnement et de santé publique dans de nombreuses régions du monde, qu'il peut avoir des effets nocifs graves et permanents sur la santé des enfants, que ces derniers en sont certes les plus grandes victimes, mais que les adultes, en particulier les travailleurs, peuvent également être touchés, qu'il n'existe aucun niveau d'exposition au plomb que l'on puisse considérer comme sans danger et qu'il a été établi que les peintures au plomb sont des sources importantes d'exposition des enfants à cette substance,

Notant également que des substituts efficaces et abordables des pigments et autres composés à base de plomb utilisés dans les peintures décoratives sont largement disponibles depuis des dizaines d'années,

Notant en outre que de grandes quantités de peintures au plomb, y compris des peintures décoratives utilisées dans les maisons d'habitation et les écoles, sont commercialisées et utilisées dans de nombreux pays, dont des pays en développement et des pays à économie en transition,

Rappelant la décision prise lors du Sommet mondial pour le développement durable de protéger la santé des enfants en empêchant leur exposition au plomb, comme indiqué dans le paragraphe 57 du Plan de mise en œuvre du Sommet,³

Ayant examiné l'application de la résolution II/4 B, qui entérine la création d'un partenariat mondial pour promouvoir l'élimination progressive des peintures à base de plomb,

² SAICM/ICCM.3/13, SAICM/ICCM.3/14, SAICM/ICCM.3/15, SAICM/ICCM.3/16 et SAICM/ICCM.3/17.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

Notant la création par l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement de l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb comme le partenariat mondial mentionné dans la résolution II/4 B,

Se félicite de la section I de la décision 26/3 sur le plomb et le cadmium du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans laquelle le Conseil a, entre autres, prié le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de continuer à promouvoir et faciliter les travaux en rapport avec l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb,

1. *Se félicite* de la création de l'Alliance mondiale pour éliminer les peintures à base de plomb par l'Organisation mondiale de la Santé et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et du rapport d'activité sur les progrès accomplis à ce jour;⁴
2. *Se félicite également* de l'achèvement du plan d'activités de l'Alliance mondiale, qui définit des objectifs spécifiques, des repères clairs et des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'élimination des peintures à base de plomb au niveau mondial;
3. *Reconnaît* que les initiatives nationales pour éliminer les peintures à base de plomb servent également d'exemples démontrant de façon concrète et habilitante la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
4. *Se félicite* du soutien à l'Alliance mondiale exprimé par les participants aux réunions régionales de l'Approche stratégique qui se sont tenues dans les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, et de l'Asie et du Pacifique;
5. *Se félicite également* du soutien fourni à l'Alliance mondiale par le Fonds pour l'environnement mondial dans le cadre de sa stratégie concernant la gestion rationnelle des produits chimiques;
6. *Encourage* tous les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé à contribuer aux travaux de l'Alliance mondiale et à fournir une assistance technique et financière, lorsque cela est possible, en particulier pour :
 - a) Informer le public des effets toxiques exercés par le plomb sur la santé humaine et l'environnement et de la disponibilité de produits de remplacement et, entre autres, combler les lacunes en matière d'informations sur la présence ou l'absence de peintures au plomb sur le marché dans les pays pour lesquels les données disponibles sont limitées, voire inexistantes, et développer les informations sur les voies d'exposition des populations vulnérables (notamment les enfants de moins de six ans, les peintres et les travailleurs employés dans les usines de fabrication de peintures) selon les diverses catégories de peinture utilisées;
 - b) Fournir des orientations et de l'aide en matière d'identification des expositions potentielles au plomb et, en particulier, renforcer les capacités de mesure et de surveillance des taux sanguins de plomb, évaluer les risques résidentiels et professionnels et mener des activités de vulgarisation à l'intention du public et des travailleurs portant sur l'atténuation des effets d'une intoxication au plomb;
 - c) Encourager la certification internationale des nouvelles peintures par des tiers, afin d'aider les consommateurs à reconnaître les peintures et les revêtements sans plomb, conformément aux obligations internationales;
 - d) Mener des programmes de prévention visant à réduire l'exposition au plomb, en particulier à l'intérieur et dans les environs des logements, garderies, écoles et autres bâtiments où des peintures au plomb ont été utilisées dans le passé et dans les installations industrielles produisant ou utilisant des peintures qui contiennent des composés du plomb;
 - e) Promouvoir, le cas échéant, la mise en place de cadres réglementaires nationaux pour mettre un terme à la fabrication, l'importation, l'exportation, la vente et l'utilisation de peintures au plomb et de produits faisant appel à de telles peintures;
 - f) Encourager les fabricants concernés à remplacer les composés du plomb ajoutés aux peintures par des produits moins dangereux;
7. *Exprime* son soutien en faveur de la proposition de l'Alliance mondiale tendant à désigner une journée internationale d'action pour la prévention de l'intoxication par le plomb, en mettant l'accent dans un premier temps sur l'élimination des peintures au plomb, et encourage tous les

⁴ Voir SAICM/ICCM.3/14.

gouvernements, le secteur industriel et les organisations de la société civile, dans toutes les régions, à organiser des activités dans le cadre de cette journée, en coopération avec l'Alliance mondiale;

8. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé, en tant que secrétariat de l'Alliance mondiale, à faire rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'activités de l'Alliance mondiale à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa quatrième session.

C

Substances chimiques incorporées dans des produits

Rappelant sa résolution II/4 C, dans laquelle elle décidait de mettre en œuvre un projet ayant pour objectif général de promouvoir l'application du paragraphe 15 b) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, qui incluerait, entre autres, l'élaboration de recommandations spécifiques concernant de nouvelles mesures concertées à prendre au niveau international, pour examen par la Conférence à sa troisième session,

Prenant note avec satisfaction des progrès accomplis dans la réalisation des tâches spécifiques prévues dans la résolution II/4 C, y compris l'enquête sur les catégories de produits prioritaires et les types d'informations requis, l'étude sur les systèmes d'information existants et les besoins des parties prenantes, les études de cas sectorielles, le rapport de synthèse et les résultats et conclusions des réunions tenues depuis la deuxième session de la Conférence,

Prenant note des initiatives et normes relatives aux systèmes d'information qui ont été mises en place dans l'intention d'en tirer des enseignements et de propager les meilleures pratiques,

Ayant examiné les résultats des activités du projet et, en particulier, les propositions d'éléments des nouvelles mesures concertées à prendre au niveau international faites par l'atelier international sur les substances chimiques incorporées dans des produits tenu en mars 2011,

1. *Convient* de poursuivre le projet multipartite mis en place en application de la résolution II/4 C en vue de prendre des mesures concertées appropriées visant à répondre au besoin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des informations pertinentes sur les substances chimiques incorporées dans des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et pendant tout leur cycle de vie et à faciliter ainsi les efforts déployés par toutes les parties prenantes pour contribuer à la réalisation de l'objectif général de l'Approche stratégique, à savoir utiliser et produire les substances chimiques de manière à réduire au minimum, d'ici à 2020, leurs effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement, compte tenu, en particulier, des paragraphes 15 a) à c) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique;

2. *Décide* que dans le cadre du projet multipartite, une proposition de programme international volontaire d'information sur les substances chimiques incorporées dans des produits tout au long de la chaîne d'approvisionnement et pendant tout leur cycle de vie (ci-après dénommé « programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits ») sera élaborée en vue de faciliter et d'orienter la fourniture, la disponibilité et l'accessibilité des informations sur ces substances pour tous les groupes de parties prenantes, en faisant fond sur les activités menées, les résultats obtenus et les recommandations émises à ce jour dans ce domaine et en tenant compte des éléments identifiés lors de l'atelier tenu en mars 2011 sur les substances chimiques incorporées dans des produits;

3. *Convient* que les tâches suivantes seront entreprises lors de l'élaboration de la proposition de programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits :

a) Déterminer les rôles et les responsabilités estimées des principaux groupes de parties prenantes tout en prévoyant des approches souples et différenciées pour répondre aux besoins de chaque secteur et de chaque groupe de parties prenantes tout au long du cycle de vie des produits, en accordant une attention particulière aux besoins des populations vulnérables, des pays en développement et des pays à économie en transition;

b) Mettre au point des orientations sur les éventuelles informations à fournir et la manière dont l'accès à ces informations et leur échange pourraient se faire pour répondre aux besoins des divers groupes de parties prenantes tout au long du cycle de vie des produits, en tenant compte des meilleures pratiques et des expériences réussies ainsi que du paragraphe 15 c) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique;

c) Entreprendre, dans un ou plusieurs des secteurs prioritaires,⁵ des projet pilotes pour démontrer l'applicabilité des orientations élaborées au titre du programme envisagé sur les substances chimiques incorporées dans des produits, sous réserve de la participation des parties prenantes et de la disponibilité de ressources;

d) Entreprendre des activités de sensibilisation des consommateurs et mobiliser l'appui du milieu des affaires, de l'industrie et d'autres parties prenantes;

4. *Reconnait* l'importance de la participation des spécialistes de la gestion des produits chimiques de divers secteurs, notamment les secteurs reliés aux différentes phases du cycle de vie des produits, à l'élaboration du programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, et recommande en particulier l'inclusion de spécialistes de la gestion des produits chimiques représentant les fabricants de produits finaux et du secteur des déchets dans l'actuel groupe directeur établi en application de la résolution II/4 C;

5. *Demande* que le programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits tienne compte du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et évite le chevauchement des efforts avec ce dernier;

6. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à préparer une documentation pertinente et à animer un atelier multipartite destiné à se pencher sur les résultats du paragraphe 3;

7. *Encourage* le secteur privé, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à participer activement à la mise au point de la proposition de programme relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits, y compris des projets pilotes de démonstration connexes, et prie toutes les parties prenantes de fournir à titre volontaire des ressources humaines, financières et en nature adéquates;

8. *Invite* le Programme des Nations Unies pour l'environnement à continuer de jouer le rôle de chef de file de manière ouverte, transparente et inclusive et à soumettre une proposition de programme international volontaire relatif aux substances chimiques incorporées dans des produits à la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques pour examen à sa quatrième session.

D

Substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques

Rappelant sa résolution II/4 D sur les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques,

Reconnaissant que les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques peuvent présenter des risques graves pour la santé des travailleurs et des communautés ainsi que pour l'environnement là où ces produits sont fabriqués, recyclés et éliminés, s'ils ne sont pas gérés d'une manière sûre et écologiquement rationnelle,

Reconnaissant également que des mesures pour faire face aux risques posés par ces substances chimiques peuvent être prises à différentes étapes du cycle de vie, que ce soit en amont, au milieu ou en aval,

Reconnaissant en outre les travaux réalisés dans le cadre des réunions régionales tenues sous les auspices de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques de 2009 à 2011,

Reconnaissant le rôle synergique joué par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination dans la gestion des substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques,

Reconnaissant également les efforts fournis par l'industrie et d'autres parties prenantes pour faire face aux substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques,

⁵ Matériaux de construction, électroniques, textiles et jouets.

Notant avec satisfaction la réussite de l'atelier international sur les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques tenu du 29 au 31 mars 2011 à Vienne, comme proposé dans la résolution II/4 D,

1. *Encourage* toutes les parties prenantes à tenir compte des recommandations et des principaux messages sur les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques formulés par les participants à l'atelier lorsqu'elles décideront des nouvelles mesures à prendre concernant ces substances chimiques;
2. *Invite* le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, l'Organisation mondiale des douanes, les gouvernements, le secteur de la santé, l'industrie, la société civile et les autres parties prenantes à envisager de prendre des mesures supplémentaires et à jouer un rôle moteur dans le cadre des activités pertinentes;
3. *Décide* de poursuivre les travaux visant à identifier, compiler et créer, sur des sujets entrant dans ce domaine, un ensemble des sources des meilleures pratiques reconnues au niveau international, en s'appuyant sur les initiatives existantes et les possibilités de collaboration dans le cadre de l'Approche stratégique et avec d'autres forums internationaux, qui pourraient comprendre notamment :
 - a) Des outils permettant de progresser dans la mise au point de modèles susceptibles de réduire voire éliminer l'utilisation de substances chimiques dangereuses dans la fabrication d'équipements électriques et électroniques;
 - b) Des normes et pratiques commerciales permettant de déceler et divulguer la présence de substances chimiques dangereuses aux différents stades de la fabrication, de l'utilisation et de la fin de vie des équipements électriques et électroniques;
 - c) Des outils et des informations sur des produits de remplacement plus sûrs pour les produits chimiques préoccupants dans les différentes applications des équipements électriques et électroniques;⁶
 - d) Des stratégies d'achats écologiques à l'usage des entreprises et des gouvernements;
 - e) Des politiques prévoyant la responsabilité élargie des entreprises et des gouvernements;
 - f) Des stratégies et mesures provisoires pour la conception et la fabrication des équipements, qui devraient être mises en œuvre jusqu'à ce que l'élimination soit possible ou que des produits de remplacement plus sûrs soient disponibles;
4. *Invite* les organisations participantes et autres parties prenantes à faire rapport sur les progrès accomplis par la Conférence à sa quatrième session;
5. *Invite* les donateurs, y compris les gouvernements et les organisations publiques et privées à fournir, selon qu'il convient, des ressources financières et en nature en vue de poursuivre les travaux dans ce domaine.

⁶ Repris de l'alinéa i) du paragraphe 14 d) de la Stratégie politique globale : Les groupes de produits chimiques qui pourraient, à titre prioritaire, faire l'objet d'une évaluation et d'études connexes sont notamment les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT), les substances très persistantes et très bioaccumulatives, les substances cancérigènes, mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire ou nerveux, les polluants organiques persistants (POP), le mercure et d'autres produits chimiques constituant des sujets de préoccupation mondiale, les produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités, ceux qui font l'objet d'utilisations les propageant sur de vastes étendues, et d'autres produits chimiques constituant des sujets de préoccupation d'ordre national.

E

Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés

Ayant à l'esprit l'objectif global énoncé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable tendant à ce que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves sur l'environnement et la santé humaine soient réduits au minimum,⁷

Rappelant la Déclaration de Dakar sur les nanomatériaux manufacturés adoptée par le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique à sa sixième session,

Rappelant également sa résolution II/4 E relative aux nanotechnologies et aux nanomatériaux manufacturés,

Considérant les besoins particuliers des pays en développement et des pays à économie en transition,

Considérant également les résolutions sur les nanotechnologies adoptées par les groupes des pays d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes à leurs réunions régionales tenues au cours de la période 2009-2011,

Tenant compte des travaux menés actuellement dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques par les organisations participantes à ce Programme et l'Organisation internationale de normalisation, notamment des leçons apprises en matière de mécanismes efficaces d'échange d'informations,

Se félicitant du rapport sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés établi par le secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques à l'intention du Groupe de travail à composition non limitée à sa première réunion et de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques à sa troisième session, en particulier de ses conclusions recommandant de nouvelles mesures à prendre dans le cadre de l'Approche stratégique,⁸

Encourageant les parties prenantes à l'Approche stratégique à examiner la nécessité d'aborder la gestion écologiquement rationnelle des nanomatériaux manufacturés dans les instruments internationaux pertinents et la possibilité d'accroître la coordination et la coopération au sein du groupe des substances chimiques et des déchets,

1. *Souligne* que l'Approche stratégique offre un cadre approprié pour traiter des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés;
2. *Encourage* toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique à faciliter l'échange d'informations sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés afin d'améliorer la transparence globale et de permettre de meilleurs processus décisionnels, notant que les informations de ce type pourraient comprendre, par exemple, des évaluations des risques, des mesures de réduction des risques et des informations sur l'environnement, la santé et la recherche en matière de sécurité;
3. *Recommande* l'élaboration d'orientations internationales d'ordre technique et réglementaire ainsi que de matériels de formation à la gestion rationnelle des nanomatériaux manufacturés;
4. *Prie* toutes les parties prenantes à l'Approche stratégique de continuer d'appuyer le dialogue public sur tous les aspects des nanotechnologies et des nanomatériaux manufacturés, y compris les avantages et les risques présentés par les nanomatériaux manufacturés tout au long de leur cycle de vie;
5. *Invite* les organisations internationales compétentes, y compris les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, à continuer d'appuyer les efforts visant à faciliter l'échange d'informations sur le renforcement des capacités, à élaborer des orientations et des matériels

⁷ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août – 4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.I et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

⁸ SAICM/OEWG.1/12.

de formation et à soutenir le dialogue public sur les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés;

6. *Engage* les membres de l'industrie à poursuivre et élargir leur action ainsi que leurs responsabilités de gestionnaires avisés en tant que producteurs et fournisseurs de nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et à participer, en les appuyant, aux activités de sensibilisation, d'échange d'informations et de formation ainsi qu'au dialogue public et à la recherche sur les risques;

7. *Invite* les comités d'experts de l'Organisation des Nations Unies s'occupant du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques à tenir compte de l'avancement des travaux scientifiques internationaux, à examiner l'applicabilité des critères du Système général harmonisé aux nanomatériaux manufacturés et, au besoin, à établir un plan de travail afin d'adapter ces critères;

8. *Invite* toutes les parties prenantes, en particulier les producteurs et fournisseurs de nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés, à développer des informations sur les nanomatériaux manufacturés afin de permettre la manipulation et l'utilisation sans danger de ces derniers tout au long de leur cycle de vie et à rendre ces informations disponibles;

9. *Recommande* l'élaboration d'autres projets pilotes au niveau national en vue de renforcer la capacité des parties prenantes d'assurer une gestion rationnelle des nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés;

10. *Recommande également* d'inclure dans toutes les activités intersessions relatives aux nanomatériaux manufacturés mentionnées dans les paragraphes précédents des études du cycle de vie complet et de l'exposition professionnelle, selon qu'il conviendra;

11. *Invite* le secrétariat à faire rapport à la Conférence, à sa quatrième session, sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

F

Les perturbateurs endocriniens

Ayant à l'esprit l'objectif global du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, énoncé au paragraphe 23, visant à ce que, d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que leurs effets néfastes graves sur la santé humaine et sur l'environnement soient réduits au minimum,⁹

Ayant également à l'esprit le caractère non contraignant, volontaire et multipartite de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dont le but est de parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie,

Consciente des effets néfastes potentiels des perturbateurs endocriniens sur la santé humaine et l'environnement,

Consciente également de la nécessité de protéger les êtres humains, les écosystèmes et ceux de leurs éléments constitutifs qui sont particulièrement vulnérables, comme indiqué notamment au paragraphe 14 b) de la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique,

Considérant les besoins particuliers des pays en développement et des pays à économie en transition,

Consciente des efforts continus fournis par les parties prenantes de l'Approche stratégique, y compris les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile, la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales d'intérêt public, les syndicats et le secteur de la santé,

1. *Convient* que la coopération internationale pour sensibiliser aux perturbateurs endocriniens, en comprendre les effets et promouvoir des mesures les concernant constitue une nouvelle question de politique générale au titre de l'Approche stratégique;

⁹ Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

2. *Considère* que la diffusion d'informations sur les perturbateurs endocriniens et la sensibilisation aux effets de ces substances sont particulièrement importants et que l'amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité des informations sur ces substances chimiques constituent une priorité;
3. *Reconnaît* qu'il existe des lacunes dans nos connaissances sur l'exposition aux perturbateurs endocriniens et leurs effets;
4. *Reconnaît également* les difficultés auxquelles se trouvent actuellement confrontés certains pays pour mobiliser les ressources requises pour s'attaquer aux perturbateurs endocriniens en tant que nouvelle question de politique générale;
5. *Décide* de mettre en œuvre des mesures de coopération sur les perturbateurs endocriniens dans le but de mieux faire connaître et comprendre ces substances aux décideurs et autres parties prenantes;
6. *Invite* les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, dans le cadre de leurs mandats et de leurs programmes de travail respectifs, à lancer et faciliter des mesures de coopération sur les perturbateurs endocriniens d'une manière ouverte, transparente et inclusive en s'appuyant sur les activités en cours de tous les participants à l'Approche stratégique, afin de :
 - a) Fournir aux parties prenantes concernées des informations actualisées et les conseils d'experts scientifiques pour identifier ou recommander des mesures susceptibles de contribuer à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et leurs effets, en particulier au sein des populations vulnérables, notamment en actualisant périodiquement et en temps utile le rapport de 2012 sur l'état des connaissances scientifiques sur les perturbateurs endocriniens publié conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et des pays à économie en transition;
 - b) Sensibiliser et faciliter l'échange, la diffusion et la mise en réseau d'informations scientifiques sur les perturbateurs endocriniens, en menant des activités à tous les niveaux et en exploitant le centre d'échange de l'Approche stratégique, notamment;
 - c) Apporter un appui international aux activités visant à développer les capacités des pays, en particulier des pays en développement et des pays à économie en transition, pour produire des informations et pour évaluer les questions liées aux perturbateurs endocriniens afin d'aider à la prise de décisions, y compris à la hiérarchisation des mesures visant à réduire les risques;
 - d) Faciliter le soutien mutuel dans la recherche, la réalisation d'études de cas, et la manière de procéder pour que les résultats de la recherche se traduisent par des mesures de réglementation;
7. *Invite également* les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à élaborer un plan de travail en vue de mesures de coopération sur les perturbateurs endocriniens et en consultation avec le Bureau de la Conférence, à le publier sur le site du centre d'échange de l'Approche stratégique;
8. *Prie* toutes les parties prenantes et organisations intéressées à fournir un appui, y compris sous la forme de compétences d'experts et de ressources financières ou en nature, à titre volontaire, aux mesures de coopération, notamment en participant à la production et à la mise à disposition d'informations et de conseils utiles;
9. *Invite* les organisations participant au Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques à faire rapport sur les mesures de coopération concernant les perturbateurs endocriniens, sur ses réalisations et sur ses recommandations en vue de nouvelles mesures de coopération, éventuellement, pour examen par la Conférence à sa quatrième session.

III/3 : Gestion des composés chimiques perfluorés et de la transition vers des produits de remplacement plus sûrs

La Conférence,

Rappelant sa résolution II/5 sur la gestion des composés chimiques perfluorés et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs,

1. *Se félicite* des efforts fournis pour rassembler et échanger des informations sur les composés chimiques perfluorés en vue d'appuyer l'application de la résolution II/5 et la transition vers des produits de remplacement plus sûrs;
2. *Note* que d'importants travaux supplémentaires sont encore nécessaires pour appuyer l'application de la résolution II/5;
3. *Prend note* de la création du Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement;
4. *Invite* le Groupe mondial à élargir la participation aux travaux sur les composés chimiques perfluorés au-delà des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, en tant que mécanisme important pouvant réaliser des progrès supplémentaires dans ce domaine et à faire rapport sur les progrès accomplis à la Conférence à sa quatrième session;
5. *Invite également* le Groupe mondial sur les composés chimiques perfluorés à collaborer étroitement avec le secrétariat de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le cadre d'activités liées aux composés chimiques perfluorés.

III/4: Stratégie pour renforcer la participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique

La Conférence,

Tenant compte de l'importance du secteur de la santé et des rôles et responsabilités de ce dernier dans la facilitation d'une gestion rationnelle des produits chimiques,

Rappelant sa résolution II/8, dans laquelle elle invitait le secrétariat de l'Approche stratégique à élaborer, en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé, une stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique,

Consciente du soutien étendu des gouvernements et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales à la mise en œuvre de la stratégie en matière de santé,

Consciente également de la composition diversifiée du secteur de la santé dans différents pays et du partage des responsabilités nationales pour les questions de santé entre plusieurs ministères et organisations ainsi que du rôle essentiel joué par l'Organisation mondiale de la Santé dans ce domaine,

1. *Adopte* la stratégie visant à renforcer de la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre de l'Approche stratégique figurant à l'annexe V du rapport de la Conférence sur les travaux de sa troisième session;¹⁰
2. *Prie* l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec le secrétariat, de faire rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie aux sessions de la Conférence, à partir de la quatrième.

¹⁰ SAICM/ICCM.3/24, annexe V.

III/5 : Budget indicatif et tableaux d'effectifs pour la période 2013-2015

La Conférence,

Tenant compte de l'appel lancé lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en faveur du renforcement de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques,

Rappelant que le financement du secrétariat de l'Approche stratégique est fourni sur une base volontaire,

Notant avec préoccupation la pénurie actuelle de ressources reçues pour financer les travaux du secrétariat comparés aux recettes prévues dans le budget indicatif pour 2010-2012 et que seul un nombre limité actuel de contributeurs ont fourni un appui financier au secrétariat,

Rappelant sa résolution I/1 et la décision SS.IX/1 du 9 février 2006 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, invitant le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé à jouer des rôles de chefs de file au sein du secrétariat, dans leurs domaines de compétence respectifs,

1. *Note avec satisfaction* les travaux accomplis par le secrétariat depuis l'adoption de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques;
2. *Approuve* et la structure des effectifs et le budget indicatif du secrétariat pour la période 2013-2015 qui figurent aux tableaux 1 et 2 à la présente résolution;
3. *Se félicite* de la contribution apportée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la Santé en fournissant au secrétariat, respectivement, un poste de niveau P-5 et un poste de niveau P-4 en les dotant du financement correspondant;
4. *Attire l'attention* de tous les gouvernements sur les besoins financiers du secrétariat indiqués dans le budget indicatif et invite le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement à faire part de ces besoins au Comité des représentants permanents auprès du Programme et, à cet égard, prie instamment tous les gouvernements en mesure de verser des contributions de le faire;
5. *Se félicite* de la contribution financière versée par le Conseil international des associations de fabricants de produits chimiques en 2011 au budget indicatif du secrétariat et encourage toutes les parties prenantes et organisations autres que les gouvernements à envisager de verser de telles contributions dans le futur;
6. *Note avec préoccupation* le retrait du soutien apporté par l'Organisation mondiale de la Santé en raison de contraintes financières et invite l'Organisation à continuer d'appuyer les travaux du secrétariat dans ses domaines de compétence en réaffectant un membre du personnel au secrétariat dès que possible;
7. *Invite* le Coordonnateur du secrétariat de l'Approche stratégique et le Secrétaire exécutif conjoint de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants à accroître davantage les synergies dans la mise en œuvre de leurs centres d'échange respectifs;
8. *Confirme* la création du Groupe de travail à composition non limitée conformément à la résolution II/6 pour préparer la quatrième session de la Conférence en 2015 et demande au secrétariat d'organiser la deuxième réunion du Groupe en 2014, en gardant à l'esprit la nécessité de faire en sorte que cette réunion soit aussi courte que possible;
9. *Demande* au secrétariat de préparer un budget pour la période 2016-2018, pour examen par la Conférence à sa quatrième session.

Tableau 1

Tableau indicatif des effectifs et coûts salariaux standard à Genève en 2013–2015 (en dollars)

<i>Catégorie et classe des effectifs</i>	<i>2013–2015</i>
A. Catégorie professionnelle	
P-5	1
P-4 (anciennement fourni par l'Organisation mondiale de la Santé)	1
P-4	1
P-3	2
P-2	2
Sous-total	7
B. Catégorie des services généraux	1
Total (A + B)	8

<i>Coûts de personnel standard (révisés) (par poste)^a</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
A. Catégorie professionnelle			
P-5	288 000	299 728	311 717
P-4	242 200	251 888	261 964
P-3	202 000	210 080	218 483
P-2	158 600	164 944	171 542
B. Catégorie des services généraux			
G-4	139 400	144 976	150 775

^a Coûts salariaux standard de l'Organisation des Nations Unies à Genève (2013).

Tableau 2

Budget indicatif du secrétariat de l'Approche stratégique pour la période 2013-2015 (en dollars)

			2013	2014	2015	Total
10	Personnel de projet					
	1100					
	1101	Administrateur de programme hors classe, Coordonnateur de l'Approche stratégique, P-5 ^a	0	0	0	0
	1102	Administrateur de programme P-4 (Anciennement fourni par l'Organisation mondiale de la Santé)	0	0	0	0
	1103	Administrateur de programme P-4	242 200	251 888	261 964	756 052
	1104	Administrateur de programme P-3	0	0	0	0
	1105	Administrateur de programme adjoint P-2	158 600	164 944	171 542	495 086
	1106	Administrateur de programme P-3 Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide	202 000	210 080	218 483	630 563
	1107	Administrateur de programme adjoint P-2 Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide	158 600	164 944	171 542	495 086
	1199	Sous-total	761 400	791 856	823 531	2 376 787
	1200	Consultants				
	1201	Consultants de l'Approche stratégique	165 000	165 000	165 000	495 000
	1299	Sous-total	165 000	165 000	165 000	495 000
	1300	Appui administratif				
	1301	Secrétaire (Approche stratégique) G-4/5	139 400	144 976	150 775	435 151
	1303	Services de conférence (Deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée)	0	400 000	0	400 000
	1304	Services de conférence (ICCM4)	0	0	600 000	600 000
	1320	Heures supplémentaires/assistance temporaire	0	0	12 000	12 000
	1399	Total	139 400	544 976	762 775	1 447 151
	1600	Voyages en mission				
	1601	Voyages du personnel	60 000	60 000	60 000	180 000
	1699	Total	60 000	60 000	60 000	180 000
1999	Total de la rubrique		1 125 800	1 561 832	1 811 306	4 498 938

^a Le poste P-5 de Coordonnateur de l'Approche stratégique est financé à l'aide du Fonds pour l'environnement du PNUE.

			2013	2014	2015	Total
20	Sous-traitance					
2100	Sous-traitance (lettres d'accord avec les organismes de coopération)					
	2101	Accueil de l'ICCM 4	0	0	0	0
	2199	Sous-total	0	0	0	0
2200	Sous-traitance (lettres d'accord avec les organismes d'appui)					
	2201	Accueil des réunions régionales	0	0	0	0
	2299	Sous-total	0	0	0	0
2999	Total de la rubrique		0	0	0	0
30	Formation					
3100	Réunions/conférences					
	3101	Conseil exécutif du Programme de démarrage rapide, voyage des participants	25 000	25 875	26 780	77 655
	3102	Réunions régionales Voyage des participants	174 000	182 700	0	356 700
	3103	Deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée Voyage des participants	0	280 000	0	280 000
	3104	Voyage des participants aux réunions du Bureau	25 000	25 875	26 780	77 655
	3105	Voyage des participants à l'ICCM4	0	0	800 000	800 000
	3399	Sous-total	224 000	514 450	853 560	1 592 010
3999	Total de la rubrique		224 000	514 450	853 560	1 592 010
40	Matériel et location de bureaux					
4100	Matériel consommable (articles de moins de 1 500 dollars)					
	4101	Fournitures de bureau	0	1 200	1 200	2 400
	4102	Logiciels informatiques	0	2 000	2 000	4 000
	4199	Sous-total	0	3 200	3 200	6 400
4200	Matériel non consommable (voir articles énumérés sur la fiche du budget)					
	4201	Matériel informatique	0	4 000	4 000	8 000
	4299	Sous-total	0	4 000	4 000	8 000

		2013	2014	2015	Total
4300	Locaux (loyer)				
	4301 Location et entretien des bureaux	0	16 377	16 868	33 245
	4399 Sous-total	0	16 377	16 868	33 245
4999	Total de la rubrique	0	23 577	24 068	47 645
50	Divers				
5200	Frais d'établissement des rapports				
	5201 Impression et traduction	7 000	7 245	7 500	21 745
	5202 Publication des textes de l'Approche stratégique	20 000	0	0	20 000
	5299 Sous-total	27 000	7 245	7 500	41 745
5300	Dépenses accessoires				
	5301 Communications (télex, téléphone, télécopie, Internet)	0	25 750	26 523	52 273
	5399 Sous-total	0	25 750	26 523	52 273
5500	Évaluation				
	5501 Consultant chargé de l'évaluation	0	0	15 000	15 000
	5499 Sous-total	0	0	15 000	15 000
5999	Total de la rubrique	27 000	32 995	49 023	109 018
Coûts directs des projets		1 376 800	2 132 854	2 737 957	6 247 611
Dépenses d'appui au programme (13 %)		178 984	277 271	355 934	812 189
99	Total	1 555 784	2 410 125	3 093 891	7 059 800

Annexe II

Inclusion de nouvelles activités reliées à la gestion écologiquement rationnelle des nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et aux déchets dangereux tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique

Conformément à la procédure convenue^a pour l'ajout de nouvelles activités au Plan d'action mondial de l'Approche stratégique, les activités mentionnées ci-dessous se rapportant à la gestion écologiquement rationnelle des nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés et aux déchets dangereux tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques sont incluses dans le Plan d'action mondial.

L'appendice 1 ci-dessous récapitule les nouveaux domaines d'activité et activités reliées à la gestion écologiquement rationnelle des nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés. L'appendice II ci-dessous énumère les nouveaux domaines d'activité et activités reliées aux substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques. Les deux appendices seront incluses en tant qu'appendice 1 et appendice 2 au tableau B du Plan d'action mondial.

Les tableaux figurant aux appendices 1 et 2 énumèrent les domaines d'activité ainsi que leurs activités possibles, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre, présentés dans des colonnes distinctes correspondant aux catégories pertinentes d'objectifs mentionnés au paragraphe 2 de l'exposé de synthèse du Plan d'action mondial. Bien que chaque domaine d'activité soit mentionné sous une seule catégorie principale dans le tableau A du Programme d'action mondial, il peut apparaître sous plusieurs objectifs dans les tableaux détaillés ci-dessous. Les colonnes concernant les acteurs désignés, les cibles et données, les indicateurs de progrès et les aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant la troisième session de la Conférence. Il n'empêche que les parties prenantes pourront les juger utiles dans la mise en œuvre des activités pertinentes. Un tableau présentant la liste des acronymes et abréviations utilisés dans les tableaux figure à l'appendice 3 ci-dessous.

^a SAICM/ICCM.2/15, annexe II.

Appendice 1

Appendice 1 au tableau B du Plan d'action mondial

Domaines d'activité en rapport avec les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés^a

Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en oeuvre
DOMAINE D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA RÉDUCTION DES RISQUES (OBJECTIF 1)					
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	1. Contribuer à l'élaboration, la promotion et l'adoption de directives techniques reconnues au niveau international et de normes harmonisées concernant les nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, IOMC, OCDE, ISO	2012–2017	Des directives et normes reconnues au niveau international sont élaborées Ces directives et normes sont plus largement promues et utilisées	
	2. Élaborer des approches en vue de protéger les travailleurs, le public et l'environnement contre les effets nocifs possibles que présentent les nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, organisations de travailleurs	2012–2018	Des cadres politiques, juridiques et réglementaires pertinents sont élaborés De meilleures pratiques professionnelles sont mises au point	
	3. Renforcer la participation active du secteur de la santé afin de mieux cerner les effets possibles à court, moyen et long termes des nanomatériaux manufacturés sur l'hygiène du travail.	IOMC (OMS, OIT, OCDE), gouvernements, industrie, ONG et autres parties prenantes concernées	2012–2020	Un projet OMS/OIT est entrepris pour détecter, traiter et suivre les maladies susceptibles d'être causées par l'exposition aux nanomatériaux manufacturés sur les lieux du travail Le nombre de pathologies reliées au travail est établi	Biosurveillance et surveillance sanitaire des travailleurs Collaboration entre le secteur de la santé, les services chargés de la protection des travailleurs et l'industrie Mise en œuvre de mesures de prévention, lorsque nécessaire

^a Les colonnes traitant des acteurs désignés, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant la troisième session de la Conférence.

DOMAINE D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LES CONNAISSANCES ET L'INFORMATION (OBJECTIF 2)					
Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en oeuvre
Nanotechnologies nanomatériaux manufacturés	4. Faire mieux connaître les effets, y compris l'évaluation des risques, que présentent les nanomatériaux manufacturés sur l'environnement, le public et la sécurité et l'hygiène du travail par la coordination, le soutien et/ou le financement de travaux de recherche scientifiques fiables.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, universités, ONG et autres groupes intéressés	2012–	Les documents de recherche sur les dangers et les risques, revus par les pairs, sont mis à la disposition du public Financement de la recherche publique sur les nanomatériaux Diverses possibilités de financement sont disponibles pour promouvoir la recherche sur la nanomatériaux	Financement Publications
	5. Améliorer l'échange de l'information et des connaissances sur les nanomatériaux manufacturés s'agissant des initiatives politiques et réglementaires menées aux niveaux international, national et régional.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, universités	2012–	Les parties prenantes ont accès à l'information sur les dangers et les risques que présentent les nanomatériaux Le nombre d'ateliers sur les nanomatériaux organisés aux niveaux national et régional	Sensibilisation Renforcement des capacités
	6. En mettant en exergue les synergies qui pourraient être établies avec les activités menées dans le cadre de l'activité 210 du Plan d'action mondial, explorer la possibilité d'élaborer des registres/inventaires et/ou des activités d'évaluation du marché concernant les nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, universités, autres groupes intéressés	2012–2018	Nombre d'inventaires établis au niveau national ou régional	Établissement d'inventaires ou de registres Législation
	7. Promouvoir la disponibilité de l'information sur la présence de nanomatériaux manufacturés dans la chaîne d'approvisionnement et d'utilisation des produits et tout au long du cycle de vie des produits, qui pourrait inclure l'étiquetage, eu égard aux obligations internationales pertinentes et/ou aux autres types de directives concernant les produits à la consommation contenant des nanomatériaux manufacturés.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012–2018	Nombre de produits faisant l'objet d'étiquetage	Législation Systèmes volontaires

DOMAINE D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LA GOUVERNANCE (OBJECTIF 3)					
Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	8. Examiner les conditions d'application des critères du Système général harmonisé aux nanomatériaux manufacturés ainsi que la manière dont les informations sur l'utilisation sans danger de ces substances devraient être incluses dans les Fiches de données de sécurité des matériaux (FDS).	Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	2012–2015	Des critères applicables aux nanomatériaux manufacturés sont incorporés dans le Système général harmonisé (SGH) Des informations pertinentes sur les nanomatériaux sont incluses dans les Fiches de données de sécurité de matériaux (FDS)	Révision du « Purple Book » (Livre mauve)
	9. Faire mieux connaître au grand public les activités sur les nanomatériaux manufacturés dans toutes les régions.	Gouvernements, organisations internationales, ONG, industrie, syndicats, chambres de commerce	2012–2015		
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	10. Promouvoir l'élaboration d'approches par pays concernant les nanomatériaux en incorporant le concept de cycle de vie dans les cadres, politiques, dispositions réglementaires, directives sur les meilleures pratiques et programmes de gestion des produits chimiques au niveau national.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012–2018	Nombre de programmes de gestion des produits chimiques couvrant les nanomatériaux Des rapports faisant état des lacunes observées en matière de réglementations et au niveau institutionnel sont établis Des dispositions réglementaires couvrant les nanomatériaux sont mises en place	
	11. Promouvoir la responsabilité des producteurs pour ce qui est de fournir les orientations appropriées concernant l'utilisation sans danger des nanomatériaux manufacturés tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris le stade des déchets.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012–	La législation pertinente et/ou les meilleures pratiques sont adoptées Nombre de pays ayant mis en place des programmes (volontaires ou obligatoires) de responsabilité élargie du producteur Nombre de fabricants appliquant des programmes de responsabilité élargie des producteurs	Développement de projets pilotes pour la gestion durable des déchets contenant des nanomatériaux

	12. Promouvoir des stratégies coordonnées aux niveaux international, régional et national sur les possibilités offertes par les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés et les risques qu'ils présentent.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG	2012 -	Le nombre de plans directeurs et plans de coordination institutionnelle mis en place au niveau national	Implication de toutes les parties prenantes et recours aux directives élaborées et convenues au niveau international
--	--	---	--------	---	--

DOMAINES D'ACTIVITÉ EN RAPPORT AVEC LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA COOPÉRATION TECHNIQUE (OBJECTIF 4)					
Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Nanotechnologies et nanomatériaux manufacturés	13. Promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé pour une gestion écologiquement rationnelle des nanomatériaux manufacturés afin d'aider les pays, en particulier les pays en développement, les petits États insulaires en développement et les pays à économie en transition, à renforcer leurs capacités scientifiques, techniques et juridiques.	Gouvernements, organisations intergouvernementales et internationales, industrie, ONG, universités	2012–2015	Nombre de partenariats public/privé conclus	

^a Les colonnes traitant des acteurs désignées, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord à la troisième session de la Conférence.

Appendice 2

Appendice 2 au tableau B du Plan d'action mondial

Domaines d'activité en rapport avec les substances dangereuses dans le cycle de vie des équipements électriques et électroniques^a

Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
Éco-conception des équipements électriques et électroniques	1. Compiler et diffuser les listes des produits chimiques préoccupants pour la santé et/ou l'environnement contenus dans les équipements électriques et électroniques.	Autorités nationales et régionales, Convention de Stockholm, Centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, secrétariat de l'Approche stratégique, industrie, ONG, Partenariat pour une action sur les équipements informatiques (PACE), Initiative visant à résoudre le problème des e-déchets (StEP), ONUDI, établissements universitaires et instituts de recherche	2012–2015	L'accès à la base de données et à l'information sur les dangers et risques posés par les substances dangereuses contenues dans les équipements électriques et électroniques est gratuit	Coordination assurée par l'IOMC Création de comités de coordination au niveau national et de réseaux (aux niveaux mondial, régional et national) associant toutes les parties prenantes clés
	2. Promouvoir des partenariats public-privé, y compris des approches de gestion avisée des produits et de responsabilité élargie du producteur, pour assurer la gestion écologiquement rationnelle des substances dangereuses contenues dans les équipements	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, Convention de Bâle, Convention de Stockholm, secrétariat de l'Approche	2012–2015	Nombre de partenariats établis Nombre de projets de partenariat entrepris	Lancement ou mise à profit des initiatives actuelles de partenariats privé-public et des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux

^a Les colonnes présentées dans le tableau ci-dessus traitant des acteurs suggérés, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord durant la troisième session de la Conférence.

Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	électriques et électroniques durant la production, l'utilisation et en fin de vie.	stratégiques, Centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, PACE, initiative StEP, ONUDI, établissements universitaires et instituts de recherche			associant toutes les parties prenantes clés
	3. Évaluer les politiques et cadres juridiques et institutionnels existants qui abordent la conception des équipements électriques et électroniques, selon qu'applicable, et combler les lacunes en la matière.	Autorités nationales et régionales, ONG, Centres régionaux de la Convention de Bâle, Convention de Stockholm, ONUDI, établissements universitaires et instituts de recherche	2012–2015	Des rapports sur les lacunes réglementaires et institutionnelles dans l'éco-conception des équipements électriques et électroniques sont établis Nombre de pays et autorités régionales ayant mis en place des politiques, lois, réglementations et directives pertinentes Les substances toxiques contenues dans les équipements électriques et électroniques ont relativement diminué	Création de comités interinstitutions et multipartites
	4. Encourager les approches pour l'éco-conception des équipements électriques et électroniques en quantifiant les matériaux susceptibles d'être récupérés et identifiant les outils et meilleures pratiques permettant de favoriser la réduction, l'élimination et le remplacement des substances chimiques dangereuses. Une action est menée avec les détaillants en vue d'accroître la gamme des produits durables offerts aux consommateurs.	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, initiative StEP, ONUDI, Centre international d'éco-technologie (CIET) du PNUE, Convention de Stockholm, établissements universitaires et instituts de recherche	2012–2015	Un certain nombre d'outils d'éco-conception sont identifiés Des directives sur les meilleures pratiques sont élaborées	Coordination aux niveaux national, régional et mondial Partenariats en coopération avec l'industrie

Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	<p>5. Adopter des instruments politiques en prenant en compte la nécessité de veiller à ce qu'ils envisagent les dangers qui se posent ainsi que les mesures favorisant la réduction, l'élimination et la substitution des substances chimiques contenues dans les équipements électriques et électroniques.</p> <p>Ce faisant, examiner les travaux menés par les organismes de normalisation en vue de définir des valeurs seuils pour la teneur maximale des substances dangereuses contenues dans les équipements électriques et électroniques et des méthodes de mesure.</p>	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, établissements universitaires et instituts de recherche	2012–2015	<p>Divers instruments et mesures politiques sont adoptés et mis en œuvre</p> <p>Les substances chimiques dangereuses contenues dans les équipements électriques et électroniques sont réglementées</p> <p>Les substances chimiques dangereuses contenues tout au long de la chaîne d'approvisionnement sont dévoilées</p> <p>Des initiatives d'achat d'équipements électriques et électroniques écologiques sont entreprises</p>	Coordination aux niveaux mondial, régional et national
Fabrication écologiquement rationnelle de produits électroniques	6. Promouvoir la production durable et la prévention de la pollution et encourager la consommation durable des équipements électriques et électroniques.	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, ONUDI, Division Technologie, Industrie et Économie/PNUE, UNITAR, Convention de Stockholm, Centres régionaux de la Convention de Bâle, Centres pour une production propre	2012–2015	<p>Des dispositifs de prévention de la pollution sont mis en place</p> <p>Le degré de conformité aux meilleures pratiques internationales est obtenu</p> <p>Des matériels de sensibilisation sont disponibles</p> <p>Des plans de surveillance de la pollution sont mis en place</p>	Infrastructure Technical capacity
	7. Hiérarchiser la réduction de l'exposition; éliminer ou remplacer les substances dangereuses préoccupantes ^b contenues dans les équipements électriques et électroniques et	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, ONUDI, OMS, OIT, UNITAR,	2012–2015	Un certain nombre de substituts et produits de remplacement efficaces sont produits	

^b Les substances préoccupantes sont notamment les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT); les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les substances cancérigènes; mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire et nerveux; les polluants organiques persistants (POP); le mercure et d'autres produits chimiques dont les utilisations sont préoccupantes au niveau mondial; les produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités; ceux largement répandus; et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau national.

Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	leurs procédés de production; et promouvoir des méthodes d'achat incluant cet objectif.	initiative StEP, Division Technologie, Industrie et Économie(DTIE)/ PNUE, Convention de Stockholm		Les conditions de santé des travailleurs et au sein des communautés locales s'améliorent grâce à l'utilisation de solutions de remplacement et de substituts	
	8. Entreprendre la recherche-développement de substituts plus sûrs de produits chimiques, de solutions de remplacement et de procédés de production sans danger pour les équipements électriques et électroniques.	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, ONUDI, UNITAR, Centres régionaux de la Convention de Bâle, DTIE/PNUE, Convention de Stockholm, Banque mondiale, établissements universitaires et instituts de recherche	2012-2015	Un certain nombre de produits issus de la recherche sont obtenus Des résultats positifs sont obtenus dans le cadre de la recherche Des substituts et procédés de production plus sûrs sont mis au point	Fourniture d'une assistance en matière de recherche et de renforcement des capacités, y compris la formation et les méthodologies
	9. Formuler, promouvoir et mettre en œuvre des valeurs limites d'exposition fondées sur des critères sanitaires pour les travailleurs manipulant les équipements électriques et électroniques afin d'assurer une protection égale dans les lieux du travail et au sein de la communauté.	Autorités nationales et régionales, industrie, ONG, OIT, OMS, ONUDI, UNITAR, ISO, établissements universitaires et instituts de recherche et Banque mondiale	2012-2015	Un certain nombre de politiques, lois et réglementations sont élaborées et appliquées Les expéditions de trafic illicite de substances chimiques sont renvoyées dans leur pays d'origine	Participation multipartite Coordination des initiatives existantes sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets électroniques et des expéditions illicites
	10. Identifier les possibilités qui s'offrent pour appuyer les travaux de la Convention de Bâle et de la Convention de Stockholm dans l'élaboration de politiques sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets électroniques et le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux.				

Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
	11. Définir des approches volontaires et utiliser des instruments économiques, autres incitations et le principe de responsabilité élargie des producteurs, selon qu'il y a lieu, et recourir aux systèmes de reprise des équipements électriques et électroniques s'appuyant sur les activités existantes menées aux niveaux national et international.	Autorités nationales et internationales, industrie, ONG, associations de consommateurs	2012-2015	Divers systèmes de reprise sont mis en œuvre Le développement d'infrastructures promouvant l'utilisation d'instruments économiques connaît une ampleur	
	12. Entreprendre des projets pilotes débouchant sur des initiatives financièrement autonomes pour assurer une gestion écologiquement, socialement et économiquement rationnelle des déchets d'équipements électriques et électroniques sans chevauchement d'activités, y compris les activités s'inscrivant dans le cadre de la Convention de Stockholm et de la Convention de Bâle.	Autorités nationales et régionales, ONUDI, secrétariat de l'Approche stratégique, Convention de Stockholm, Convention de Bâle, PACE, initiative StEP, Centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, industrie, établissements universitaires et instituts de recherche	2012-2015	Des personnes du secteur informel ont été formées avec succès à la gestion écologiquement rationnelle des déchets, la collecte et le démantèlement durable des équipements électriques et électroniques en fin de vie et au contrôle de trafics illicites. Nombre de projets pilotes entrepris Nombre de rapports de projet établis	
Sensibilisation aux équipements électriques et électroniques	13. Promouvoir la sensibilisation, l'information et l'éducation de toutes les parties prenantes concernées tout au long de la chaîne d'approvisionnement des substances dangereuses dans le cadre du cycle de vie des équipements électriques et électroniques.	Autorités nationales et régionales, ONUDI, PNUE, secrétariat de l'Approche stratégique, UNITAR, UNESCO, Convention de Stockholm, Convention de Bâle, PACE, initiative StEP, Centres régionaux des Conventions de Bâle et de Stockholm, industrie,	2012-2015	Le niveau de sensibilisation parmi les parties prenantes s'est accru. Des matériels d'information, d'éducation et de communication sont produits.	

Domaine d'activité	Activité	Acteurs	Cibles/Délais	Indicateurs de progrès	Aspects de la mise en œuvre
		établissements universitaires, ONG			

^a Les colonnes traitant des acteurs désignées, cibles et délais, indicateurs de progrès et aspects de la mise en œuvre n'ont pas fait l'objet d'un examen approfondi et le temps imparti n'a pas été suffisant pour parvenir à un accord à la troisième session de la Conférence.

^b Les substances préoccupantes sont notamment les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT); les substances très persistantes et très bioaccumulatives; les substances cancérigènes; mutagènes ou nocives pour, entre autres, le système reproducteur, endocrinien, immunitaire et nerveux; les polluants organiques persistants (POP); le mercure et d'autres produits chimiques dont les utilisations sont préoccupantes au niveau mondial; les produits chimiques fabriqués ou utilisés en grandes quantités; ceux largement répandus; et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau national.

Appendice 3

Liste des abréviations

Approche stratégique	Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques
Convention de Bâle	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination
Convention de Rotterdam	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international
Convention de Stockholm	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants
FDS	Fiches de données de sécurité des matériaux
IOMC	Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PACE	Partenariat pour une action sur les équipements informatiques
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PNUE/CIET	Programme des Nations Unies pour l'environnement/Centre international d'écotechnologie
PNUE/DTIE	Programme des Nations Unies pour l'environnement/Division Technologie, Industrie et Économie
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
StEP	Initiative visant à résoudre le problème des déchets électroniques
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Annexe III

Résumé du dialogue de haut niveau, établi par la Présidente

1. Les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau réunis à Rio de Janeiro à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue du 20 au 22 juin 2012 ont une fois encore reconnu que la gestion rationnelle des produits chimiques est essentielle à la protection de la santé humaine et de l'environnement. Le Document final de la Conférence, intitulé « *L'avenir que nous voulons* », reconnaît la production et l'utilisation croissantes des produits chimiques dans le monde, lesquels se propagent de plus en plus dans l'environnement, et lance un appel en faveur de la mise en œuvre effective et du renforcement de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans le cadre d'un système solide, cohérent, efficace et rationnel destiné à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, en vue de relever les défis nouveaux.
2. Alors que huit ans seulement nous séparent de la date butoir de 2020 fixée pour la réalisation de l'objectif, énoncé au paragraphe 23 du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, visant à faire en sorte que les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum, il importe de plus en plus urgemment que les actions concrètes fondées sur la collaboration permettent de traduire sans délai les aspirations par une mise en œuvre pratique sur le terrain. Cela a également été mis en exergue dans le cadre d'autres manifestations précédant la Conférence Rio+20, notamment lors du dialogue sur la gestion rationnelle des produits chimiques organisé durant les célébrations du quarantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui s'est tenue à Stockholm en 1972.
3. La troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques s'est déroulée du 17 au 21 septembre 2012 à Nairobi. La Conférence constitue un forum international de haut niveau pour les discussions multipartites et multisectorielles et l'échange de données d'expérience sur les questions relatives à la gestion des produits chimiques. Conformément à cette fonction, un dialogue interactif de haut niveau s'est tenu, le jeudi 20 septembre 2012, durant la troisième session de la Conférence au titre du point 4 c) de l'ordre du jour (Renforcement des capacités nationales de gestion des produits chimiques).
4. Le dialogue de haut niveau avait pour objectif d'offrir une plateforme pour l'interaction de haut niveau entre les parties prenantes de l'Approche stratégique sur le renforcement de l'Approche afin de la mettre en œuvre de manière plus efficace pour appuyer la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 et définir des orientations supplémentaires pour son exécution.
5. Le dialogue de haut niveau a démarré par une table ronde, modérée par la Présidente, qui faisait intervenir huit parties prenantes de haut niveau de l'Approche stratégique. En ouvrant la session, la Présidente a invité les intervenants à prononcer de brèves déclarations qui amorceraient la réflexion sur l'état de la mise en œuvre de l'Approche stratégique aussi bien par le passé que dans le futur, en se focalisant, pour ce qui est de la mise en œuvre future, sur la réalisation de l'objectif fixé à l'horizon 2020. Après les déclarations liminaires, les intervenants ont été priés de répondre à un certain nombre de questions soulevées durant les discussions plénières de la Conférence et par le modérateur. Vingt et un représentants ont également pris la parole durant le dialogue de haut niveau.
6. Des débats riches et constructifs ont été menés durant le dialogue de haut niveau. Ils ont à la fois permis de jeter un regard rétrospectif sur l'état de la mise en œuvre de l'Approche stratégique, notamment les leçons tirées et les lacunes à combler, et d'exprimer des vues sur la mise en œuvre future. Un certain nombre de résultats obtenus sur le terrain ont été partagés par les pays qui avaient entrepris des projets dans le cadre du Programme de démarrage rapide.
7. Dans l'ensemble, il y avait une volonté et un empressement commun très vifs de continuer d'œuvrer en vue de la réalisation de l'objectif de 2020. Plusieurs initiatives réussies au titre de l'Approche stratégique ont été partagées et tous ont convenu de s'appuyer sur les succès déjà obtenus dans le cadre de l'Approche stratégique.
8. Conformément au désir exprimé par la Conférence, le présent résumé de la Présidente décrit certains des principaux défis et possibilités qui ont été mis en exergue durant le dialogue de haut niveau pour progresser vers la réalisation des objectifs de l'Approche stratégique. Bien que cette description ne soit pas complète, elle aborde cependant l'ampleur des questions examinées durant le dialogue de haut niveau. Le résumé vise à fournir une orientation et des conseils généraux, conformément aux objectifs énoncés dans la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique, à

toutes les parties prenantes pour faciliter les efforts qu'elles déploient en vue de mettre en œuvre l'Approche stratégique au cours des huit prochaines années.

A. Esquisser l'avenir

9. Le rapport récemment achevé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) intitulé « Global Chemicals Outlook » (Perspectives mondiales en matière de produits chimiques) souligne l'intensification de la production et de la consommation des produits chimiques, le déplacement de cette production des pays hautement industrialisés vers les pays en développement et les implications économiques suscitées par cette intensification dans un contexte de gestion non rationnelle des produits chimiques. Le rapport recense également un certain nombre d'approches pour atténuer les risques associés à une gestion non rationnelle des produits chimiques tout en continuant à tirer parti des avantages que procurent les produits chimiques dans nos vies quotidiennes.

10. Le rapport fournit des éléments de preuves démontrant que les coûts de l'inaction pour un pays, du fait des effets néfastes des produits chimiques pour la santé humaine et l'environnement, sont considérablement plus élevés que les coûts liés à la prise de mesures pour prévenir ces effets. En outre, selon des estimations de l'Organisation mondiale de la Santé, les maladies causées par des substances chimiques représentent 25 % de la charge mondiale de morbidité.

11. Le dialogue de haut niveau a donné l'occasion de partager des exemples de la manière dont les différentes parties prenantes percevaient la mise en œuvre actuelle de l'Approche stratégique, en mettant en relief les succès tout en identifiant les défis, fixant ainsi l'orientation pour savoir comment faire progresser l'Approche stratégique afin de relever le défi lié à la réalisation de l'objectif fixé pour 2020.

B. Défis et opportunités

Réduction des risques

12. Le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique a redynamisé les efforts déployés par de nombreux pays pour préparer des profils nationaux de gestion des produits chimiques. Ces profils nationaux se sont révélés être des outils efficaces dans les efforts faits au niveau national pour définir le programme et déterminer les priorités pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques. Les leçons tirées dans le cadre des projets exécutés jusqu'à présent devraient être largement partagées, tant aux niveaux mondial que régional, pour soutenir la gestion rationnelle des produits chimiques au niveau national.

13. La gestion rationnelle des produits chimiques doit être appuyée par toutes les parties prenantes au sein d'une région ou d'un pays et être notamment prioritaire pour l'industrie et les gouvernements. Toutefois, les moyens dont disposent aussi bien l'industrie que les services chargés de la réglementation font souvent défaut, d'où une gestion des produits chimiques parcellaire et inefficace.

14. Un domaine d'action souvent mis en exergue a trait à l'utilisation des pesticides agricoles les plus hautement dangereux, dont certains continuent à être enregistrés pour être utilisés dans quelques pays. Notant que dans les pays en développement, les pesticides sont les produits chimiques les plus couramment utilisés, d'aucuns appellent à l'interdiction progressive des pesticides les plus dangereux. En prenant des mesures concrètes pour bannir l'interdiction d'un nombre restreint de pesticides extrêmement dangereux, des changements positifs considérables peuvent être très rapidement obtenus au niveau des effets qu'ils présentent pour la santé et l'environnement.

C. Connaissances et informations

15. Il est essentiel d'assurer l'échange d'informations et la sensibilisation concernant les produits chimiques (y compris l'utilisation des pesticides) à tous les niveaux entre toutes les parties prenantes, y compris le grand public, que ce soit pour des besoins de renforcement des capacités, pour recenser les problèmes, gérer les risques ou sensibiliser aux risques qu'ils pourraient poser.

16. Les consommateurs attendent en particulier de l'industrie qu'elle joue un rôle dynamique en vue de promouvoir des produits de remplacement et de fournir des informations sur les substances chimiques incorporées dans les produits. Il importe d'améliorer le flux de l'information sur les produits chimiques contenus dans les produits dans les principaux secteurs pour favoriser une meilleure conception des produits, réduire les déchets au minimum et faciliter la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques.

D. Gouvernance

17. La mise en œuvre efficace de l'Approche stratégique nécessite une gestion des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie et l'implication de toutes les parties prenantes concernées. La nécessité de renforcer la participation des utilisateurs des produits chimiques en aval dans le processus de l'Approche stratégique a été soulignée.

18. Bien que l'on s'accorde tous à reconnaître que l'approche multipartite de l'Approche stratégique favorise la gouvernance en matière de gestion des produits chimiques en renforçant les capacités et la sensibilisation, il importe d'aller plus loin en appuyant et encourageant la coopération au niveau national en particulier, mais également aux niveaux régional, interrégional et international. À cette fin, il conviendrait d'appuyer une participation multisectorielle sans exclusive.

19. On a notamment préconisé de tirer parti de l'Approche stratégique pour associer plus efficacement les parties prenantes des secteurs de la santé, de l'agriculture et du travail dans la gestion des produits chimiques.

20. Pour établir de nouvelles synergies dans la gestion des produits chimiques, il serait utile d'améliorer la coopération et la coordination au sein du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques pour qu'il puisse fournir un appui cohérent et global aux pays dans les efforts qu'ils déploient pour répondre à leurs besoins en matière de gestion rationnelle des produits chimiques.

E. Renforcement des capacités et coopération technique

21. Au niveau national, la gestion des produits chimiques ne peut être assurée que si l'on dispose d'une structure de gouvernance opérationnelle et d'une infrastructure juridique sous-tendue par des moyens d'action suffisants tant de la part des autorités que de l'industrie. Il reste que la fabrication et l'utilisation de produits chimiques dans les pays en développement augmentent considérablement et notamment plus rapidement que l'aptitude de ces pays à soutenir les systèmes de gestion des produits chimiques.

22. La mobilisation des ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de l'Approche stratégique constitue donc un défi de taille pour de nombreux pays, en particulier les pays en développement et les pays à économie en transition.

23. L'intégration de la gestion rationnelle des produits chimiques dans les plans de développement nationaux peut aider à surmonter les problèmes de financement en suscitant et facilitant l'accès au soutien en faveur du renforcement des capacités au niveau national. L'intégration peut également contribuer à faire en sorte que la sécurité chimique se voit assigner un rang de priorité plus élevé au niveau national.

24. En faisant fond sur les approches réussies en matière d'intégration adoptées jusqu'à présent, la poursuite du renforcement des capacités au niveau national pour intégrer la gestion des produits chimiques aux plans et processus de développement nationaux est jugée essentielle.

25. Autre volet important de cette question, l'élargissement du rôle joué par les industries en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités.

Trafic international illicite

26. L'élimination illicite et la contrebande des déchets et pesticides dangereux constituent toujours un grand motif de préoccupation pour de nombreux pays, en particulier les pays en développement. Il convient de s'attaquer à cette question en prenant les mesures préventives efficaces énoncées dans les instruments juridiques internationaux mis en œuvre, ancrés dans les activités de renforcement des capacités au niveau national.

F. Conclusions

27. Pour tirer parti des riches débats tenus durant le dialogue de haut niveau, le secrétariat, dans le rapport de la réunion, était prié d'élaborer une orientation générale et des conseils, y compris des éléments concrets, pour favoriser la réalisation de l'objectif fixé pour 2020 d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques. Ces orientations et conseils doivent tout à la fois envisager le passé et l'avenir. Ils devraient être élaborés sous l'orientation du Bureau, être examinés plus avant lors des réunions régionales ainsi que par le Groupe de travail à composition non limitée et soumis à la Conférence pour examen éventuel à sa quatrième session.

L'engagement, la coopération, la sensibilisation et l'appropriation de toutes les parties prenantes seront essentiels pour réaliser l'avenir que nous voulons en vue d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques.

Annexe IV

Rapport sur les travaux du groupe de contact sur les questions financières

Établi par les coprésidents du groupe de contact

Le résumé reflète les diverses vues exprimées par les participants durant le débat au sein du groupe de contact sur l'assistance technique et financière pour la mise en œuvre sur le financement à long terme de l'Approche stratégique de la gestion rationnelle des produits chimiques et sur la pertinence du projet de proposition du Directeur exécutif du PNUE pour une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans le cadre de l'Approche stratégique. Le groupe de contact, coprésidé par Mme Elsa Miranda (Indonésie) et M. Daniel Ziegerer (Suisse), s'est réuni à plusieurs reprises durant la troisième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques tenue du 17 au 21 septembre 2012.

1. Domaines dans lesquels une convergence de vues s'est dégagée

Les domaines dans lesquels une convergence de vues s'est dégagée entre les participants au sein du groupe de contact sont notamment les suivants :

- a) Il y a eu un accord sur la nécessité d'assurer le financement à long terme de l'Approche stratégique, qui soit durable, prévisible, suffisant et accessible;
- b) Il y a eu un accord sur le fait que les ressources globales nécessaires pour la mise en œuvre de l'Approche stratégique devaient être augmentées;
- c) Il était urgent, de l'avis de tous, d'assurer la continuité du financement;
- d) Le groupe a approuvé l'appel lancé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en vue de garantir, d'ici à 2020, une gestion rationnelle des produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie, et des déchets dangereux, de façon à réduire au minimum les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé humaine et sur l'environnement;
- e) Le groupe a en outre approuvé l'appel lancé par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en faveur de la mise en œuvre effective et du renforcement de l'Approche stratégique, dans le cadre d'un système solide, cohérent, efficace et rationnel en vue d'assurer la gestion rationnelle des produits chimiques, tout au long de leur cycle de vie;
- f) Il y a eu un accord sur l'inclusion de l'Approche stratégique dans un cadre de financement à long terme;
- g) On a convenu que le projet de proposition nécessitait que certaines de ses sections soient élaborées plus avant et d'autres revues, et qu'il fallait l'enrichir en menant de vastes consultations;
- h) On s'est préoccupé de savoir comment allouer les ressources requises pour le financement des obligations juridiquement contraignantes par opposition aux engagements volontaires dans le cadre d'une approche intégrée à long terme, afin de garantir que les engagements volontaires souscrits dans le cadre de l'Approche stratégique reçoivent un financement suffisant;
- i) Nombreux sont ceux qui étaient d'avis qu'il fallait davantage détailler les aspects relatifs à la gouvernance du domaine d'intervention intégrée proposé dans le projet de proposition du Directeur exécutif.

2. Autres vues et idées exprimées

Les vues et idées ci-après ont également été exprimées :

- a) On a fait remarquer que l'approche intégrée est une opportunité pour élargir la base des donateurs;
- b) On a en outre fait remarquer que le financement du Programme de démarrage rapide peut stimuler un plus grand financement du FEM;
- c) On a également fait remarquer que l'approche intégrée telle que présentée dans le projet de proposition du Directeur exécutif pourrait nécessiter un organe de contrôle ou d'ancrage, et que l'on pourrait envisager que l'Approche stratégique joue ce rôle;

d) Nombreux sont ceux qui ont souligné que certains volets du projet de proposition du Directeur exécutif pouvaient impliquer que l'accès au financement extérieur était subordonné à l'intégration;

e) Une mention spécifique a été faite pour préciser que le financement extérieur désignait expressément le financement consacré à cet effet;

f) Les pays bénéficiaires ont présenté dans le détail les avantages spécifiques du modèle du Programme de démarrage rapide comparé aux méthodes du FEM, y compris le fait que le financement du FEM nécessite un cofinancement, contrairement au Programme, et que le financement du FEM dépend moins de la détermination des priorités des pays bénéficiaires voire des orientations de la Conférence des Parties, que de la décision du Conseil du FEM et de la détermination des priorités des donateurs;

g) Nombreux sont ceux qui ont reconnu l'utilité potentielle des unités nationales en tant que mécanismes de mise en œuvre;

h) Il a en outre été fait observer que les mécanismes nationaux de mise en œuvre devraient être suppléés par des mécanismes de mise en œuvre au niveau régional.

3. Questions et domaines spécifiques nécessitant d'être élaborés plus avant et/ou revus dans la proposition du Directeur exécutif

Les vues et idées suivantes ont également été exprimées sur les questions et domaines spécifiques nécessitant d'être élaborés plus avant et/ou revus dans la proposition du Directeur exécutif :

a) Nombreux sont ceux qui ont évoqué la nécessité de préciser plus avant le fonctionnement, le financement et le mandat des unités nationales;

b) Nombreux sont ceux qui ont évoqué la nécessité d'élaborer de manière plus approfondie l'intégration, y compris la description spécifique des activités que cela supposait, afin de mieux refléter les rôles et responsabilités aux niveaux national et international, d'assurer un meilleur équilibre entre les rôles et les responsabilités des pays développés et des pays en développement, et d'élargir la portée au-delà des plans de développement pour inclure également l'intégration dans les processus budgétaires;

c) De nombreux participants ont évoqué la nécessité de revoir les domaines soumis à des conditions;

d) Nombre de participants ont indiqué que les descriptions des rôles et responsabilités s'agissant de la participation de l'industrie devaient être élargies et parfois, être plus ambitieuses;

e) Il a généralement été admis que les aspects relatifs à la gouvernance devaient être davantage élaborés.

Annexe V

Stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

I. Introduction

1. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques est un cadre politique mondial pour orienter les efforts déployés en vue d'atteindre l'objectif énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de faire en sorte que d'ici à 2020, les produits chimiques soient produits et utilisés de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. La participation de tous les secteurs et parties prenantes concernés est essentielle à la réalisation des objectifs définis dans la Stratégie politique globale de l'Approche stratégique.
2. La gestion rationnelle des produits chimiques et la santé sont des questions clés dans la réalisation d'un développement durable, notamment l'éradication de la pauvreté et des maladies et l'élévation et le maintien du niveau de vie dans les pays à tous les stades de développement. Le secteur de la santé est concerné du fait des impacts que présentent tous les produits chimiques sur la santé des êtres humains, quel que soit le secteur de l'économie impliqué (notamment l'industrie, l'agriculture ou l'extraction minière) et le moment du cycle de vie durant lequel survient l'exposition (production, utilisation ou élimination). Le secteur de la santé peut également contribuer à la gestion rationnelle des produits chimiques par ses actions en matière de protection de la santé pour éviter que ne surviennent des problèmes d'hygiène du milieu, de santé sur les lieux du travail ou de santé publique découlant de ces activités.
3. Dans sa résolution II/8, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques a prié le secrétariat de l'Approche stratégique d'élaborer, en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé et dans la limite des ressources disponibles, une stratégie visant à renforcer la participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique. La présente stratégie constitue la première initiative amorcée par la Conférence pour envisager des approches sectorielles pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés.

II. Contexte

4. Les produits chimiques et l'industrie chimique contribuent pour beaucoup à l'économie mondiale, au niveau de vie et à la santé. Selon les projections actuelles, l'industrie chimique mondiale continuera de croître de manière soutenue jusqu'en 2030 et sera marquée par une poursuite de la tendance à l'augmentation de l'utilisation et de la production des produits chimiques dans les pays en développement et le risque connexe que ces produits chimiques aient de plus grands effets sur la santé des êtres humains. Il est essentiel de renforcer la participation du secteur de la santé pour lutter contre ces effets.

A. Impacts des produits chimiques sur la santé

5. Malgré les progrès accomplis en vue d'assurer une meilleure gestion rationnelle des produits chimiques ces dernières années, les impacts d'une gestion non rationnelle des produits chimiques sur la santé demeurent un motif de préoccupation dans la plupart des pays. Selon les estimations de l'OMS, plus de 25 % de la charge mondiale de morbidité peut être attribué à des facteurs environnementaux qui auraient pu être évités, notamment l'exposition aux produits chimiques.¹ Une étude systématique récente de la charge de morbidité attribuable aux produits chimiques estimait qu'en 2004, 8,3 % du total, soit 4,9 millions de décès et 86 millions d'années de vie ajustées sur l'incapacité (5,7 % du total), étaient attribuables à l'exposition environnementale et sur les lieux du travail résultant d'une gestion non rationnelle de certains produits chimiques.² Chaque année, on estime que

¹ Annette Prüss-Ustün et Carlos Corvalán, *Preventing Disease through Healthy Environments: towards an estimate of the environmental burden of disease*, Organisation mondiale de la Santé, 2006. Disponible sur le site <http://apps.who.int/bookorders/anglais/detart1.jsp?sesslan=1&codlan=1&codcol=15&codcch=680>.

² Annette Prüss-Ustün et autres collaborateurs, « Knowns and unknowns on burden of disease due to chemicals: a systematic review », *Environmental Health*, vol. 10, No. 9 (2011). Disponible à l'adresse www.ehjournal.net/content/10/1/9. Les estimations de la charge de morbidité attribuable aux produits chimiques

355 000 personnes meurent des suites d'une intoxication non intentionnelle et dans les pays en développement où surviennent 2/3 de ces décès, ces intoxications sont fortement associées à une exposition excessive aux produits chimiques toxiques, y compris les pesticides,³ et à leur mauvaise utilisation.

6. Malgré la somme de connaissances actuelles sur les produits chimiques extrêmement préoccupants pour la santé publique,⁴ les risques que ces produits chimiques (y compris le mercure et le plomb) posent pour la santé n'ont pas encore été éliminés. À titre d'exemple, on estime que l'exposition au plomb contribue à près de 600 000 nouveaux cas d'incapacité intellectuelle chez les enfants chaque année.⁵ Les incidents liés aux produits chimiques susceptibles d'avoir des effets pour la santé publique au niveau international continuent d'être signalés régulièrement, notamment, ces dernières années, le déversement de déchets toxiques en Côte d'Ivoire, l'intoxication massive au bromure de sodium en Angola et le grave empoisonnement par le plomb des populations locales à la suite d'opérations de recyclage des batteries au Sénégal et des activités d'extraction minière de l'or au Nigéria. Dans les pays en développement disposant de faibles systèmes de soins de santé, ces incidents peuvent être insurmontables et influencer sur le fonctionnement du secteur de la santé lui-même.

B. Composition du secteur de la santé

7. Le secteur de la santé est la composante de l'économie qui traite des questions reliées à la santé au sein de la société. Il inclut à la fois la médecine préventive et curative, la régulation de la fourniture des services de santé, la définition des normes, y compris en matière de santé publique et d'hygiène du travail et de l'environnement, et la production et le contrôle de la distribution des médicaments. Le secteur comprend des organisations ayant des composantes publiques, privées, volontaires, traditionnelles et informelles.

8. La main d'œuvre du secteur de la santé s'entend de tous ceux qui sont engagés dans des activités ayant pour but premier d'améliorer la santé.⁶ Les emplois reliés à la santé englobent notamment les médecins, les infirmières et sages-femmes, les professionnels de la médecine traditionnelle et complémentaire, le personnel paramédical, les dentistes, les pharmaciens, et les professionnels de la santé et l'hygiène du travail et de l'environnement, les audiologues et orthopédistes, les agents (ou travailleurs) sociaux et communautaires et les techniciens de laboratoires médicaux et médecins pathologistes. La main d'œuvre du secteur de la santé peut également être trouvée en dehors du secteur traditionnel des soins de santé sous la forme par exemple de médecins travaillant pour des sociétés privées ou de conférenciers ou chercheurs dans les universités.

9. Les associations professionnelles sont un volet important du secteur non gouvernemental, en représentant les intérêts des employés du secteur de la santé tels que les infirmières, sages-femmes, hygiénistes du travail, médecins généralistes et spécialistes. Les professeurs de faculté et enseignants de médecine jouent également un rôle important étant donné qu'ils effectuent des recherches sur la toxicologie et la santé du travail et santé publique, en plus de former la main-d'œuvre future chargée d'administrer les soins de santé.

10. Les ministères de la santé jouent un rôle d'orientation et sont essentiels pour la formulation des politiques et la définition des normes nécessaires à la prestation des services et à la protection de la santé publique. Dans de nombreux pays, il existe des institutions spécialisées et organismes s'occupant de santé publique et d'hygiène du travail qui effectuent des recherches, procèdent à des contrôles en laboratoire et exercent des fonctions consultatives pour la sécurité des aliments, des médicaments et des produits chimiques, y compris l'évaluation des risques, ainsi que des fonctions reliées à la

incluait des estimations établies à partir des sources suivantes : les produits chimiques impliqués dans les intoxications aiguës non intentionnelles; les produits chimiques impliqués dans les intoxications non intentionnelles sur les lieux du travail; les pesticides en cause dans des blessures auto-infligées; l'amiante; les cancers du poumon sur les lieux du travail; leucémogènes sur les lieux du travail; les particules au travail; les polluants de l'air extérieur; la pollution de l'air intérieur due à l'emploi de combustibles solides; le tabagisme secondaire; le plomb; et l'arsenic dans l'eau potable. Le présent document est paru sous la cote SAICM/ICCM.3/INF/13.

³ Organisation mondiale de la Santé, *The Global Burden of Disease: 2004 Update*. 2008. Disponible à l'adresse www.who.int/healthinfo/global_burden_disease/GBD_report_2004update_full.pdf.

⁴ Organisation mondiale de la Santé, *Preventing disease through healthy environments: action is needed on chemicals of major public health concern*, 2010. Disponible à l'adresse www.who.int/ipcs/features/10chemicals_en.pdf.

⁵ Annette Prüss-Ustün et autres collaborateurs, « Knowns and unknowns on burden of disease due to chemicals: a systematic review », *Environmental Health*, vol. 10, No. 9 (2011).

⁶ Organisation mondiale de la Santé. *World Health Statistics 2010*. Disponible à l'adresse www.who.int/whosis/whostat/2010/en/index.html.

surveillance de la santé publique et l'hygiène du travail et à la gestion rationnelle des produits chimiques sur les lieux du travail et le milieu ambiant.

11. L'OMS est l'organisme chef de file pour les questions de santé au sein du système des Nations Unies. Plusieurs autres organisations internationales ont des portefeuilles reliés à la santé ainsi que des intérêts en la matière, notamment l'Organisation internationale du Travail, pour les questions reliées au travail; la FAO, pour la sécurité alimentaire; l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour la performance du système de santé; le Programme des Nations Unies pour le développement, pour la santé et le développement; le Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour les liens entre la santé et l'environnement; le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour les questions de développement et questions humanitaires reliées aux enfants; et la Banque mondiale, pour l'assistance au développement reliée à la santé. L'Assemblée mondiale de la santé, qui régit le fonctionnement de l'OMS, a examiné les questions reliées aux produits chimiques et à l'Approche stratégique lors d'un certain nombre de ses sessions annuelles, en adoptant les résolutions en 2010 relatives à la gestion écologiquement rationnelle des déchets et aux pesticides et produits chimiques périmés.⁷

C. Rôles et responsabilités du secteur de la santé dans la gestion rationnelle des produits chimiques

12. Les principaux rôles et responsabilités dévolus au secteur de la santé pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques peuvent être résumés comme suit :

- a) Prévenir et gérer les urgences chimiques, notamment en assurant un traitement médical aux personnes qui en sont victimes;
- b) Rassembler des éléments de preuves cliniques et issues de la recherche concernant les risques posés par les produits chimiques et informer les décideurs et le grand public;
- c) Travailler en collaboration avec d'autres secteurs pour soutenir les mesures prises sur les produits chimiques et les solutions de remplacement sûres;
- d) Sensibiliser à la sécurité des produits chimiques en mettant un accent particulier sur la protection des populations vulnérables;
- e) Évaluer l'impact des politiques de gestion des produits chimiques par la surveillance et l'évaluation, y compris la biosurveillance et la surveillance sanitaire;
- f) Partager les connaissances et participer aux mécanismes internationaux visant à résoudre les problèmes liés aux produits chimiques.

13. Dans certains des rôles susmentionnés, tels que ceux reliés aux urgences et intoxications, la préparation préalable et la riposte du secteur de la santé représentent une composante hautement visible des arrangements nationaux en matière de gestion des produits chimiques. Moins visible mais tout aussi important, il convient de mentionner le rôle que joue le secteur de la santé dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies et dans l'utilisation des connaissances actuelles pour mieux comprendre les effets de l'exposition aux produits chimiques et y faire face. Cela est d'autant plus important que les conséquences de l'exposition aux produits chimiques peuvent ne pas être immédiatement apparentes, par exemple, dans des expositions chroniques à certains produits chimiques lorsque le lien de cause à effet ne peut souvent être déterminé qu'après que des enquêtes épidémiologiques, cliniques, toxicologiques ou des analyses ont été effectuées. Les pesticides périmés et autres produits chimiques qui ne sont plus utilisés font peser de manière permanente et persistante une menace de pollution. L'évaluation des impacts de ce type de situations sur la santé par la surveillance et l'évaluation, y compris la biosurveillance et la surveillance sanitaire, contribue passablement à la protection des populations vulnérables ainsi que des générations futures. Le secteur de la santé participe également aux travaux de recherche observationnelle et expérimentale.

14. Toutefois, les connaissances à elles seules ne suffisent pas, et le secteur devrait renforcer le rôle qu'il joue en vue de prôner une action sur les produits chimiques et l'adoption de solutions de remplacement plus sûres, notamment par l'application et le respect des instruments juridiques, normes et politiques. Dans de nombreux pays, l'impact des produits chimiques sur la santé constitue une préoccupation écologique prioritaire pour le grand public. Étant donné les relations de confiance qui

⁷ Résolutions WHA.63.26 sur l'amélioration de la santé par une gestion rationnelle des pesticides périmés et autres produits chimiques périmés et WHA.63.25 sur l'amélioration de la santé par une gestion sûre et écologiquement des déchets. Disponible à l'adresse http://apps.who.int/gb/or/e/e_wha63r1.html.

s'établissent avec les docteurs, infirmières et autres agents de santé communautaires, ils sont indispensables pour véhiculer une information crédible au public.

15. En plus de gérer les effets néfastes des produits chimiques découlant des activités d'autres secteurs économiques, le secteur de la santé est un grand consommateur de produits chimiques dans la gestion des soins de santé et des installations de soins de santé. Ces produits chimiques peuvent inclure les produits biocides et autres désinfectants et produits de stérilisation, les pesticides utilisés dans la lutte contre les vecteurs sur le site, les produits de nettoyage, les produits chimiques contenus dans les appareils médicaux (par exemple, les thermomètres et les dispositifs électroniques), les produits pharmaceutiques et les pesticides utilisés dans la lutte contre les vecteurs pathogènes tels que le paludisme. Il ressort de travaux de recherche récents que les employés du secteur de la santé pourraient courir plus de risques que le grand public du fait des produits chimiques utilisés dans leurs lieux de travail. C'est ainsi que les employés du secteur de la santé auraient le taux le plus élevé d'asthme chez l'adulte parmi tous les grands groupes professionnels et courraient un risque plus élevé de développer des maladies respiratoires chroniques.⁸ En s'attaquant à l'exposition chimique dans les installations de soins de santé, le secteur de la santé peut démontrer de manière active des pratiques rationnelles de gestion des produits chimiques et tirer parti de l'opportunité importante qui lui est offerte de mieux participer et de jouer un rôle précurseur par l'exemple.

III. Défis et opportunités

16. De nombreux facteurs affectant le niveau de participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique semblent découler de l'absence d'un langage commun, d'appréciation des profits mutuels et d'appropriation commune des questions prioritaires dans la gestion rationnelle des produits chimiques. De nombreux exemples positifs d'engagement sont certes à signaler, mais il est possible d'assurer un engagement plus élevé et plus consistant. Pour le secteur de la santé, l'Approche stratégique est principalement un cadre de politiques environnementales, tel que corroboré par le fait que le secteur de l'environnement est le plus fortement représenté dans les arrangements institutionnels de l'Approche stratégique. Pour esquisser le cadre de la présente stratégie, les principaux défis et opportunités que doit relever le secteur de la santé à cet égard sont mentionnés ci-dessous.

A. Niveau actuel d'implication dans les questions chimiques

17. Bien qu'un nombre de plus en plus grand d'organisations du secteur de la santé participent à la gestion rationnelle des produits chimiques, il est à la fois souhaitable et possible d'accroître davantage le niveau de cette participation et de rendre cette dernière plus cohérente. Parmi les exemples réussis de cette participation, on peut notamment citer le plaidoyer en faveur de l'élimination du mercure dans les appareils médicaux, le rôle du secteur de la santé dans l'amélioration de la gestion des déchets de soins de santé et l'implication des pédiatres, généralistes, infirmières, sages-femmes et institutions sanitaires dans les initiatives visant à enrayer les effets néfastes possibles des facteurs environnementaux sur la santé des enfants.

18. Le secteur de la santé s'occupe principalement des questions chimiques par le biais d'activités programmatiques traditionnelles telles que celles reliées à la sécurité alimentaire, l'hygiène du travail, la qualité de l'eau potable et la pollution de l'air. Il ne s'agit toutefois pas là d'activités vivement considérées comme faisant partie du programme international relatif aux produits chimiques, du fait qu'elles ont le plus souvent leurs propres cadres spécifiques d'action. La plupart des législations réglementant les produits chimiques ne sont pas du ressort du secteur. En outre, les nombreux cadres et accords nationaux, régionaux et internationaux sur la gestion des produits chimiques ont été mis en œuvre de façon parcellaire, ce qui a empêché le secteur d'être au fait des besoins et opportunités lui permettant de jouer un rôle et entraîné le recoupement ou l'oubli de questions importantes.

19. Des composantes influentes du secteur pourraient considérablement améliorer leur participation. C'est ainsi que des groupes professionnels comme les docteurs, infirmières, professionnels de l'hygiène du travail et les hygiénistes industriels disposent d'associations professionnelles de renom, ont un pouvoir considérable et sont tenus en haute estime par le public et peuvent ainsi promouvoir et faire connaître l'Approche stratégique.

⁸ Pia Markkanen et autres collaborateurs, *Cleaning in healthcare facilities: reducing human health effects and environmental impacts*. Avril 2009. Recherche collaborative sur les soins de santé. Disponible à l'adresse www.noharm.org/us_canada/reports/2009/apr/rep2009-04-20.php.

B. Bienfaits découlant de la participation

20. La Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques est un forum international crédible qui met l'accent sur la réalisation de l'objectif de 2020 en matière de produits chimiques énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. La réalisation de cet objectif demeure un défi pour tous les pays. L'ampleur et la complexité des questions chimiques, le risque de fragmentation des efforts aux niveaux national, régional et mondial et le besoin identifié de renforcement des capacités sont autant d'arguments solides qui militent en faveur d'une pleine utilisation de la Conférence pour asseoir et renforcer un niveau plus solide de coopération intersectorielle.

21. Une plus grande sensibilisation aux problèmes rencontrés dans les différents secteurs, l'amélioration du dialogue, le partage des compétences et de l'information et l'élaboration de mesures et moyens d'action communs sont autant de bienfaits qui pourraient découler d'une telle coopération. Il est indispensable d'améliorer l'accès commun aux ressources financières disponibles pour promouvoir et renforcer la coopération. La préoccupation généralement soulevée est qu'il importe que les bienfaits suscités par une coopération intersectorielle soient mieux documentés et/ou communiqués pour veiller à ce qu'il y ait une prise de conscience, une participation et un appui plus grands. Cela risque d'être particulièrement pertinent pour des secteurs qui sont largement sous-représentés, tels que le secteur de la santé publique. Le fait que l'Approche stratégique ne soit pas perçue comme un cadre d'action volontaire freine le plus souvent la participation. Plusieurs initiatives actuelles de l'Approche stratégique, notamment celles visant à l'intégration des produits chimiques aux programmes de développement nationaux et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique, doivent encore être pleinement mises à profit, en dépit des avantages importants qui pourraient en découler pour le secteur de la santé.

C. Institutions de l'Approche stratégique

22. Le secteur de l'environnement relié aux organismes publics est le secteur le plus fortement représenté dans le cadre institutionnel de l'Approche stratégique. Selon des estimations fournies par le secrétariat, plus de 80 % des correspondants nationaux de l'Approche stratégique sont situés dans les ministères de l'environnement et les participants aux négociations des conférences et aux réunions régionales sont aussi principalement issus de ce secteur.⁹ Des mécanismes de coordination efficaces au niveau national, comme envisagé au paragraphe 23 de la Stratégie politique globale, sont donc indispensables pour permettre la participation de tous les secteurs concernés, y compris le secteur de la santé; favoriser une meilleure perception des rôles et responsabilités des différents secteurs; tirer parti de leurs atouts comparatifs; et faciliter le rôle des correspondants nationaux. Dans certains pays, les problèmes liés à l'identification de contacts compétents au sein du secteur de la santé ont freiné l'établissement de liens intersectoriels. Par ailleurs, un certain nombre d'organisations clés du secteur de la santé, principalement les organismes non gouvernementaux et associations professionnelles, n'ont pas encore désigné de correspondant de l'Approche stratégique.

D. Priorités de l'Approche stratégique en matière de santé

23. Dans le cadre de l'élaboration de l'Approche stratégique, le secrétariat de l'OMS a coordonné la détermination des priorités pertinentes dans le secteur de la santé, notamment les mesures visant à améliorer les moyens permettant d'avoir accès aux connaissances scientifiques; de les interpréter et de les appliquer; combler les lacunes en matière de connaissances scientifiques, mettre au point et utiliser des méthodes harmonisées pour l'évaluation des risques posés par les produits chimiques; mettre au point de meilleures méthodes pour déterminer les impacts des produits chimiques sur la santé, fixer les priorités d'action, détecter les produits chimiques et suivre les progrès de l'Approche stratégique; renforcer les capacités des pays pour faire face aux intoxications et incidents chimiques; élaborer des stratégies destinées spécifiquement à protéger la santé des enfants et des travailleurs; et promouvoir des solutions de remplacement des produits chimiques hautement toxiques et persistants. Ces priorités font partie de celles figurant dans le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique dans ses domaines d'intervention concernant la protection de la santé humaine, les enfants et la sécurité chimique et la sécurité et santé au travail.¹⁰ On ignore dans quelle mesure ces priorités et d'autres présentant un intérêt pour le secteur de la santé sont en train d'être incorporés dans les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique.

⁹ SAICM/Health.1/INF/4. Disponible sur le site www.saicm.org.

¹⁰ Plan d'action mondial de l'Approche stratégique : domaines d'activité concernant la protection de la santé humaine (activités 2 à 6), les enfants et la sécurité chimique (activités 7 à 10) et la sécurité et santé au travail (activités 11 à 21).

E. Réforme et développement du secteur de la santé

24. Les ministères de la santé attachent une très grande importance aux soins de santé primaires en tant que base pour opérer des réformes sectorielles et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté et d'autres inégalités liées à la santé. La sécurité sanitaire et, en particulier, la reconnaissance croissante de la nécessité d'assurer une riposte efficace face aux menaces qui pèsent au niveau international sur la santé publique, ont sous-tendu les efforts visant à appliquer le Règlement sanitaire international révisé.¹¹ Ce Règlement, qui est entré en vigueur en 2007 après l'adoption de l'Approche stratégique, constitue un instrument international juridiquement contraignant pertinent pour la gestion rationnelle des produits chimiques. Il couvre non seulement les épidémies actuelles et nouvelles de maladies mais également les incidents chimiques transfrontières. Des activités de renforcement des capacités sont actuellement menées par les ministères de la santé dans le contexte de l'application de ce Règlement révisé afin de veiller à ce que les compétences existent dans un certain nombre de domaines clés, en améliorant notamment la capacité de préparation préalable pour faire face aux urgences, l'alerte et la riposte, de renforcer les installations de laboratoire, mieux coordonner les contrôles aux aéroports, ports et postes de contrôle terrestres et renforcer les capacités nationales requises pour la surveillance épidémiologique, l'évaluation des risques et la communication. Ces activités offrent la possibilité de renforcer la coordination entre le secteur de la santé et les autres secteurs participant à la gestion rationnelle des produits chimiques.

F. Initiatives régionales en matière de santé et d'environnement

25. De nombreux ministères de la santé et de l'environnement s'emploient déjà à lutter conjointement contre les impacts de l'environnement sur la santé. Les mesures prises pour intensifier la collaboration entre les ministères de la santé et de l'environnement, y compris pour déterminer les domaines prioritaires conjoints, mettre en œuvre les plans d'action nationaux relatifs à la santé et l'environnement et convenir d'activités complémentaires et spécifiques, rentrent dans le cadre d'un certain nombre d'initiatives régionales portant sur la santé et l'environnement.

26. La Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique, adoptée en 2008 lors de la première Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, a redynamisé l'engagement politique à l'égard du processus visant à catalyser les changements politiques, institutionnels et en matière d'investissements nécessaires pour réduire les menaces environnementales qui pèsent sur la santé. Dans les pays d'Europe et d'Amérique, les initiatives régionales en matière de santé et d'environnement ont longtemps été au cœur de l'action visant à lutter contre les effets néfastes des facteurs environnementaux sur la santé des enfants. Dans les pays d'Asie du Sud-Est et d'Asie de l'Est, les processus ministériels pertinents régionaux sur la santé et l'environnement ont mis l'accent sur l'échange des informations et données sur les impacts des produits chimiques et l'amélioration des connaissances et compétences techniques entre pays membres afin d'améliorer l'évaluation et la gestion des risques posés par les produits chimiques. Lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, les ministres et représentants européens ont adopté la Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé,¹² en réitérant leur engagement à relever les principaux défis qui se posent en matière d'environnement et de santé et à mettre de nouvelles priorités au tout premier plan. Les liens entre l'Approche stratégique et ces initiatives régionales en matière de santé et d'environnement n'ont pas encore été pleinement exploités.

G. Moyens d'action du secteur de la santé

27. L'OMS préconise le renforcement des systèmes de santé dans le monde, en particulier pour réduire les inégalités en matière de santé à travers le monde. Dans de nombreux pays, les pénuries chroniques d'agents du secteur de la santé font que les capacités d'action en matière de gestion des produits chimiques ne sont pas optimales. Au niveau national, les ministères et autres secteurs n'appartenant pas à la santé peuvent jouer un rôle important pour appuyer le renforcement des capacités du secteur de la santé conformément aux rôles et responsabilités définis pour la sécurité chimique. Les besoins de renforcement des capacités du secteur de la santé en fonction de ses rôles et responsabilités définis pour assurer que la gestion rationnelle des produits chimiques pourrait être davantage évalués. On part le plus souvent du principe que les compétences requises pour jouer de tels rôles existent déjà, mais tout porte à croire qu'il en va autrement. Par exemple, bien que les infirmières constituent le groupe le plus important des professionnels de la santé et le premier et souvent unique point de contact avec le secteur de la santé pour de nombreux individus, la plupart d'entre elles n'ont

¹¹ Organisation mondiale de la Santé, *Règlement sanitaire international (2005)*, disponible sur le site www.who.int/ihr/9789241596664/en/index.html.

¹² Disponible à l'adresse www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0011/78608/E93618.pdf.

reçu aucune formation de type classique en matière de santé du travail ou de l'environnement.¹³ La confiance accordée par le public aux professionnels de la santé pour répondre aux questions concernant leur santé contraste également avec le manque de formation à la santé du travail et de l'environnement figurant dans les programmes de nombreuses écoles de médecine. L'absence d'information de base et laboratoires d'analyse bien documentés sur les intoxications dans de nombreuses régions sont d'autres indications de la nécessité de renforcer que les moyens d'action du secteur de la santé en matière de gestion des produits chimiques.

IV. Buts et objectifs de la stratégie

28. Le but principal de la stratégie est de proposer une approche intergouvernementale convenue pour renforcer la participation du secteur de la santé dans la gestion rationnelle des produits chimiques et, par là, d'accroître la probabilité que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé humaine et l'environnement soient réduits au minimum.

29. La stratégie vient appuyer la Stratégie politique globale, en particulier la section VII sur la mise en œuvre et l'évaluation des progrès accomplis, en sensibilisant davantage aux défis et opportunités qui se posent pour le secteur de la santé en ce qui concerne la gestion rationnelle des produits chimiques et en mettant l'accent sur un certain nombre de mesures qui serviraient à faciliter une plus grande participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

30. La stratégie vise six objectifs spécifiques :

a) Susciter un plus grand intérêt pour la gestion rationnelle des produits chimiques, et une plus grande sensibilisation en la matière, entre les parties prenantes du secteur de la santé et renforcer leur capacité de prendre des mesures préventives, en particulier en augmentant le volume, la qualité et la pertinence des informations diffusées au secteur sur les aspects de la gestion des produits chimiques relatifs à la santé humaine;

b) Impliquer de manière active le secteur de la santé pour accroître le volume et améliorer la qualité et la pertinence des informations disponibles sur les impacts des produits chimiques sur la santé humaine, y compris par l'évaluation des risques;

c) Renforcer la capacité d'action du secteur de la santé pour qu'il puisse s'acquitter de ses rôles et responsabilités en matière de gestion des produits chimiques;

d) Améliorer la consultation, la communication et la coordination avec d'autres secteurs et accroître le nombre de coentreprises aux niveaux national, régional et international;

e) Veiller à l'utilisation efficace des ressources existantes, y compris les organisations et les fonds, et mobiliser des ressources additionnelles selon que de besoin;

f) Renforcer la coordination, le rôle de chef de file et la cohérence de l'action menée par les organismes internationaux, y compris les organismes des Nations Unies, les secrétariats des conventions compétentes, les organismes de financement multilatéraux et les banques régionales de développement, s'agissant de la mise en œuvre de l'Approche stratégique par le secteur de la santé.

V. Principes directeurs

31. Le terme « participation » est utilisé dans la stratégie pour démontrer le niveau de participation, l'appropriation et l'implication. Si la participation peut être considérée comme une évolution continue conduisant les individus ou groupes à passer d'une prise de conscience fondamentale à l'implication et à la prise de mesures au niveau personnel, professionnel et institutionnel. Le niveau le plus élevé de participation multisectorielle peut être caractérisé comme la prise de mesures communes et de décisions avec d'autres parties prenantes de l'Approche stratégique. D'une manière générale, les partenariats, alliances et plans d'action conjoints découlent souvent d'un tel niveau de participation.

32. Un certain nombre de principes directeurs et considérations ont sous-tendu l'élaboration de la stratégie. Parmi les plus importants, on peut notamment citer la nécessité de mettre l'accent sur la prévention des impacts de l'utilisation actuelle ou future des produits chimiques sur la santé, la nécessité que les actions stratégiques soient solidement étayées sur les preuves disponibles, en exploitant et cernant, sur la base d'éléments scientifiques, les liens entre l'exposition environnementale et les impacts sur la santé humaine, et la nécessité d'assurer la participation et la

¹³ Leyla Erk McCurdy et autres collaborateurs, « Incorporating environmental health into paediatric medical and nursing education », *Environmental Health Perspectives*, vol. 112, No. 17 (2004), pp. 1755 à 1760.

protection de groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, les populations autochtones et les groupes socialement et économiquement défavorisés, y compris en dispensant de manière équitable une information compréhensible.

33. D'autres principes directeurs et considérations importants dans l'élaboration de la stratégie englobent la promotion de l'uniformité et de la cohérence, en faisant fond et en optimisant les politiques, engagements et processus existants et en encourageant une coordination et une coopération toujours plus étroites entre les parties prenantes dans le cadre d'actions communes, et la nécessité de faire en sorte que la stratégie prenne en compte l'expérience, la capacité, les priorités et la diversité de chaque pays qui la met en œuvre, en reconnaissant que les parties prenantes peuvent avoir des missions, expériences, perspectives et capacités différentes.

34. Étant donné que l'Approche stratégique inclut des dispositions visant à protéger la santé humaine et que le Plan d'action mondial inclut toutes les priorités du secteur de la santé identifiées lors de l'élaboration de l'Approche stratégique, la présente stratégie n'a pour but d'énoncer des mesures supplémentaires à cet égard mais plutôt de faire porter l'accent sur des actions qui, si elles sont promues, susciteraient une plus grande implication et participation du secteur de la santé. À cette fin, la stratégie s'appuie sur une compréhension des principaux rôles et responsabilités du secteur de la santé, l'identification des parties prenantes sous-représentées, la recherche des moyens de renforcer les points forts du secteur de la santé et l'élaboration d'une compréhension commune des bienfaits de l'Approche stratégique.

35. Le public ciblé par la stratégie comprend les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont collectivement la responsabilité de la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

VI. Activités

36. Les activités qui pourraient être menées de manière volontaire pour réaliser les objectifs de la stratégie sont décrites ci-dessous. Elles ont été groupées autour de six thèmes se rapportant à la Stratégie politique globale : sensibilisation; mise à profit des réseaux actuels du secteur de la santé; responsabilisation des correspondants de l'Approche stratégique; établissement de cadres solides en matière de soins de santé; renforcement de la formation et du perfectionnement professionnels; et intensification des actions communes entre les secteurs.

A. Sensibilisation

37. Les activités s'inscrivant dans cette section soulignent l'importance des objectifs de la Stratégie politique globale en rapport avec les connaissances et informations, en particulier le paragraphe 15 b) i), qui vise à faire en sorte que l'information sur les produits chimiques soit disponible, accessible, facilement utilisable, adéquate et adaptée aux besoins de toutes les parties prenantes. La composition diversifiée du secteur de la santé est telle qu'un certain nombre d'activités spécifiques seraient à cet égard avantageuses.

1. Typologie du secteur de la santé

38. Étant donné la diversité des participants potentiels du secteur de la santé, une plus grande détermination de la typologie des parties prenantes dans le secteur de la santé permettrait d'adapter l'information aux différents publics. Ceux moins au fait de l'Approche stratégique pourraient être ciblés de manière plus systématique et ceux les plus susceptibles de participer, hiérarchisés. Les groupes prioritaires en matière de sensibilisation découlant de l'élaboration de la présente stratégie englobent les ministères de la santé et les groupes professionnels sous-représentés tels que les infirmières, sages-femmes, docteurs et professionnels de la santé au travail qui pourraient être des ardents défenseurs de l'Approche stratégique. Un glossaire des termes de base définissant les différentes parties prenantes du secteur de la santé pourrait être compilé, en s'appuyant sur la terminologie actuelle de l'OMS, pour favoriser davantage les activités de communication et de sensibilisation.

2. Gamme des produits d'information

39. La vocation de l'Approche stratégique à constituer un cadre pour une action multisectorielle concertée n'est pas aisément comprise au-delà des structures de gouvernance internationales. Il serait utile d'élaborer des produits d'information qui pourraient mettre l'accent sur les exemples et bienfaits de la participation du secteur de la santé dans l'Approche stratégique et les opportunités qui s'offrent en la matière et sur certaines questions techniques présentant un intérêt pour le secteur de la santé, telles que les peintures au plomb, le mercure utilisé dans les instruments de mesure, les produits

chimiques gravement préoccupants pour la santé publique, l'évaluation et la gestion des risques professionnels, les produits chimiques soumis à des mesures internationales et l'hygiène du milieu du point de vue des enfants. La pertinence de chaque question pour un public spécifiquement ciblé par le secteur de la santé devrait être soulignée.

3. Portail d'informations sur la santé de l'Approche stratégique

40. Un portail d'informations sur la santé de l'Approche stratégique permettrait de faciliter l'accès aux informations et activités utiles dans le cadre des activités du Centre d'échange du secrétariat. Le portail fournirait des liens avec les campagnes de sensibilisation menées au niveau national et les organisations s'occupant de questions reliées aux produits chimiques et à la santé. En donnant une image de marque au Portail Santé de l'Approche stratégique et en le reliant à l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS,¹⁴ il serait davantage possible de promouvoir une large reconnaissance de l'Approche stratégique et de permettre qu'elle soit mieux perçue en tant que forum traitant de questions reliées à la santé soulevées par les produits chimiques.

4. Revues

41. Pour tirer parti des revues les plus fréquemment lues s'adressant spécifiquement au secteur de la santé, des efforts pourraient être faits pour accroître le nombre d'articles, revus par les pairs, consacrés aux questions touchant le secteur de la santé dans le cadre de l'Approche stratégique qui paraissent dans les revues sur les soins de santé, revues médicales, revues d'information toxicologique et autres revues connexes, y compris celles d'organismes professionnels.

B. Mise à profit des réseaux existants dans le secteur de la santé

42. La diffusion de l'information et la participation aux mécanismes interministériels ou interinstitutionnels constituent un volet essentiel des dispositions de la Stratégie politique globale concernant la mise en œuvre et l'évaluation des progrès accomplis. Savoir qui contacter pour un problème donné est un préalable essentiel à la mise en œuvre efficace de l'Approche stratégique.

1. Mise à profit des mécanismes existants aux niveaux national et régional qui associent le secteur de la santé

43. Conformément aux demandes formulées par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les efforts devraient se poursuivre pour veiller à ce que les correspondants nationaux de l'Approche stratégique coopèrent et travaillent en coordination avec les points de contact du secteur de la santé en tirant parti, lorsque possible, des bureaux nationaux et régionaux actuels de l'OMS. L'OMS devrait être invitée à mettre à disposition l'information pertinente sur les contacts pour parvenir à l'établissement rapide d'un réseau de contacts qui serait relié au centre d'échange d'informations sur les produits chimiques de l'Approche stratégique. L'inclusion des institutions et centres actuels de santé publique et de l'environnement dans le réseau permettrait de renforcer les capacités techniques aux niveaux national et régional.

2. Réseaux présentant un intérêt spécifique

44. Les sites interactifs, forums de discussion et réseaux sur des questions présentant un intérêt spécifique pour le secteur de la santé devraient être encouragés et appuyés afin de favoriser le flux de l'information et l'échange du savoir et des meilleures pratiques entre les professionnels de la santé, les milieux universitaires et d'autres parties prenantes. Les leçons tirées et les études de cas sur les interventions réussies et données d'expérience concernant les produits chimiques gravement préoccupants pour la santé publique pourraient être échangées de cette manière. Les réseaux devraient continuer à être développés et gérés par les parties prenantes en accroissant leur visibilité et leur accessibilité au niveau international. La sélection des groupes de discussion pourrait se faire en s'appuyant sur les principaux rôles et responsabilités définis dans le secteur, tels que l'évaluation des risques. Pour favoriser leur promotion et utilisation lorsque possible, des efforts devraient être faits pour faire fond sur les groupes de discussion et réseaux existants, tels que le réseau INTOX pour l'échange d'informations et l'assistance mutuelle sur les questions relatives aux intoxications et questions toxicologiques¹⁵ et le réseau pour l'évaluation des risques posés par les produits chimiques qui sera créé par l'OMS afin de servir de cadre pour l'identification des lacunes, besoins et nouvelles questions, l'échange de données scientifiques et la collaboration dans les activités sur l'évaluation des risques.¹⁶

¹⁴ <http://apps.who.int/ghodata/>.

¹⁵ www.who.int/ipcs/poisons/network/en/index.html.

¹⁶ www.who.int/ipcs/about_ipcs/networks/gra_report/en/index.html.

C. Responsabilisation des correspondants de l'Approche stratégique

45. À tous les niveaux, les correspondants de l'Approche stratégique sont les piliers sous-tendant la mise en œuvre couronnée de succès de l'Approche stratégique et jouent un rôle essentiel dans la section VII de la Stratégie politique globale relative à la mise en œuvre de l'Approche stratégique.

1. Rôle des correspondants de l'Approche stratégique

46. Le paragraphe 23 de la Stratégie politique globale indique que le rôle du correspondant national de l'Approche stratégique est de servir d'intermédiaire pour les questions intéressant l'Approche stratégique. Étant donné que le niveau de mise en œuvre de l'Approche stratégique s'est accru et approfondi, ce rôle de communication pourra nécessiter d'être clarifié. Des orientations, à l'instar de celles proposées par la région africaine lors de la deuxième session de la Conférence,¹⁷ pourraient être élaborées pour fournir des informations supplémentaires aux correspondants de l'Approche stratégique sur la nécessité d'œuvrer de concert avec leurs collègues d'autres secteurs, y compris le secteur de la santé. Un point permanent spécifique pourrait être inscrit aux ordres du jour des réunions régionales de l'Approche stratégique pour donner l'occasion d'examiner les questions reliées au secteur de la santé et à la mise en œuvre de l'Approche stratégique et mettre en exergue les questions mutuellement importantes pour la santé et l'environnement. Un tel mécanisme soulignerait l'importance d'établir des contacts avec le secteur de la santé dans la préparation des réunions et s'appuierait sur l'utilisation des réseaux existants des contacts au sein du secteur de la santé, pour leur permettre d'être mieux au fait des questions examinées dans le contexte de l'Approche stratégique et enrichir ainsi leur contribution aux réunions relevant de l'Approche. Lorsque des correspondants désignés de l'Approche stratégique ne peuvent participer aux réunions, des points de contact désignés appartenant à d'autres secteurs, notamment celui de la santé, pourraient être encouragés à participer au lieu de déléguer ce rôle à d'autres personnes du même ministère. Cette approche favoriserait et assurerait davantage la coopération interministérielle envisagée dans la Stratégie politique globale.

2. Suivi de l'application des plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique

47. Il serait possible d'avoir une perception plus claire et plus formelle de la mise en œuvre des principales activités reliées à la santé figurant dans le Plan d'action mondial en examinant les plans de mise en œuvre actuels et futurs de l'Approche stratégique en association avec les outils de planification pour le développement du secteur de la santé. Les efforts visant à relier ces travaux avec les initiatives entreprises par l'OMS au niveau national, par exemple, les stratégies de coopération de l'OMS qui définissent les priorités convenues conjointement par l'OMS et les gouvernements, pourraient favoriser l'établissement de liens plus étroits entre les programmes stratégiques. Ces approches permettraient d'identifier plus facilement les aspects de la gestion des produits chimiques reliés au secteur de la santé et de prendre en compte l'information sur les questions spécifiques touchant les produits chimiques et la santé, y compris la charge de maladies liées à l'environnement. Des informations sur l'état de mise en œuvre des aspects reliés à la santé du Plan d'action mondial pourraient être rassemblées afin d'actualiser le Plan au fil des années.

3. Sessions d'information de haut niveau reliées à la santé

48. Des sessions d'information de haut niveau sur la santé devraient être organisées à l'intention des politiciens et hauts responsables aux niveaux national, régional et international. Ces sessions pourraient être prévues dans les réunions régionales consacrées à l'Approche stratégique et permettraient de fournir aux décideurs des avis clairs et actualisés ainsi que des preuves sur la charge de morbidité et les coûts associés, de promouvoir le dialogue entre les secteurs et d'accroître la dimension politique des aspects sanitaires de la gestion rationnelle des produits chimiques. Les pays abritant les réunions régionales pourraient être encouragés à jouer un rôle pilote dans l'organisation de ces sessions en impliquant le ministre de la santé ou d'autres représentants de haut niveau du ministère de la santé au niveau national.

D. Création de structures solides de soins de santé

49. La réduction des risques, objectif clé de la Stratégie politique globale, a pour but de réduire au minimum les risques que les produits chimiques posent pour la santé humaine et l'environnement, en mettant un accent particulier sur les risques affectant les groupes vulnérables. Les activités rentrant dans ce volet de la Stratégie pour le secteur de la santé visent à accroître les actions entreprises en rapport avec la gestion des produits chimiques au sein du secteur de la santé, stimulant ainsi l'intérêt et le renforcement des capacités nécessaires pour une action plus vaste au sein du secteur afin de favoriser la gestion rationnelle des produits chimiques.

¹⁷ SAICM/ICCM.2/15, annexe IV.

1. Mobilisation de l'intérêt et de la prise de conscience des agents des soins de santé

50. Le secteur des soins de santé est un grand consommateur de produits chimiques, y compris ceux connus pour avoir des effets graves sur la santé et l'environnement. C'est ainsi qu'un secteur qui a pour mission de protéger la santé humaine peut également contribuer à la charge de morbidité. Les substances chimiques contenues dans les produits qui sont utilisés dans les soins de santé affectent la santé des êtres humains tout au long du cycle de vie de ces produits. Les populations vulnérables englobent notamment les patients, le personnel dispensant les soins de santé qui est quotidiennement exposé aux produits chimiques, les ouvriers travaillant dans les usines d'élimination des déchets et les personnes qui vivent près des usines de fabrication ou des sites d'élimination des déchets. La mobilisation de l'intérêt des agents de soins de santé en faveur d'une gestion rationnelle des produits chimiques et leur sensibilisation en la matière pourraient entraîner une plus grande prise de conscience de la gestion des produits chimiques et une plus grande implication à cette gestion et, de manière plus générale, une réduction de la charge des maladies professionnelles reliées aux produits chimiques et autres formes de maladies professionnelles au sein des structures de soins de santé.

2. Politiques relatives aux produits chimiques au sein des structures de soins de santé

51. Un cadre pour les politiques relatives aux produits chimiques au sein des structures de soins de santé devrait être mis en place sur la base des meilleures pratiques. Une approche pourrait être d'initier l'élaboration d'un rapport sur l'utilisation, l'élimination et les impacts sur la santé liés à l'environnement des composants chimiques des produits utilisés dans les structures de soins de santé. Le rapport pourrait inclure des études de cas sur les meilleures pratiques observées dans les hôpitaux et autres structures de soins de santé où des solutions de remplacement plus sûres de certaines utilisations ont été adoptées, pour identifier les mesures qui pourraient être prises dans le secteur de la santé afin de réduire l'utilisation des produits chimiques dangereux. Le rapport pourrait identifier ceux susceptibles d'être impliqués dans la prise de décisions pour l'adoption de solutions de remplacement plus sûres dans ces structures, notamment les planificateurs, entrepreneurs, gestionnaires de systèmes, fournisseurs, opérateurs et parties prenantes représentant des malades hospitalisés, des malades en consultation externe et des communautés locales. L'application de méthodes simples fréquemment utilisées dans des structures à faibles ressources, telles que l'analyse des risques par niveaux de contrôle,¹⁸ aux produits chimiques utilisés dans le secteur de la santé pourrait permettre d'associer les professionnels des soins de santé dans la gestion rationnelle des produits chimiques sur leurs lieux de travail.

E. Renforcement de la formation et du perfectionnement professionnels

1. Formation à l'hygiène de l'environnement et du travail

52. La formation et le perfectionnement professionnels en matière d'hygiène de l'environnement doivent encore être renforcés de manière optimale, en particulier pour assurer une gestion rationnelle des produits chimiques qui affectent des groupes vulnérables spécifiques, notamment les enfants, les personnes âgées, les populations hautement exposées comme les ouvriers travaillant dans certaines industries, et les populations autochtones. Un large éventail d'organisations se partagent l'élaboration et la mise en œuvre de la formation professionnelle. Les gouvernements et organismes professionnels compétents devraient envisager de travailler de concert pour échanger les matériels de formation existants et optimiser leur utilisation et, éventuellement, d'étendre ou d'adapter leurs utilisations dans les programmes d'enseignements sur les produits chimiques et la santé dans le cadre de la formation des infirmières et formations médicales de premier et troisième cycles pour favoriser la poursuite de l'élaboration d'un cadre de médecins et infirmières qualifiés dans l'hygiène du milieu. Des modules de formation produits par l'OMS à l'intention des professionnels de la santé et des pédiatres dans le contexte de ses initiatives sur l'hygiène du milieu du point de vue des enfants offrent à cet égard d'énormes possibilités.¹⁹ Les écoles de médecine devraient accorder une attention aux stages en internats et bourses ou spécialisations dans le domaine de l'hygiène du milieu en mettant l'accent sur la toxicologie et la santé du travail et santé publique.

2. Projets pilotes reliant les associations professionnelles

53. Des projets pilotes pourraient être mis en train pour relier les associations professionnelles des médecins et infirmières aux principaux groupes et institutions universitaires s'occupant de l'analyse des risques ou de l'hygiène du milieu afin de renforcer la participation aux questions reliées à la gestion des produits chimiques.

¹⁸ www.ilo.org/legacy/english/protection/safework/ctrl_banding/index.htm.

¹⁹ www.who.int/ceh/capacity/training_modules/en/index.html.

F. Intensification du nombre des actions communes menées par les secteurs

1. La protection de la santé en tant que question intersectorielle

a) Accords multilatéraux sur l'environnement, y compris le Règlement sanitaire international

54. Étant donné que tous les accords multilatéraux sur l'environnement visent à protéger la santé humaine, des actions intersectorielles communes impliquant le secteur de la santé pourraient être menées conjointement et coordonnées avec l'Approche stratégique dans le cadre de la mise en œuvre de la présente stratégie. Compte tenu de la priorité accordée à la mise en œuvre du Règlement sanitaire international révisé (2005) et de la conclusion issue des examens de la mise en œuvre selon laquelle des capacités de base relativement faibles de préparation face aux événements chimiques et radiologiques existent dans la plupart des régions,²⁰ un niveau plus étroit de coopération entre instruments internationaux pourrait être avantageux. Des initiatives de renforcement des capacités – telles que le renforcement des structures nationales d'analyses en laboratoire, la préparation, l'alerte et l'action en cas d'urgence, une meilleure coordination des contrôles aux ports et frontières terrestres et une plus grande surveillance épidémiologique, évaluation des risques et communication – ont été mises en œuvre dans le cadre de plusieurs instruments internationaux relatifs aux produits chimiques. L'Approche stratégique pourrait à cet égard être utilisée pour favoriser et poursuivre une meilleure coopération. Une telle approche permettrait d'accroître les synergies et les ressources, en particulier au titre des projets de renforcement des capacités où des investissements importants sont requis. À titre d'exemple, les activités de surveillance et de biosurveillance seraient utiles pour un certain nombre d'instruments nationaux, régionaux et internationaux et associeraient spécifiquement le secteur de la santé.

b) Toxicovigilance

55. La toxicovigilance et la toxicosurveillance sont des termes analogues pour une approche systématique concernant l'identification et la prévention des effets néfastes des produits chimiques en se fondant pour l'essentiel sur la collecte d'informations issues d'études observationnelles. Les approches réussies en matière de toxicovigilance s'appuient sur la coordination effective et relations entre les ministères, les structures de soins de santé et les centres anti-poisons, entre autres, et offrent l'occasion d'associer le secteur de la santé et d'autres parties prenantes tout en favorisant la gestion rationnelle des produits chimiques.

2. Processus régionaux relatifs à la santé et l'environnement

56. Le renforcement des processus ministériels régionaux relatifs à la santé et l'environnement permet de favoriser l'implication du secteur de la santé dans le traitement des questions relatives aux produits chimiques. Plusieurs initiatives actuelles offrent la possibilité d'appeler davantage l'attention sur la mise en œuvre de l'Approche stratégique. En Afrique par exemple, la gestion des produits chimiques a récemment été identifiée comme une des dix priorités conjointes en matière d'environnement et de santé dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Libreville. Les liens entre ces processus et la mise en œuvre de l'Approche stratégique devraient être formalisés dans le cadre de la présente stratégie.

VII. Moyens de mise en œuvre

57. La présente stratégie a été conçue pour être mise en œuvre dans le cadre des arrangements institutionnels existants visant à renforcer la participation dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique. Ces arrangements institutionnels actuels englobent notamment les mécanismes de coordination aux niveaux national et régional, les plans de mise en œuvre de l'Approche stratégique, le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique et les arrangements financiers à long terme. Les informations sur la participation du secteur de la santé devraient être collectées par le biais des mécanismes d'établissement de rapports périodiques de l'Approche stratégique, dans le cadre desquels les parties prenantes concernées du secteur de la santé seraient invitées à fournir des informations supplémentaires pour compléter celles obtenues grâce à l'outil de présentation de rapports en ligne du secrétariat.

²⁰ A65/17 et A65/17/Add.1. Disponible sur le site http://apps.who.int/gb/e/e_wha65.html.

58. Les progrès seront examinés lors des réunions régionales qui se tiendront au cours de la période intersessions. Le secrétariat, en consultation avec l'Organisation mondiale de la Santé, devrait élaborer un rapport formel faisant état des progrès accomplis en vue de renforcer la participation du secteur de la santé dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique, pour examen lors des sessions de la Conférence, à commencer par la quatrième.
